

La Cour d'appel réexaminera le jugement Deschênes

par Clément Trudel

"IncurSION injustifiée du judiciaire dans le domaine législatif." C'est ainsi que le procureur général du Québec voit la deuxième partie du jugement Deschênes (16 septembre 1974) rejetant des requêtes pour outrage au tribunal contre les grévistes de la CTCUM.

Hier, trois juges de la Cour d'appel du Québec ont unanimement accueilli une requête du procureur général et pris le dossier pour étude.

Le procureur des syndicats de la CTCUM voit ce débat comme "purement académique", l'intervention de la Cour d'appel ne pouvant gommer les propos

maintenant "indélébiles" du juge en chef de la Cour supérieure et ses "semonces" aux parties — y inclus les dirigeants politiques actuels — sur l'avènement de la "désobéissance civile" et la nécessité de s'astreindre à une révision de toutes questions touchant les conflits de travail et cette arme exceptionnelle de l'outrage au tribunal.

"Le pouvoir politique, écrivait en septembre le juge Deschênes, n'a pas le droit de laisser le pouvoir judiciaire être saisi de ces conflits sociaux dans le cadre insatisfaisant des lois actuelles. Il n'a pas le droit de se décharger sur

le pouvoir judiciaire de son obligation politique et d'abandonner la solution de ces conflits à la seule arme extrême de l'outrage au tribunal" (pour refus d'obéir à des injonctions).

"Je suis d'opinion, écrivait le juge Deschênes avant de rejeter les requêtes pour outrage au tribunal, que la Cour supérieure ne doit pas prêter son autorité à l'écrasement d'une masse de citoyens par l'amende et la prison".

Le juge s'était aussi demandé s'il ne faudrait pas de nouvelles institutions (prisons) pour accueillir les quelque 1,600 nouveaux prisonniers. Et surtout "pense-

on remettre le métré et les autobus en service par ce moyen draconien?"

Les trois juges de la Cour d'appel qui ont accepté "la requête en intervention" du procureur général, cinq mois après le jugement Deschênes sont: Edouard G. Rinfret, G. H. Montgomery et Albert Mayrand.

Occupaient pour le procureur général du Québec, Me François Mercier et, pour les syndicats de la CTCUM, Me Clément Richard.

A l'appui de sa requête, Me Mercier a rappelé quatre extraits des sept dernières pages du jugement qui qualifiait de "so-

cialement, judiciairement et politiquement" inopportunes les demandes de condamnation pour outrage au tribunal. Il s'agissait d'un "accroc", selon Me Mercier, d'une "incurSION injustifiée" dans le domaine législatif.

Au nom des syndicats, Me Richard a souligné qu'avant les remarques de son confrère mandaté par le procureur général, le sens de la requête n'était pas clair. Maintenant que le tout est élucidé, Me Richard verrait une portée purement académique à cette requête pour intervention de la Cour d'appel. Me Richard suggère que, peut-être, le procureur gé-

ral aurait pu être fondé à se plaindre de la première partie du jugement... Le juge Rinfret retorque alors: "Oui mais il ne veut pas intervenir sur cette partie".

Le jugement Deschênes lui-même n'avait pas créé l'unanimité sur ce recours en outrage au tribunal contre des travailleurs qui violeraient des injonctions. Versé à un dossier de la Cour d'appel, il revient dans l'éclairage où plusieurs avaient situé ce jugement dès sa parution: un rappel du judiciaire au législatif, les juges ne désirant pas être "instrumentalisés" dans des conflits où les lois ne répondraient plus aux "impératifs de notre époque".

À l'enquête de la commission Cliche

Pot-de-vin de \$6,920 à l'ex-dir. de la CFP

par Louis-Gilles Francoeur

Gilles Varin, l'ex-directeur général de la Commission de formation professionnelle (CFP) de la région de Saint-Jérôme, aurait touché, le 5 avril 1973, un pot-de-vin de \$6,920 de la compagnie Montcalm Construction, un des principaux entrepreneurs du chantier de l'aéroport de Sainte-Scholastique. Vendredi dernier, un autre entrepreneur de Saint-Donat, M. Armand Prevost, a admis devant la commission Cliche avoir donné plus de \$1,000 à Varin pour obtenir la location de sa machinerie pour l'école de formation des opérateurs de machinerie lourde.

Deux témoignages et plusieurs documents sont venus étayer cette nouvelle preuve de pot-de-vin contre Varin, qui a été relevé de ses fonctions vendredi dernier par le sous-ministre du Travail, M. Claude Méthéneux.

Le plus important est un témoignage assermenté du vice-président de la compagnie Montcalm Construction, M. Robert Lowndes, qui avoua avoir remis les \$6,920 à Varin dans un bureau de sa compagnie situé sur le chantier de Mirabel. La commission Cliche n'ayant pas les pouvoirs de contraindre M. Lowndes à venir témoigner au Québec, le témoignage du vice-président de Montcalm Construction a été recueilli à Toronto le 28 janvier dernier par le commissaire Brian Mulroney et le procureur en chef, Me Lucien Bouchard, devant un commissaire à l'assèmentation de l'Ontario.

Lowndes y raconte qu'il a présenté au trésorier de sa compagnie une demande de paiement de \$6,920, dont il a donné une copie à la commission. Les chèques émis à son nom ont aussi été déposés en exhibits. C'est donc muni de deux enveloppes contenant chacune approximativement la moitié de la somme requise que Lowndes s'est envolé pour Montréal où il

s'est rendu aux bureaux du chantier de Mirabel.

Lowndes et Varin "le lien entre Meloche et nous", se sont rencontrés dans le bureau de Norman C. Noth, un conseiller en administration indépendant alors en charge des travaux. Celui-ci qui n'a pas assisté à la rencontre et à la remise des enveloppes, a dit que Varin était resté environ "deux minutes" dans son bureau. Lowndes pour sa part affirme avoir remis les deux enveloppes et mis Varin dehors.

Both a précisé que la demande de pot-de-vin n'était pas venue de Varin, qu'il avait rencontré plus tôt, mais d'un chef mécanicien, Remi Gagnon. Selon ce dernier, la demande s'expliquait du fait que Montcalm Construction avait bénéficié de la présence de l'école de formation des opérateurs de machinerie lourde sur son chantier. Comme il a été expliqué la semaine dernière, les entrepreneurs trouvaient avantage à louer leur machinerie à la Commission de formation professionnelle sans compter qu'à l'occasion, les "étudiants" pouvaient effectuer certains travaux comme le remplissage d'un stationnement ou le décapage d'une carrière grâce aux deniers publics.

Le vice-président de Montcalm Construction n'a pu dire toutefois d'où provenait le chèque de \$25,000 qui apparaît dans le compte de J.P. Construction, la façade légale des représentants du local 791 de la machinerie lourde — MM. Meloche, Massé et Vachon — qui y mettaient à l'abri leurs "cadeaux" des employeurs.

Lowndes a par contre donné à la commission Cliche des copies de relevés comptables où on voit que Montcalm a versé \$12,000 en 1972, \$35,520 en 1973 et \$6,000 en 1974 à des représentants du 791, notamment à Robert Meloche, l'ex-gérant d'affaires.

L'argent, explique le témoin dans sa déposition assermentée, était toujours versé en "cash" par Bert Delong, l'ancien gérant de Montcalm Construction à Sainte-Scholastique. Après le départ de Delong, en février 1973, les paiements ont été effectués directement par le responsable des relations de travail, M. Dan Frysk.

Par ailleurs, un ex-surintendant en construction du même employeur, Jean Caron, a dû admettre après avoir dit le contraire l'été dernier à la commission, qu'il avait touché un chèque de \$3,000 du groupe Meloche, Massé et Vachon. Il a admis avoir convaincu son employeur de demander à la CFP d'accueillir l'école de

Voir page 6: Un pot-de-vin

au gré du temps

Roulette montréalaise

Les dirigeants de tabloids matutinaux de Montréal engagés dans de féroces actions de communication destinées à étendre le nombre de leurs lecteurs imaginent des jeux de hasard très tentants consolidés par des autorités québécoises favorables à l'idée de loterie.

On en vient à promettre aux acheteurs de journaux une voiture par jour. La surenchère s'en mêlant, c'est bientôt dix, cent automobiles qui seront distribuées quotidiennement au grand dam de la pollution et de la sécurité automobile.

Michel Roy du DEVOIR a suggéré que les journaux sages offrent pour leur part aux gagnants des leçons de conduite. C'est aussi aux marchands de papier qu'il faut s'en prendre qui confondent le tirage des journaux et celui des tombolas.

Louis-Martin TARD

L'arsenic étend sa menace à la CCR

par Gilles Provost

Les vérifications effectuées hier par les Métallos de la Canadian Copper Refiners permettent de croire que la contamination par l'arsenic s'étendrait à plusieurs départements de cette usine d'affinage du cuivre, filiale du groupe Noranda.

En effet, en vérifiant rapidement la nature du travail des 107 employés dans l'usine desquels un chimiste du Service de protection de l'environnement aurait dé-

celé un taux anormal d'arsenic on a retracé au moins 11 ouvriers du département de mécanique, 14 du département du sélénium, quatre du département des alliages au sélénium et cinq qui manipulent du sulfate de cuivre.

D'ailleurs, en se basant probablement sur le même type de recoupements, la compagnie a déjà décidé de fermer son département des allpages de sélénium où quatre employés sur cinq avaient un taux d'arsenic anormal. Le cinquième n'a pas été examiné. Un des employés de ce département a été intoxiqué assez gravement pour être contraint de cesser le travail.

Hier matin, le coronar ad hoc dans l'affaire d'empoisonnement collectif du mois dernier, Me Richard Shadley, a pris en délibéré une demande des représentants des Métallos qui désiraient que le tribunal tout entier se déplace sur les lieux de la tragédie pour voir les installations. On a souligné à cette occasion que la compagnie a déjà vidé sept des 13 bassins de purification qui sont probablement à l'origine des décès de deux employés, au début de janvier.

Un pathologiste de l'Institut de médecine légale, le docteur André Brosseau, a d'ailleurs témoigné hier pour affirmer que l'autopsie qu'il avait pratiquée sur le cadavre de M. Paul-Emile Dorval lui a permis de conclure avec certitude que ce dernier a succombé des suites d'une intoxication par l'hydrogène arsénisé (arsine).

Le jeune Dorval, âgé d'à peine 19 ans, était un homme costaud (214 livres, cinq pieds et dix pouces). Il avait quitté son travail à la Canadian Copper Refiners le 3 janvier après avoir été saisi de divers maux. Le lendemain, il était admis à l'Hôtel-Dieu des 8h. du matin et il devait y décéder six jours plus tard après avoir été aux soins intensifs sans interruption.

L'hydrogène arsénisé, selon le docteur Brosseau, est un gaz 2,000 fois plus dangereux que le monoxyde de carbone, si l'on se base sur les normes officielles concernant les concentrations respectives de ces gaz dans l'atmosphère de travail.

Le docteur Brosseau a expliqué que l'hydrogène arsénisé (AsH₃) est un gaz plus lourd que l'air qui se forme lorsque l'arsenic vient en contact avec l'hydrogène naissant. Ce gaz n'irrite guère les

Voir page 6: L'arsenic



MM. Gaudry, Piché et Lacoste

(Photo Alain Renaud)

Paul Lacoste recteur de l'UdM

par Michel Guénard

A la suite d'un vote secret suivi d'une proposition de nomination qui a recueilli l'unanimité des 19 membres du Conseil de l'Université de Montréal, le chancelier de l'institution, M. Marcel Piché, annonçait hier que M. Paul Lacoste venait d'accéder au rectorat de l'Université de Montréal.

Il aura donc fallu tout près d'un semestre pour que le comité de consultation pour la nomination d'un recteur soumette au Conseil de l'université les deux choix arrêtés par cette imposante

machine organique qu'est l'Assemblée universitaire.

M. Paul Lacoste, vice-recteur exécutif depuis sept ans, assumera à compter du 31 mai prochain un mandat quinquennal à cette charge suite à la décision surprise de M. Roger Gaudry de ne pas apparaître sur la future liste des candidats suggérés.

Repondant indirectement aux nombreuses critiques des professeurs de la base qui arguaient que toute cette longue procédure de nomination n'était qu'un écran de fumée pour

coopter élégamment M. Lacoste au siège rectoral, le nouvel élu a expliqué aux journalistes qu'il ne fallait pas confondre deux ordres de chose: nomination et élection. "Cette procédure compliquée la première du genre à être entreprise dans nos murs, devait conduire à une nomination par un corps constitué et non engager un processus électif au sein de la communauté universitaire" devait dire M. Lacoste.

Ce n'est qu'après une longue attente

Voir page 6: Paul Lacoste

Le Sénat enquête sur un contrat de 1,000 vétérans pour l'Arabie

WASHINGTON (d'après AP, AFP et Reuters) — A la demande pressante des sénateurs Henry Jackson et Hubert Humphrey, le président de la commission des forces armées du Sénat, M. John Stennis, a ouvert hier une enquête sur un contrat conclu entre le département de la Défense et une société privée de Californie pour le recrutement de quelque mille conseillers militaires américains qui seraient chargés de l'entraînement d'unités de l'armée d'Arabie saoudite.

Selon le sénateur Stennis, cette affaire "soulève des questions". Et son collègue

de la commission des forces armées de la Chambre des représentants, M. Lucien Medsi, a lui aussi indiqué qu'il envisage d'interroger les responsables du département de la Défense.

Pour sa part, le gouvernement américain s'est efforcé d'expliquer que le recrutement par une compagnie privée de plusieurs centaines d'anciens militaires américains, notamment d'anciens combattants du Vietnam, pour entraîner la garde nationale d'Arabie saoudite n'a rien d'exceptionnel.

"Je ne pense pas que cela soit surpre-

nant", a déclaré le porte-parole du département d'Etat, en confirmant l'existence d'un accord américano-saoudite d'un total de 300 millions de dollars sur une période de six ans pour moderniser le corps de 26,000 hommes chargés de veiller à la sécurité intérieure du royaume wahabite.

Le porte-parole, M. Robert Funseth, n'a pas voulu préciser ce qu'il entend par "sécurité intérieure", mais on confirme au Pentagone que ce concept recouvre la protection des puits de pétrole.

Depuis la fin décembre, le secrétaire

Voir page 6: 1,000 vétérans

Les importations diluées dans l'or noir

par Claude Lemelin

OTTAWA — Sans l'avoir voulu, le Canada a contribué l'an dernier, comme tous les pays industrialisés bien que plus modestement, à la redistribution soudaine et traumatisante du pouvoir d'achat à l'échelle planétaire provoquée par le renchérissement du pétrole et de quelques autres matières premières. Car le Canada a continué en 1974 d'importer d'outre-mer environ la moitié du pétrole qu'il consomme, les puits de l'Alberta ne

pouvant encore approvisionner le Québec et l'Atlantique; et ces importations, bien que leur volume soit resté à peu près constant (ou ait baissé légèrement) ont été si coûteuses qu'elles ont permis au Venezuela de se hisser au 3ème rang parmi les fournisseurs étrangers du pays et à l'Iran et à l'Arabie saoudite de se compter parmi les 10 principaux.

Ainsi, la structure commerciale du Canada s'est ressentie notablement, dès la première année, d'une évolution des termes de l'échange international qui a d'abord favorisé outre-mer les pays pétroliers du cartel de l'OPEP au détriment des pays industrialisés et qui pourrait favoriser à l'avenir une foule de pays encore aujourd'hui pauvres ou "en voie" de développement (voici qui en a surtout été une d'évitement jusqu'ici) pour peu que le renchérissement planifié des autres matières premières puisse être organisé — comme le souhaitent les leaders du Tiers-Monde, grâce au soutien financier de l'OPEP.

L'évolution conséquente du commerce extérieur canadien a été plus remarquable du côté des importations que du côté des exportations; et si le décalage entre les deux volets du bilan risque de déséquilibrer à court terme les paiements extérieurs et de causer des problèmes au ministère fédéral des Finances, il pourrait paradoxalement favoriser, à long

terme un des grands objectifs de politique étrangère du gouvernement Trudeau, soit la diversification des relations économiques internationales... A condition, bien sûr, que l'économie canadienne, fouettée et réorganisée par le ministère de l'Industrie et du Commerce, parvienne à vendre autant à ses nouveaux fournisseurs du Moyen-Orient, d'Amérique du Sud et — éventuellement — d'Asie et d'Afrique, qu'il sera progressivement

forcé de leur acheter.

Les chiffres plus détaillés publiés récemment par Statistique Canada pour les 11 premiers mois révèlent en effet que la provenance géographique des importations canadiennes s'est modifiée de façon significative en 1974. Ce fut une année de contraction pour le commerce international, (contraction en volume, tout au moins) et aussi une année de forte inflation; de sorte que le taux d'accroissement de la valeur des importations canadiennes de plus de 35.3 pour cent pourrait correspondre à un accroissement "réel" beaucoup plus faible. Pendant la même période les exportations canadiennes, également gonflées par l'inflation, ont augmenté en valeur de 26.3 pour cent.

Rappelons que pour la période de 12 mois qui s'est terminée le 31 décembre dernier, le chiffre des exportations a été de \$31.9 milliards et celui des importations de \$31.5 milliards, le Canada enregistrant un maigre déficit de \$418 millions sur son commerce-marchandises; maigre parce qu'il est cinq fois plus faible que celui de 1974. L'Amérique latine — de loin — et l'Europe de l'Ouest (sans le Royaume-Uni) ont été les marchés d'exportation les plus dynamiques, les autres régions tirant de l'aile; tandis que les sources d'importation les plus dynamiques étaient encore une fois l'Amérique

Voir page 6: Les importations

sommaire

■ L'urgence ouvre à Notre-Dame

— page 2

■ Le PQ suggère que Québec présente son équipe aux JO

— page 3

■ Dilemme pour la Commission de police: un éditorial de J.-C. Leclerc

■ Tous les chemins mènent en Mer Rouge: une analyse de Georges Vigny

— page 4

■ Le Canada expulse contre son gré vers Lima un ex-Péruvien

— page 7

■ Les combats reprennent en Érythrée

— page 8

■ Paul VI met en garde contre les "entreprises de démolition" dans l'Eglise

— page 11



Place au gibier !

Bacco
restaurant français

277 est, rue St-Paul
dans le vieux Montréal
866-9755

L'escalade des coûts de santé

Trois médecins démontent les rouages du système

par Michel Guénard

Une récente étude, publiée à compte d'auteur les docteurs Fortas, Lokhet et Guerrier sur la distribution des soins de santé en Acadie, contient dix conclusions qui sont autant de mises en garde contre les abus du corps médical, l'indifférence et les fautes d'omission des pouvoirs publics et même la complexité d'une population entretenue par les paiements de transfert du bien-être social.

L'étude réalisée au moyen d'un vaste questionnaire-entrevue a cherché à cerner les aspects objectifs de la consommation médicale dans le comté du Bas-Gouche. Les 40.000 habitants de cette région sont grands consommateurs des services du bien-être social.

Ainsi, s'ils ne représentent que 6% de la population de la province, les résidents du Bas-Gouche n'en accaparent pas moins 13% des budgets du bien-être. Cette indigence, érigée en système, fait dire aux chercheurs que les habitants de Tracadie "peuvent être considérés comme les premiers consommateurs intégraux... réalisant ce rêve impossible de subventionner la consommation sans avoir recours à la production: le choc du futur à domicile en quelque sorte".

L'analyse pose un cadre de référence

où le consommateur de soins de santé est "souverain", i.e. qu'il peut déterminer la fréquence de ses visites au médecin, user et abuser des infrastructures hospitalières. Cet état de fait entraîne au plan de la distribution des soins de santé les dix phénomènes suivants:

● Il n'existe pas de lien évident entre la consommation médicale et la morbidité: en d'autres termes, la population ne consulte pas plus le médecin parce que le pourcentage de ses malades y est élevé.

● La consommation médicale est d'autant élevée que la population est plus éduquée et le niveau d'instruction plus avancé.

● D'une manière générale la consommation médicale au bureau des médecins est nettement plus accusée dans le groupe d'âge compris entre 20 et 50 ans.

● Au niveau des soins primaires la consommation médicale est inversement proportionnelle au revenu alors qu'au niveau des soins tertiaires et esthétiques elle s'ajuste bien sur le revenu des patients.

● Au plan des services offerts, la consommation est proportionnelle à la quantité offerte ce qui tend à démontrer que cette consommation prend des allures de boulimie.

● Au plan de l'hospitalisation, la consommation est maximale aux deux extrêmes de la pyramide d'âge revêtant l'aspect d'une cloche inversée.

● Au plan spatial, la consommation médicale est d'autant plus grande que la distance qui sépare les usagers potentiels est courte. L'hôpital génère donc automatiquement sa propre clientèle.

● Au plan de l'environnement, la consommation sera d'autant plus grande qu'il existe un climat de changement et d'incertitude s'accompagnant de bouleversements économiques et sociaux.

● Au plan chirurgical, la consommation féminine est nettement plus marquée pendant la période active de la vie alors que la consommation masculine aurait tendance à s'affirmer au déclin de la vie.

● La consommation médicale est finalement fonction de la structure tarifaire des honoraires des médecins. Il y aurait ainsi une tendance à consommer des soins médicaux suivant la rémunération attachée à ces actes: les plus payants ont la cote des praticiens.

Mais l'étude des trois médecins ne s'arrête pas là puisqu'elle met à jour tout un système et une pratique qui ont pour effet d'introduire de sérieuses distorsions dans la distribution des soins de santé.

Les médecins expliquent que, dans un régime où existe une certaine privatisation du marché des soins de santé, c'est-à-dire où le contrôle ultime de la gestion des fonds publics repose entre les mains d'un groupe privé, il existe un accord ta-

cite entre les administrateurs et les professionnels de la santé pour favoriser la consommation puisque l'augmentation de celle-ci signifie un plus gros budget pour l'établissement hospitalier.

Ici nous entrons dans la logique des "performances médicales" qui forment le cadre de référence des provisions budgétaires des ministères de la santé. Par un jeu de cascade, l'administration encourage ses médecins à pratiquer toujours plus d'actes professionnels, cela justifie des budgets toujours plus élevés et attire par ailleurs de nouveaux professionnels qui "font tourner la roue encore plus vite et propulsent en avant la consommation des soins de santé".

Une administration aboulique, des infirmières manipulées et des médecins complices font que l'hôpital est devenu une usine trépidante d'activité et où un praticien qui joue le jeu peut espérer faire son \$100.000 par année! "Cela permet de comprendre pourquoi ceux qui tendent à restreindre la consommation hospitalière seront vite perçus comme des gêneurs et écartés par les autorités".

Il y a donc tout un réseau et partant toute une structure administrative qui empêche l'émergence d'une médecine communautaire à moindre coût. En clair, aussi longtemps que le corps médical maintiendra son emprise sur l'offre des

médecins (évincant les omnipraticiens et poussant à la limite la spécialisation de ses membres afin de gonfler les échelles d'honoraires) et que les administrateurs d'hôpitaux poursuivront leur fuite en avant, le coût ascensionnel des services de santé n'aura pas de fin.

Les trois médecins préconisent quant à eux "une régulation de la demande des soins de santé par des mécanismes appropriés." Le salariat des professionnels de la santé viendra-t-il griffer cette belle mécanique où le ministre de la santé a très peu à dire sinon contenir l'exubérance de certains praticiens qui confondent la castagnette avec la planche à billets verts!

Québec appliquait des réformes depuis un an à N.-Dame-de-Laval

par François Barbeau

Le ministère des Affaires sociales était partiellement au courant de ce qui se passait à Notre-Dame-de-Laval avant que ce scandale ne soit étalé, mais avait choisi de n'en rien dire jusqu'il avait été entrepris des réformes dans cette institution, réformes qui avaient déjà donné des résultats.

"Les accusations auraient été différentes si elles avaient été portées un an plus tôt", a déclaré hier le titulaire du portefeuille des Affaires sociales, M. Claude Forget, qui étaient invités à prendre la parole devant les étudiants du collège Vanier, dans sa propre circonscription de Saint-Laurent.

M. Forget, interrogé par les étudiants d'abord sur la contribution financière du ministère aux ateliers fermés utilisés pour la réadaptation des handicapés mentaux, a souligné que cette formule, n'était pas la meilleure solution. Il faudrait plutôt insister sur la réadaptation de ces handicapés

au niveau des industries, ce qui serait plus utile à long terme, et moins onéreux que la formule actuelle.

Le ministre des Affaires sociales avait débuté sa causerie en exposant devant les étudiants les quatre priorités de son ministère pour l'année en cours: la protection de la jeunesse, la médecine préventive, les services aux handicapés et les soins médicaux de première ligne.

A ce sujet, il a été appelé à commenter la situation qui règne actuellement à l'hôpital Notre-Dame, où le service d'urgence a été fermé parce qu'il était débordé.

Cet état de choses, a expliqué M. Forget, est une des conséquences de la démocratisation des soins médicaux. Les services d'urgence des hôpitaux n'ont jamais été conçus pour recevoir un tel afflux de patients qui s'y présentent pour tous les maux, parce qu'ils n'ont pu rejoindre de médecin au téléphone.

La situation ne pourra être corrigée, a poursuivi M. Forget, tant que les patients

ne pourront avoir accès à des soins médicaux autrement que par le biais des services d'urgence.

Dans ce but, le ministère a entrepris des consultations avec les conseils régionaux pour mettre sur pied un système de renseignements grâce auquel la population pourra être informée de la disponibilité de médecins de garde dans divers quartiers de la ville.

Ce n'est qu'au moment où les médecins reviendront à la formule des consultations à leur cabinet que les hôpitaux seront libérés de la surcharge de travail qui les paralyse à l'heure actuelle.

Cette solution dont parle M. Forget n'est que la première étape d'un plan plus complexe, qui comprend un système de transferts de patients entre hôpitaux, le partage du fardeau de l'urgence entre les hôpitaux, etc. Forcément, des hôpitaux qu'il reste encore à nommer devront assurer une service d'urgence 24 heures par jour.

Parlant plus particulièrement de la situation à Notre-Dame, M. Forget a souligné que lors du dernier conflit dans ce centre hospitalier, l'été dernier, le MAS avait accepté notamment de défrayer le coût d'une équipe supplémentaire à l'urgence psychiatrique, solution qui valait toujours.

Les priorités du MAS avaient été exposées à Québec il y a quelques semaines par M. Forget. Rappelons qu'il avait parlé d'une réforme de la loi de la protection de la jeunesse, de mesures devant favoriser la création de foyers de groupe et la fermeture des établissements destinés aux jeunes, de l'adoption de la loi sur la fluoration, des eaux, de médecine préventive au niveau de l'hygiène maternelle et infantile, de la gratuité éventuelle des prothèses orthopédiques, de la création d'un Office québécois des handicapés, de l'immigration des médecins étrangers, etc.

L'urgence rouvre à l'hôpital Notre-Dame

L'urgence de l'hôpital Notre-Dame doit ouvrir ses portes ce matin, le personnel ayant accepté, à la suite de négociations, de retourner au travail sans poser de conditions.

C'est ce qu'a expliqué hier en début de soirée le directeur de Notre-Dame, M. Lucien Lacoste, en précisant que la réouverture du service d'urgence, décidée hier, nécessitait la remise en marche de mécanismes qui avaient été immobilisés lors de la fermeture de ce service, il y a cinq jours.

Un comité a été créé pour établir des politiques dans le but d'éviter un débordement de l'urgence, comme la semaine dernière, ce qui avait provoqué sa fermeture, le personnel ne suffisant plus à la tâche.

Ce comité aura comme mission de déterminer comment il serait possible, quand la saturation de l'urgence serait à craindre, d'en aviser les autres hôpitaux et d'en arriver avec eux à une entente qui permettrait à Notre-Dame de diriger ailleurs les cas d'urgence qu'on ne pourrait y accepter.

1851
sherbrooke est
OCCUPATION-MAI 1975

- BUREAUX À LOUER
- PROFESSIONNELS DE LA MÉDECINE
- SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES
- Tout à l'électricité
- Air climatisé et humidifié
- Ascenseurs rapides
- 11 étages
- Stationnement

Pour tout renseignement, veuillez communiquer au:

364-3753
Adconex, Société de Gestion Immobilière Inc.

LES 3 PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE...



... DES MOIS BIEN
IMPORTANTES POUR LES
DEMEURES NÉCESSITANT DES
RÉPARATIONS OU RÉNOVATIONS

Les prix sont destinés à une hausse dès ce printemps. La construction est au point mort, ce qui vous permet de tirer profit de la situation; téléphonez nous ou venez visiter:

**NOTRE FAMEUSE SALLE DE MONTRE
QUI STIMULERA VOTRE IMAGINATION**
4058 OUEST, JEAN-TALON

ou bien
faites appel à notre service complet à domicile
482-0600



Roger McCue, Pres.

INVESTISSEZ AUJOURD'HUI

Si votre maison nécessite quelques réparations ou bien des rénovations, vous serez enchantés lors de votre visite de notre salle de montage de Jean-Talon. Modèles les plus récents.

D'ÉLÉMENTS MODULAIRES POUR CUISINES

Nouvelles conceptions d'armoires en montre. Venez constater leurs caractéristiques exceptionnelles.

ÉLÉMENTS MODULAIRES DE CUISINE

Notez les dimensions de votre cuisine afin de bien choisir les éléments nécessaires venez vous rendre compte des éloges dont ces éléments se sont mérités en 1975. Grand choix offert avec des caractéristiques étonnantes.

VÉRIFIEZ VOS BESOINS

- ☐ Rajouts ☐ Garages ☐ Salle de jeux ☐ Salle de bains ☐ Toitures
- ☐ Fenêtres aluminium ☐ Revêtement d'aluminium ☐ Auvents
- ☐ Lucarnes ☐ Boiseries ☐ Mansardes ☐ Ciment ☐ Menuiserie

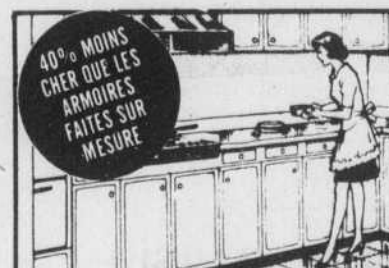
OUVERT DIMANCHE 11 A.M. à 5 P.M. LUNDI à MERC. 9 H.A.M. à 6 H.P.M.
JEUDI et VEND. 9 H.A.M. à 8 P.M. SAMEDI: 9 H.A.M. à 4 P.M.

AUCUN SERVICE TÉLÉPHONIQUE LE DIMANCHE

VOUS TROUVEREZ CHEZ NOUS BIEN DES SUGGESTIONS

4058 ouest, JEAN-TALON

ENTRE VICTORIA ET
CÔTE-DES-NEIGES



RENOVATIONS
DE CUISINES



SALLES DE JEUX



RENOVATIONS
DE SALLES DE BAINS

20% DE RABAIS
POUR UNE DURÉE LIMITÉE

Nous offrons un service complet de nettoyage et de peinture de maisons. Nous nettoierons murs et plafonds, tapis, moquettes, meubles rembourrés, parquets ou fenêtres. NOUS FAISONS ÉGALEMENT LES TRAVAUX DE PEINTURE INTÉRIEURE, DE PREMIÈRE QUALITÉ. Service GRATUIT à domicile si vous ne pouvez venir, nous nous rendrons chez vous.

482-0600



\$1,000,000 EN PRIX

SUPER LOTTO

TIRAGE: 28 FÉVRIER

QUANTITÉ LIMITÉE



Des membres de l'Union des artistes ont exprimé hier leur solidarité envers les grévistes de la United Aircraft en faisant du piquetage, dans l'après-midi, devant le Palais de justice de Montréal où six grévistes devaient y répondre à des accusations d'outrage au tribunal. La comparution des grévistes a cependant été reportée à aujourd'hui. On aperçoit notamment, à droite, Mme Béatrice Picard, coiffée du casque des TUA. Le piquetage des artistes s'inscrit dans une série d'actions entreprises par la FTQ pour soutenir les grévistes de la United Aircraft. (Photo Alain Renaud)

Les Affaires culturelles ouvrent le dossier NCT

Le ministère des Affaires culturelles a communiqué hier avec la Nouvelle Compagnie Théâtrale qui, à bout de ressources financières, a annoncé en décembre sa décision d'interrompre ses activités au terme de la saison en cours, le 31 mai 1975.

Le fonctionnaire du MAC a prié Mme Francoise Gratton et M. Gilles Pelletier de le rencontrer afin de s'entendre avec le ministère sur les véritables données du problème financier de la Compagnie.

Le déficit accumulé de la NCT s'élève, non pas à \$306.000 comme l'indiquait LE DEVOIR par inadvertance le jeudi 7 février et, de nouveau, hier matin à la

page 4, mais bien à \$101.000. C'est un déficit que M. Pelletier, Mme Gratton et leurs collaborateurs se sont engagés à réduire à \$9.000 grâce à de nombreuses coupures faites dans les salaires, les cachets et les dépenses de production, d'administration et de publicité, grâce aussi à la substitution d'"Antigone" d'Anouilh, moins coûteuse à monter, à "Macbeth" de Shakespeare qui devait être présenté en mars.

Et ce déficit de \$9.000 sera vraisemblablement comblé par la vente des billets pour les spectacles à venir, de sorte que la NCT achèvera sa saison régulière sans déficit. Mais le rideau tombera pour la dernière fois sur la scène du Gesù où se produit cette compagnie depuis sa création, il y a 10 ans. L'immeuble qui abrite la salle, acquis par un promoteur, sera probablement démolé.

Depuis 1970, la NCT reçoit des Affaires culturelles une subvention annuelle de \$175.000, à quoi s'ajoutent la subvention du Conseil des Arts de Montréal (\$25.000) et celle du Mouvement des Caisses Desjardins (\$25.000). Depuis deux ans, Mme Gratton et M. Pelletier ont vraiment multiplié les démarches pour obtenir un supplément de subvention de Québec.

Le problème de la NCT n'est pas seulement d'ordre financier; il est aussi d'ordre immobilier. Il faut en effet qu'une institution de ce genre, reconnue d'utilité publique par le gouvernement puisse se loger dans une salle convenable et que la subvention annuelle de l'État tienne compte du loyer que serait appelée à payer la NCT, par exemple à la Cité des Arts. Diverses propositions ont été examinées depuis deux ans mais aucune n'a encore été retenue. Le ministère n'ayant pas indiqué son intention de prendre à sa charge les frais d'installation de la Compagnie dans une nouvelle salle, ou encore

d'offrir une salle neuve ou rénovée à la troupe.

Telles sont donc les questions que le ministère devra examiner et résoudre d'urgence avec la NCT avant que celle-ci n'exécute sa décision de fermer ses portes au printemps.

aujourd'hui

De 9h30 à 11h30, tables rondes sur l'enseignement professionnel à l'école secondaire Pont-Viau, 777, Bois-de-Boulogne, et à l'école secondaire Alphonse-Desjardins, 226 Fortin.

A 9h30, piquetage des employés de La Presse devant le Palais de justice où comparaissent six grévistes de la United Aircraft, à la salle 2.16.

A midi, séance spéciale du conseil de ville de Laval.

A 12h30, M. Philippe Pariseau, directeur général de la Coopérative agricole de Granby, s'adresse à la Chambre de commerce de Montréal à l'hôtel Sheraton Mont-Royal. Thème: "La Coopérative agricole de Granby — une coopérative ou une entreprise capitaliste".

A 12h30, M. André Laurin, du ministère des Richesses naturelles, est conférencier au dîner de l'Association des mines et métallurgies au salon des professeurs au pavillon Pollack de l'Université Laval. Thème: "Nos expériences en Côte d'Ivoire".

A 18h, le chapitre Ville-Marie de l'Association nationale des secrétaires convie les secrétaires à un souper-causerie ayant pour thème "Les sciences politiques", à l'hôtel Reine-Elisabeth.

A 20h, conférences de M. Denis Clérout, biologiste, et M. Roger Leroux, ing., professeur de physique et de science de l'intelligence créatrice à l'UQAM, et M. Jacques Verlinde, docteur en chimie et professeur à l'Académie internationale Maharishi, dans le cadre de "La semaine du plan mondial", au pavillon Lafontaine, 1301, rue Sherbrooke est.

A 20h, au Holiday Inn de la place Dupuis, 1415, rue Saint-Hubert, étude de notre biologie, entraînement et renouvellement de votre cerveau compagnie d'André Moreau, docteur en philosophie de l'Université de Paris.

Collecte de sang à l'Université McGill, faculté de Génie, de 10h à 18h.



La Chambre de commerce de Montréal

Déjeuners-causerie hebdomadaires MARDI, 11 FÉVRIER



M. PHILIPPE PARISEAULT
directeur général
Coopérative Agricole de Granby
sujet: "La Coopérative Agricole de Granby — une coopérative ou une entreprise capitaliste?"
Hôtel Sheraton Mont-Royal
12 h. 30
Le public est admis
Billets à l'entrée: \$6.
Pour les membres, des livrets d'abonnement sont disponibles à prix réduit.
Renseignements:
866-2861

Une suggestion du PQ

Québec devrait présenter sa propre équipe aux JO

par Pierre O'Neill

Si Ottawa maintenait son refus de partager le déficit des Jeux Olympiques de 1976, le gouvernement Bourassa devrait alors envisager sérieusement la formation et la présentation d'une équipe québécoise complètement distincte.

Au cours d'une conférence de presse, le président du parti, M. René Lévesque et le député de Lafontaine, M. Marcel Léger, ont pressé le gouvernement québécois d'exiger formellement du fédéral qu'il assume sa juste part du déficit.

Le Parti québécois appréhende que Montréal se retrouve étranglée par des emprunts dépassant ses capacités financières et qu'alors le Québec soit obligé de quémander l'aide du fédéral. C'est dès maintenant qu'il faut savoir à quoi s'en tenir quant à la participation d'Ottawa, déclare M. Lévesque, souhaitant qu'une demande du Québec ne devrait pas prendre la forme d'une "petite rencontre mondaine de fin de semaine entre deux citoyens d'Outremont".

Depuis que se pose cette question du partage du déficit des Jeux, le Parti québécois trouve l'attitude des Trudeau, Chrétien et autres "étrange, méprisante pour les Québécois, hautaine et incompréhensible".

Il apparaît ridicule au PQ que, d'une part, les Québécois assument seuls la responsabilité et le financement des équipements et de l'organisation des Jeux de 1976 et qu'ils en épongent en entier le déficit, et que, d'autre part, les athlètes québécois n'aient pas l'occasion de participer pleinement à chacune des disciplines olympiques.

Et le sport, particulièrement le sport amateur, rappelle le PQ, en est de la compétence des provinces puisqu'il relève du domaine de l'éducation et de la culture en son sens le plus large. Le PQ allègue encore que le Québec a déjà été admis à des organisations internationales au moins à titre de gouvernement participant. D'ailleurs, note M. Lévesque, la constitution d'un équipe québécoise autonome n'enlèverait rien au reste du Canada, au contraire, puisqu'elle permettrait la participation d'un plus grand nombre d'athlètes des autres provinces.

La participation des jeunes Québécois au sein des équipes nationales canadiennes fait croire au PQ qu'il y a peut-être de la discrimination. Tout en reconnaissant que c'est difficile à prouver, M. Lévesque souligne que les fédérations canadiennes sont dominées par des instructeurs

anglophones, que les centres d'entraînement en vue des Jeux de 1976 sont situés à Ottawa, sont dirigés par des anglophones et que les jeunes Québécois ne s'y sentent pas à l'aise.

Il semble tout à fait évident au PQ que l'on tente une nouvelle fois de laisser tous les inconvénients du système fédéral aux Québécois sans leur permettre d'en partager les avantages. Ce qui fait dire à M. Lévesque: "Au Canada le prestige, l'honneur, le crédit, au Québec et aux Québécois seuls, les frais de l'opération."

Enfin, le Parti québécois juge impardonnable, l'imprévoyance du gouvernement Bourassa, en ce qu'il a laissé faire

jusqu'au point de "non-retour": en ce qu'il tend à cacher à la population la véritable mesure du déficit que le PQ évalue à plus de \$300 millions; en ce que le gouvernement encourage le maire Drapeau à rêver tout haut en parlant d'autofinancement.

Un gouvernement plus responsable, plus vigilant, selon M. Lévesque, aurait évité d'être placé dans une situation où personne n'a le choix et où il faut continuer d'avancer quelle que soit la nature du chemin où l'on s'est imprudemment aventuré. "On est en face d'une immense opération de patronage du maire Drapeau. Une opération personnelle, autocratique."

Un propriétaire jette par terre la façade de trois logis habités

par Pierre Vallières

Les démolitions se multiplient, semble-t-il, à Montréal l'hiver, et toutes celles qui s'effectuent ces jours-ci ne concernent pas que des monuments historiques.

Ainsi, alors que le thermomètre atteint facilement zéro ou moins la nuit, six logements de l'est de Montréal ont été privés de leur façade hier et d'une partie de leur toit, par suite de la décision du propriétaire de l'immeuble de procéder sans délai à la restauration complète dudit immeuble que trois familles habitent encore.

L'eau a été coupée dans l'un des logements après que le propriétaire, passant outre aux prestations d'une mère de famille, eut fait enlever le plancher du salon où ses six enfants dormaient la nuit. Cette femme vit de l'assistance sociale et l'un de ses enfants est âgé d'à peine un mois. Le service de Santé de Montréal a dû intervenir hier pour forcer le propriétaire à rétablir l'eau.

Appelés eux aussi sur les lieux par l'une des locataires, Mme Christine Guité, les

services d'habitation et d'inspection de la Ville ainsi que la police, ont constaté que le propriétaire de l'immeuble, M. Robert Duval, un résident de Saint-Bruno, avait bel et bien obtenu un permis de démolition de la ville de Montréal.

Pourtant, les locataires, eux, n'ont jamais reçu d'avis légal d'expulsion de la Ville. Ils n'ont reçu qu'une copie conforme de la demande d'évacuation que le propriétaire avait adressée à la Ville.

Dans ces conditions, les locataires qui ont refusé de partir se retrouveront demain devant la Régie des loyers pour plaider l'illégalité des démolitions en cours aux 4216 à 4226 De Lorimier.

Mme Christine Guité a alerté les associations de locataires de la région ainsi que tous les médias. Selon l'Association des locataires de Saint-Louis, ce n'est pas la première fois que ce propriétaire utiliserait des "copies conformes de demandes d'évacuation pour effrayer des locataires et les obliger à se trouver un logement".

Voir page 6: Un propriétaire

Bourassa visite Radio-Québec

Le premier ministre, M. Bourassa, a fait hier une visite de courtoisie au président directeur général de Radio-Québec, M. Yves Labonté. C'était la première fois que le chef du gouvernement visitait l'établissement de l'Office de radiodiffusion du Québec. Un communiqué de Radio-Québec précise que cette visite de M. Bourassa vient souligner l'importance du rôle que son gouvernement accorde à Radio-Québec dans le cadre de la politique de souveraineté culturelle des Québécois.

Le premier ministre a profité de l'occasion pour se familiariser avec les studios et les installations techniques de Radio-Québec qui diffuse quotidiennement sur bande UHF de 19 heures à 22 heures.

M. Bourassa n'était pas accompagné du ministre tuteur de Radio-Québec, M. Jean-Paul L'Allier, absent de la ville.

PHILOSOPHIE

● Le Département de Philosophie du Collège dominicain offre un **programme d'études** conduisant, selon la préparation philosophique antérieure, aux grades civils suivants:

- baccalauréats avec mention en philosophie: B.A. (Ph.)
- baccalauréat en philosophie: B. Ph.

— après entente avec la direction du Département, on pourra élaborer un programme d'études supérieures, qui prépare à la maîtrise ès arts en philosophie: M.A. (Ph.)

● Renseignements et demande d'admission, s'adresser à:

Secrétariat
COLLÈGE DOMINICAIN DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE
96, avenue Empress
Ottawa, Ontario, K1R 7G2
Tél.: (613) 233-5721 ou 233-4454

1974

VOITURES DE LA DIRECTION
EN VENTE

PEUGEOT 504 GL

• Balance de garantie d'usine

ROGER

AUTOMOBILES LTÉE

4269 STE-CATHERINE O.
MONTREAL

TEL. 932-2925

Attention! Bientôt vous en saurez plus sur la façon d'épargner pour avoir une maison bien à vous tout en économisant de l'impôt!

Le Trust Royal présentera, très bientôt, un nouveau régime qui pourra vous rendre la vie plus facile.

Il s'appellera Régime enregistré d'épargne-logement.

Et nous voulons que vous soyez parmi les premiers à le connaître.

Si vous ne possédez pas déjà votre propre maison (conformément aux stipulations de la loi régissant de tels régimes), ce nouveau régime vous permettra d'épargner chaque année un certain montant en vue d'en acheter une. Vos contributions à cette fin ne seront pas imposables, même lorsque vous les retirerez pour acheter la maison de vos rêves.

N'est-ce pas merveilleux? Cette occasion unique, dont vous ne pourrez bénéficier qu'une seule fois de votre vivant, vous est proposée par la plus importante compagnie de fiducie et d'immeuble au Canada.

Une fois la loi en vigueur, nous annoncerons notre nouveau régime. Cela vous intéresse? Écrivez-nous ou mieux, téléphonez-nous pour recevoir de plus amples renseignements. Le nouveau régime enregistré d'épargne-logement: un autre service que le Trust Royal met à votre disposition.

Nous pouvons vous aider à réaliser ce que vous voulez.

Veillez m'envoyer de la documentation concernant votre Régime enregistré d'épargne-logement, sans obligation de ma part.

Nom

Adresse

Téléphone

Régimes enregistrés d'épargne-logement

Trust Royal

Bureaux à Montréal:
630 ouest, boul. Dorchester
6991 rue St. Hubert
4145 ouest rue Sherbrooke (Westmount)
280 ave. Dorval (Dorval)

876-2525
270-1137
876-2506
636-4740

Autres succursales à Québec, Sherbrooke et Trois Rivières

éditorial

Dilemme pour la Commission de police

Après une fin de semaine de délibérations, le Conseil de sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal a décidé finalement de transmettre à la Commission de police de Québec la recommandation du directeur René Daigneault et de son état-major "senior" de destituer son adjoint, M. André Guay. Le directeur de la police de la CUM ayant soumis sa recommandation au Conseil de sécurité, celui-ci, même s'il n'avait pas le pouvoir de destituer un officier non syndiqué, pouvait quand même tenter de résoudre l'affaire. Il n'avait pas toutefois le privilège d'empêcher le directeur de pousser au bout le processus qu'il avait engagé.

En vertu de la loi constituant le service de police de la CUM, en effet, ces officiers "ne peuvent être destitués que par la Commission de police du Québec après enquête faite par elle à la demande du Conseil de sécurité ou du directeur." Même si le Conseil avait voulu mettre fin à l'affaire, M. Daigneault pouvait, de lui-même, s'adresser à la Commission de police. De toute manière, le dossier a été transmis à la CPQ. En vertu de la même loi, "la décision de la Commission est sans appel". L'on sait toutefois depuis l'affaire Saulnier, encore en Cour suprême du Canada, que l'affaire Guay pourra elle aussi aller plus loin.

Bientôt invitée du reste à peut-être se prononcer sur une deuxième affaire Cholette, la Commission de police du Québec ne voudrait-elle pas en finir une bonne fois avec l'incroyable grenouillage qui agite la direction de la police de Montréal? En tout état de cause, sa tâche ne sera pas aisée.

La Commission de police du Québec s'est à ce jour mise en vedette aux yeux du public par son enquête sur le crime organisé et par les enquêtes particulières qu'elle a menées sur la conduite de certains membres ou chefs de corps policiers, l'affaire Saulnier étant la plus importante mais non la seule de sa catégorie. En vertu de sa loi constitutive, la Commission s'est vu confier par le législateur des missions et des tâches qui au premier regard paraissent complémentaires. A l'analyse, elles peuvent se révéler, à un certain degré du moins, incompatibles. Faisons abstraction pour les fins de la présente affaire, de l'enquête sur le crime organisé qui fait de la Commission une sorte d'organisme para-policière ou judiciaire, suivant le point de vue où l'on se place. Les contradictions inhérentes à la loi fondamentale de la Commission demeurent.

La CPQ exerce un pouvoir de contrôle sur les corps policiers qui l'amène à les visiter et à les conseiller; par son rôle de coordination et de recherche, elle crée des liaisons entre eux

et "supporte l'activité policière", comme elle l'écrit elle-même dans son dernier rapport annuel. Elle doit fixer non seulement les programmes de formation ou certains formulaires de routine, mais aussi des règles d'éthique pour les policiers "dans leurs rapports entre eux" aussi bien qu'avec les citoyens. Ses enquêtes aussi bien que ses visites et analyses l'ont amenée à faire des suggestions sur l'organisation même de certains services de police. Ce n'est pas lui faire injure d'écrire que, sans ignorer les droits des citoyens, elle vise foncièrement l'efficacité policière.

Or, le législateur ne lui a pas seulement confié les enquêtes qui peuvent être requises des autorités ou des citoyens au sujet de la Sûreté du Québec ou d'un corps de police municipal. La Commission est aussi saisie des enquêtes portant sur la conduite de "tout membre" de ces services policiers.

Certes, elle peut tenter de faire abstraction de ses autres obligations quand elle enquête sur "la conduite d'un homme" (ainsi qu'elle s'est efforcée de le faire dans le cas de l'ex-chef Saulnier) pour ne s'en tenir qu'au seul "témoin" qui est devant elle. Mais, justement, peut-on séparer le policier de son service quand il s'agit d'un officier supérieur et que la conduite dont il s'agit implique la direction même du service? Au reste, entre le droit de tout un service à n'être pas mis en cause dans une enquête qui ne porte pas d'abord sur lui, et le droit du policier à faire valoir une défense pleine et entière qui aille jusqu'à impliquer d'autres membres du service, la frontière est aussi difficile à tracer qu'à respecter.

On peut soutenir qu'ayant une vue générale de la police, la Commission peut mieux rendre justice au simple policier ou au commandant dont elle tranche le sort et qu'à l'inverse, ses enquêtes particulières l'amènent à déceler les lacunes des structures et à mieux assessor sur la réalité ses normes de formation et de conduite. Mais, plus brutalement, ne pourrait-on pas également faire la thèse, sinon la preuve, que pour rendre justice à un homme elle risque de laisser dans l'ombre des aspects de "l'affaire", quelle qu'elle soit, qui importent à l'efficacité du service et à la sécurité du public? Ou encore, ne peut-on pas craindre que pour éviter au contraire d'ouvrir une crise dans un corps policier, elle sacrifie un homme à l'intérêt de l'ensemble?

Dans l'enquête qu'elle va ouvrir sur la conduite du numéro 2 de la police de la Communauté urbaine de Montréal, la Commission va inévitablement rencontrer ce genre de dilemme. Le directeur adjoint Guay n'est pas accusé d'avoir mis dans sa poche des fonds de la police, ni d'avoir fui le lieu d'un accident. Les

actes dérogatoires pour lesquels l'état-major senior et le directeur le tiennent coupable sont des actes professionnels, comme il arrive à tout bon enquêteur ou à tout mauvais d'en poser dans l'exercice de ses fonctions, soit des "perquisitions électroniques".

Peut-être l'enquête révélera-t-elle que ces opérations pour le moins délicates n'entraient pas dans les attributions du directeur adjoint ou ont été conduites pour des motifs étrangers à l'action policière. Peut-être au contraire portaient-elles sur des affaires touchant effectivement à l'application des lois et à la protection du public. Plus personne en Amérique ne croit que les dirigeants, quels qu'ils soient, sont intouchables. Ni le chef Daigneault ni Me L'Ecuyer ni personne n'est en principe à l'abri d'une enquête policière.

On imagine aisément quel joyeux problème le Conseil de sécurité de la CUM vient de transmettre à la Commission de police. Si M. Guay a tort, on pourra bien le destituer ou lui donner une moindre sanction, mais encore faudra-t-il d'abord faire une enquête aussi vigoureuse que profonde pour convaincre le public qu'on n'enterre pas une affaire qui sentait mauvais. Si M. Guay présente une défense qui convainc la CPQ, celle-ci aura alors à se pencher sur le cas de M. Daigneault et de ceux qui l'ont suivi à l'état-major. Dans tous les cas, c'est une enquête sur la situation qui prévaut à la tête de la police de la CUM, le plus important corps policier du Québec, que la Commission doit être prête à entreprendre.

Une telle enquête sur la direction de la police de la CUM n'aura rien pour scandaliser les citoyens de la métropole que les enquêtes antérieures de la CPQ ont laissés sur leur faim. Même si la Commission estimait devoir s'en tenir au strict dossier que lui a fait tenir le Conseil de sécurité, les commissaires qu'elle désignera pour entendre les parties impliquées dans l'affaire Guay pourraient fort bien être amenés à élargir leur mandat. De sa propre initiative, en effet, comme à la demande d'un citoyen qui motive sa requête, la Commission de police peut faire semblable enquête.

Cette éventualité devrait être examinée soigneusement par la Commission avant même qu'elle ne désigne les enquêteurs. Doit-elle envoyer des commissaires qui ont déjà une bonne connaissance des rouages de la police de la CUM? Préférera-t-elle nommer des enquêteurs qui aient un regard neuf?

En toute hypothèse, l'heure est venue d'une enquête vigoureuse et efficace.

Jean-Claude LECLERC



Les grands naïfs

lettres au DEVOIR

Le Devoir et la mort de Richard Blass

M. Jean-Pierre Charbonneau, Après les événements du dernier mois qui vont mettre Montréal sur la carte des villes les plus meurtrières de l'Amérique on est en droit de se demander jusqu'à quel point l'information et le journalisme de certains quotidiens à sensation peuvent influencer et rencherir la psychose du crime à Montréal. On peut aussi se demander jusqu'à quel point le service d'information de la Police de Montréal peut engraisser le sensationnalisme et par voie de conséquence inciter des équilibristes à commettre l'irréparable.

Jusqu'à tout récemment, LE DEVOIR s'est toujours tenu à l'écart du potinage et des chiens égarés. Depuis l'intérêt suscité dans le public pour l'enquête sur le crime organisé, LE DEVOIR nous a heureusement tenus au courant de faits incriminants et d'intérêt public. Récemment, la police de Montréal assistée de la Sûreté du Québec a entrepris une véritable chasse à l'homme à la suite du carnage au Bar Gargantua. Vous-même, M. Charbonneau, étiez à la recherche d'un certain sensation-

nalisme en citant comme suspect numéro un de ce carnage nul autre que Richard Blass. Or la "bête" est morte sans que nous sachions quoi que ce soit sur sa participation à la tuerie du Gargantua. Bien plus, vous nous imposez en primeur que Blass a été "donné" par un de ses proches. Il importe peu de savoir comment on l'a traqué mais bien plutôt comment on l'a abattu. Or vous nous dites dans l'édition de samedi dernier "qu'instinctivement" Blass s'est emparé de son revolver pour le pointer en direction des policiers; alors qu'on le surprenait dans son sommeil il aurait eu le temps de mettre ses pantalons avant de prendre son revolver... Et le lendemain, pour la bonne réputation de notre Yul Brinner, le sergent Lysacek. Souhaitons que LE DEVOIR puisse nous informer autrement qu'avec des versions polées et officielles. Les policiers haïssaient-ils Blass à ce point qu'ils voulaient sa mort à tout prix? Pourquoi?

Un citoyen curieux, Gérard l'ITALIEN Longueuil, le 26 janvier 1975.

L'impartialité du commissaire Chevette

Monsieur le juge Robert Cliche, Président de la Commission d'enquête sur la liberté syndicale dans la construction. Nous avons appris par la voix des journaux que M. Guy Chevette, membre de votre commission, a démissionné d'un des postes qu'il occupait au sein de l'exécutif de l'Association du parti québécois de Joliette-Montcalm, soit celui de porte-parole officiel de ce parti pour la région, et ce pour toute la durée de son mandat de commissaire.

M. Chevette, qui a été nommé membre de la commission que vous présidez le 1er mai 1974 a continué à militer activement au sein du Parti québécois. Il était élu en fin de septembre dernier au poste de président de ce parti dans le comté de Joliette-Montcalm; une quinzaine de jours plus tard, délégué au congrès national du parti, il participait activement aux débats. A cette occasion, il répondit même aux journalistes que son action au sein du Parti québécois n'était pas incompatible avec ses fonctions de commissaire à l'enquête Cliche.

Sans vouloir mettre en doute le bon jugement et l'honnêteté de M. Chevette et de votre commission, nous trouvons pour le moins étrange, surtout devant la tournure des événements, qu'un des membres de votre commission qui n'a pas senti, en aucune occasion, le besoin de nier la possibilité d'être le porteur d'un PQ, dans le comté de Joliette, prête flanc à des attaques qui pourraient mettre en doute et son intégrité et celle des membres de votre commission en continuant à assumer la présidence de l'Association du parti québécois pour le comté de Joliette-Montcalm.

Jean MARCOTTE Boucherville, le 3 février 1975.

Le coup du pape

Le père Pacifique Emond, froqué de vertiges, en a assez de refuser l'erreur et de pourfendre les mécréants tel le docteur Gilbert. Désormais, il se taira. La sagesse vient à tout âge. Et je suis honnête qu'il ait annoncé cette décision dans la réponse qu'il m'a faite, à moi qui ne suis que bon. Il aurait pu quand même en écrire plus long, admettre que Malthus, si longtemps bafoué, avait raison; qu'après avoir fait de l'hérédité leur charrette, les fous de la prédestination trouvent leur compte dans les chromosomes; et qu'on ne fait pas le coup du pape aux gens à propos de tout et de rien. Le Saint Père n'est pas casuiste et s'adresse au monde entier. Le père Emond prétend qu'il ne se serait pas prononcé sur la nécessité de limiter les naissances. Voudrait-il que le pieux thermomètre conseillé aux dames et demoiselles, d'un usage laborieux, quelquel peu ridicule et

dont la forme se prête à des interprétations malignes, soit indulgent? Et puisque nous sommes sur le sujet, qu'en dit le père Emond? Le surpeuplement du monde mène à la famine et à la guerre. Si le franciscain veut s'en accommoder, qu'il cesse de se nommer Pacifique; Martial conviendrait mieux. Le docteur Gilbert avait exposé une situation de fait, celle du médecin obligé de prescrire la pilule à la demande. Le père Emond propose le recours aux sacrements, remède qui ne relève pas de notre confession.

Il eût été mieux avisé de traiter, en grand théologien qu'il est, de la situation dite de fait et de la situation dite de droit; de se rappeler que ses chères petites thèses, fondées sur la nature, bien entendu, avaient été rappelées quand l'instruction obligatoire, assortie des allocations familiales, fut votée; que son fameux thermomètre aurait paru une abomination, il y a cinquante ans.

On règle ses petites affaires au mieux qu'on peut, avec prudence et bon sens. Pour ma part, je trouve que la pilule a souvent de bons effets thérapeutiques, sans compter qu'elle libère la femme de la peur qui, pour faire la force de l'homme, n'en était pas moins malsaine. Je continuerais de la prescrire au meilleur de ma connaissance. Quant au coup du pape, je vous avouerais franchement qu'il ne me dérange pas du tout, d'abord parce que le pape préfère sans doute que l'on s'arrange sans lui, ensuite parce qu'on abuse le plus souvent de son nom. A quoi j'ajoute que le père Pacifique Emond aurait eu tout avantage à citer moins et à penser mieux.

Jacques FERRON, m.d. Longueuil, Janvier 1975.

Bravo à la CEQ

Je désire féliciter ma centrale syndicale, la C.E.Q. qui vient de refuser un prêt de \$10,000 dollars au quotidien le Jour. Il paraît que c'est en montrant patte de velours que le directeur Yves Michaud s'est adressé récemment au Bureau national de ma centrale, tendant la main pour recevoir l'obole qui lui permettrait de franchir ce "cap difficile". En lisant cela, je me suis souvenu des années 1965-66, années où Yves Michaud faisait chaque semaine des commentaires sur l'actualité à l'antenne de C.K.A. Un certain soir, il ridiculisa les enseignants, se moqua de leur incompetence, leur demanda même combien d'entre eux avaient lu le Rapport Parent. C'était à une époque où les enseignants

revendiquaient de meilleures conditions salariales.

Quel changement d'attitude, aujourd'hui! Avec quelle célérité ce M. Michaud a sorti sa peau de brebis!

Bravo à mes confrères qui ont vu clair! La faim fait sortir le loup du bois, mais elle ne le change pas en protecteur des poules... Yves LAURIER, enseignant St-Lambert, le 2 février 1975

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910. Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan. Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy. Directeur de l'information: Jean Francoeur. Trésorier: Bernard Larocque.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2T 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dans les ateliers situés à 9130, rue Saint-Vincent, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. ABONNEMENT: Édition quotidienne, \$40 par année; six mois, \$25. À l'étranger, \$50 par année; six mois, \$28. Trois mois, \$18. Édition du samedi, \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur, \$1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement sera par la poste de 20% sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrément numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

Tous les chemins mènent en Mer Rouge

par GEORGES VIGNY

Le problème a plusieurs points de départ, mais tous aboutissent au même théâtre d'opérations: les deux bras de l'Océan Indien devenus ici Mer Rouge et Mer d'Oman.

Partons de Washington: la société privée californienne Vinnell obtient un contrat de 77 millions de dollars pour constituer un corps d'un millier d'anciens combattants du Vietnam pour aller entraîner les hommes du roi Fayçal d'Arabie. La première explication est que le monarque wahhabite veut mettre sur pied un détachement spécialisé dans la protection des puits de pétrole... L'explication est très peu convaincante et aussitôt les sénateurs Jackson et Humphrey réclament une commission d'enquête parlementaire sur cette affaire. Ce qui est difficile à admettre pour le commun des mortels c'est que ces puits de pétrole sont menacés officiellement d'un coup de force américain en cas d'"étranglement" économique du monde industrialisé et on envoie des vétérans américains préparer la défense de ces puits. Mais dans sa deuxième version, l'explication perd de son exotisme pétrolier et devient plus plausible: il s'agit d'aller entraîner les 26,000 hommes de la garde nationale soudanaise pour des raisons de sécurité intérieure... Intérieur au royaume wahhabite. Au programme, bien sûr, il y a l'entraînement à la protection des puits de pétrole, mais aussi, précisément, on en a phrase laconique: la technique des combats de rue... En d'autres termes, si menace il y a sur les puits soudanais, elle n'est pas américaine, et la menace américaine ne concerne donc pas son principal et fidèle fournisseur. Et c'est alors qu'on pense aux milliards en armements américains vendus à Ryad, et aux autres milliards en destroyers, en avions et en trans-

ports de troupes vendus à l'Iran, autre source de pétrole à protéger dans la région et non à envahir. Et le contexte géographique de la Mer Rouge devient évident quand on sait que le roi Fayçal et le chah Pahlavi ont fini par pactiser sous la poussée des besoins immédiats: la guérilla pro-chinoise dans le Dhofar où les milliers de soldats iraniens n'ont pu efficacement aider le sultan d'Oman à venir à bout d'une guérilla alimentée par le Sud-Yémen.

Et c'est précisément ici que peut se situer l'autre point de départ: de l'autre côté de ce Golfe, qui n'a à cet endroit qu'une largeur d'une dizaine de milles, et qui devient la Mer Rouge avec 600 milles de côtes appartenant à l'Erythrée!

Car aujourd'hui, c'est là que se joue l'avenir, l'enjeu étant la suprématie d'une région qui recèle les plus grosses réserves énergétiques du monde. Les Soviétiques sont déjà en Somalie, pays frontalier de l'Éthiopie, au Sud-Yémen, loin dans la pointe du Golfe persique en Iran, et près d'Aden, au passage de la porte de Mandeb. Les Américains sont en plein Océan Indien à la base britannique de Diego Garcia, ils cherchent à s'installer à Massirah, près d'Oman, ils ont leur force de frappe navale avec l'Entreprise en tête qui croise dans la région, et ils ont surtout leur amitié agissante avec l'Arabie saoudite, l'Iran, et le Nord-Yémen. Il reste aussi entre la Somalie et l'Erythrée, le dernier bastion français à Djibouti, dont on renforce sans cesse le potentiel et, aux dernières nouvelles, ces forces françaises participent à des manœuvres conjointes avec la marine américaine...

C'est donc dans ce contexte international que se joue le drame érythréen,

avec la perspective d'une prochaine recouverture du canal de Suez. Question: dans quelle mesure la lutte pour la libération de l'Erythrée appartient-elle aujourd'hui aux seuls Erythréens et à l'"occupant" éthiopien?

À ce propos, la menace d'Otthman Saleh Sabeh, secrétaire général du Front de libération érythréen (FLE), à l'adresse des dirigeants éthiopiens, est explicite: Nous sommes capables de rendre la Mer Rouge aussi rouge que son nom l'indique.

Ce ne sont pas des menaces en l'air. En premier lieu, cette guérilla, dont les premières manifestations remontent à 1963, aussitôt après l'annexion en 1962 de l'Erythrée par le négus, a su, devant la situation nouvelle, refaire un semblant d'unité et FLE et FLP (P. pour populaire) ont mis une sourdine à leurs querelles pour combattre l'"occupant". Ce faisant, la guérilla est devenue guerre populaire, grossissant considérablement ses effectifs. Parallèlement, les armes affluent aujourd'hui, et les fusées Sam 7 et les Katiouas ont remplacé les vieux fusils des premiers temps. Elles affluent en provenance de régimes très peu révolutionnaires, comme les Emirats arabes unis et l'Arabie saoudite, "forçant" les Syriens et les Libyens à une soudaine générosité. Après avoir moralement soutenu les guérilleros du seul FLE, des capitales arabes veulent maintenant reconnaître politiquement le Mouvement de libération, ou, comme le Soudan dimanche et l'Égypte hier, interviennent en faveur d'un cessez-le-feu devant conduire à des négociations sans préalable.

Le fait que l'Erythrée soit à soixante pour cent musulman suffit-il à expliquer cette soudaine ardeur à défendre ce pays déchiré qui n'était pas moins islamique et combattit il y a quelques mois seulement? Même alors il resterait à expliquer le soutien massif de deux bords politiques extrêmes... Aux dernières nouvelles, les troupes éthiopiennes semblaient en mauvaise posture, avec un tiers de leurs effectifs paralysés dans la province rebelle et coupés du monde extérieur. L'aviation lachée sur les villages a vite été retirée devant les succès de la défense anti-aérienne des rebelles. Les blindés quant à eux sont inefficaces dans cette région montagneuse une fois que les rares voies de ravitaillement sont coupées. Il reste encore à la portée des hommes du Mengistu Haile Miriam la brutale répression, mais celle-ci joue déjà en sens contraire: il arrive un moment où on est comme saturé, et cette saturation étouffe le sentiment légitime de peur; alors on n'obtient qu'une chose de la victime d'hier: qu'elle aille rallier les forces de libération qu'aide aujourd'hui non seulement l'apport arabe mais la dynamique de ses succès. Au demeurant, les guerilleros sont en prise directe avec la population et les 1,600 morts de la semaine dernière ne sont pas pour réconcilier l'Erythréen des villes ou des

montagnes avec un régime dont le slogan est "Ethiopia Tekdem". "Ethiopia d'abord", en dépit des programmes prudemment socialistes et progressistes du régime militaire, est d'abord une devise nationaliste, et c'est à un nationalisme aguerri qu'elle est opposée aujourd'hui en Erythrée: d'une intensité au moins égale à celui prôné difficilement par Addis Abeba.

Les nouveaux maîtres de l'Éthiopie, une fois le vieux négus mis en cage et son régime anachronique renversé, n'ont rien fait pour dissiper l'énigme qu'ils constituaient pour le monde, à commencer par l'Éthiopie elle-même. Ils préconisent certes un socialisme de l'extérieur ou qualifié de "chinoïse" et qui serait probablement plus proche de l'opportunisme. Les purges sanglantes d'une certaine nuit qu'on n'est pas près d'oublier ont soudain montré que le Mengistu Haile Miriam et son équipe n'hésiteraient plus devant les moyens pour arriver à concrétiser l'"Ethiopia Tekdem". Et les nationalisations annoncées furent réalisées à un moment où, déjà, le monde extérieur n'avait plus d'yeux que pour l'Erythrée.

L'acharnement mis par le gouvernement central à écraser le mouvement indépendantiste s'explique par le fait que la province est riche, que son sous-sol décelé du pétrole, qu'elle est la seule façade maritime de l'Éthiopie et qu'elle abrite les ports de Massawa et d'Assab. Elle s'explique aussi par le fait que se séparer de l'Erythrée signifie pour les nouveaux maîtres une faille politique. Mais elle ne justifie pas la mélomanie poussée jusqu'à étrangler des gens le soir au coin d'une rue à l'aide d'une corde de piano... Cette terreur généralisée, menée en dépit du fait démontrable du renforcement du Mouvement de libération, indique un manque de jugement politique car elle signifie que toute formule pacifique était impossible aux yeux du conseil militaire. Est-il encore temps de penser à une autonomie interne érythréenne, alors que la preuve est faite qu'une victoire militaire du gouvernement central est pratiquement impossible? Les Erythréens du FLE-FLP ne font pas un secret de leur objectif qui est et reste l'indépendance totale. Dans ces conditions, à quoi servirait une trêve à laquelle, dit-on, Addis Abeba est prêt, sinon précisément à permettre aux forces éthiopiennes de souffler un peu et de se reposer?

Tous les chemins mènent aujourd'hui en Mer Rouge, et ces chemins sont de plus en plus encombrés de Chinois, de Soviétiques et d'Américains. Et tous se retrouvent sur le terrain, par Erythréens et Ethiopiens interposés. Qui soutient qui et pourquoi?

Et si, tout simplement, le premier objectif n'était que d'en finir de l'inquiétant régime d'Addis Abeba? Ce qui signifie que l'Erythrée aurait à payer la facture plus tard, après l'indépendance.

propos d'actualité

"Notre société est éclatée, disloquée. Sur le plan d'un principe aussi fondamental que celui du respect de la vie humaine, un désaccord existe entre ses membres; nous constatons le fait avec tristesse."

Cardinal François Marty, Archevêque de Paris, Le 19 janvier 1975

Le Monde, 21 janvier 1975.

"Certains pensent que la nouvelle loi sur l'interruption de la grossesse, inspirée par la situation des mœurs dans notre société, aura un effet dissuasif. Telle est la pensée des auteurs de ce texte... Nous n'avons pas la garantie que les procédures prévues joueront dans ce sens. Nous ne savons pas dans quel esprit seront conseillées les femmes qui envisageront d'interrompre volontairement leur grossesse. Il ne nous est pas dit comment elles seront éveillées à leurs responsabilités. Il n'est pas consenti un vigoureux effort de solidarité: aucune véritable politique de la famille n'est pro-

mue. Bref, les conditions ne sont pas remplies, qui pourraient laisser espérer que le fleau des avortements clandestins sera efficacement combattu."

Cardinal François Marty, Archevêque de Paris, Le 19 janvier 1975.

Le Monde, 21 janvier 1975.

"La loi 22 exige que les sociétés se donnent au Québec une raison sociale française. Cela est dans la tradition de tous les pays du monde, y compris les États-Unis où certains états exigent par des mesures législatives qu'un pourcentage de postes de cadres des entreprises soit accordé, soit aux francophones, soit aux citoyens de langue espagnole dans certains secteurs, ce qui dépasse l'enregistrement d'une simple raison sociale."

Guy St-Pierre, Ministre de l'Industrie et du Commerce, Le 30 janvier 1975.

des idées

des événements

des hommes

Pendant que la Commission Cliche enquête

Huit propositions pour améliorer les relations de travail dans l'industrie de la construction

par FERNAND MORIN

Tout le monde reconnaît l'importance de l'industrie de la construction. Ce que certains ignorent cependant ce sont les éléments qui permettent de l'affirmer. Fixons-les tout de suite. En 1973, des travaux de construction de l'ordre de \$4 milliards ont été réalisés au Québec seulement. A un milliard de dollars près, ce chiffre s'approche du montant global du budget du gouvernement québécois. Le montant représente aussi le cinquième de la valeur de tous les travaux de construction accomplis au Canada en 1973. Pour atteindre ces \$4 milliards, l'industrie a eu recours à 144.000 salariés qui ont travaillé durant 145.000.000 d'heures, amassant des gains de quelque \$773 millions, soit 20% de plus qu'en 1972.

Relations de travail et stabilité de l'industrie

Ainsi, les entrepreneurs sont directement tributaires des décisions prises hors de cette industrie par les grands donneurs d'ouvrage, dont le noyau est constitué par les institutions publiques qui sont responsables de plus de 33% des travaux de construction qui sont entrepris, des donneurs d'ouvrage, qui s'appartiennent au secteur public ou privé, investissent dans cette industrie selon leur perception du climat et de la qualité générale du travail qui y règne. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter quelques donneurs d'ouvrage qui ont déjà annoncé la mise en

chantier prochaine d'énormes projets, pour constater à quel point, ils hésitent ou même refusent pour l'instant de les réaliser.

Il est possible de créer un climat propice à l'investissement en améliorant les conditions générales de relations collectives et individuelles de travail. La qualité du régime général de travail pourra réduire sensiblement l'instabilité, l'imprévisibilité et l'insécurité que subissent tant les entrepreneurs que les salariés. Tout organisme, toute personne qui n'est pas de la construction qui n'a pas des racines dans cette industrie, peut procéder à cet égard à des diagnostics et à des recommandations, et mettre en relief des défauts ou des torts du régime. Mais personne ne pourra mettre sur pied véritablement et avec des chances normales de succès, des changements positifs à court et à long terme, si les parties composantes de l'industrie, travailleurs et employeurs et leur organisme représentatif, ne s'y emploient pas directement et positivement.

En tout premier lieu, il faudrait que les intéressés connaissent mieux leur propre industrie. Il faudrait à cette fin:

- 1 — procéder à des recherches beaucoup plus poussées, et plus complètes sur la population active de l'industrie de la construction;
- 2 — connaître le nombre de travailleurs et leurs qualifications;
- 3 — prévoir les besoins en main-d'œuvre qualifiée pour les années à venir;

4 — évaluer les implications de demandes de main-d'œuvre ou d'emplois pour les grands travaux de façon à satisfaire à la demande du secteur public et du secteur privé.

Cette connaissance du marché du travail dans la construction obligerait les donneurs d'ouvrage à tenir compte des situations réelles avant toute nouvelle mise en chantier. Ainsi, on obtiendrait lentement et progressivement un meilleur étalement des projets. De la sorte, on provoquerait une certaine concurrence entre les entrepreneurs qualifiés et ces derniers pourraient obtenir une meilleure main-d'œuvre qualifiée disponible pour l'exécution de ces nouveaux chantiers. Une meilleure répartition dans le temps des grands projets de construction, résultant d'une concertation positive et saine, profiterait tout d'abord aux salariés grâce à leur compétence et à leur qualification professionnelle et aux entrepreneurs vraiment qualifiés.

Le contingentement s'impose

En deuxième lieu, il faut accepter, au-delà de toute réminiscence des principes d'un siècle dépassé, l'idée d'un contingentement, d'un certain contrôle des entrées et des venues des entrepreneurs et des salariés. Compte tenu des implications financières, économiques et sociales qui résultent de la mise sur pied de toute entreprise de construction, on ne peut plus accepter aujourd'hui que quiconque puisse se

prétendre entrepreneur en construction. Il faut une loi régissant l'arrivée d'entrepreneurs ou du moins, la réglementation en imposant des garanties de leur solvabilité et de leurs connaissances professionnelles. On ne peut régler cette question par la création d'un simple fonds d'indemnisation. Bien au contraire, la réserve actuelle accumulée collectivement (\$0.01 l'heure) ne fait que stimuler les activités d'aventuriers.

A l'endroit des salariés, je ne crois pas que l'on puisse continuer longtemps d'accepter, sans autre préalable, la venue de toute personne pour y occuper une fonction et ce, au détriment de ceux qui ont appris un métier, ou qui détiennent une expérience acquise dans l'industrie et qui voudraient pouvoir y gagner leur vie.

La simple question de la sécurité sur les chantiers pourrait justifier un certain contingentement ou l'imposition de conditions préalables aux allées et venues des salariés sur les chantiers. En d'autres termes, un permis de circulation sur les chantiers devrait être obligatoire pour toute personne qui vient y oeuvrer; ce permis attesterait de sa connaissance des normes générales de sécurité sur un chantier. Ce faisant, on réduirait le nombre de travailleurs qui, par leur ignorance, mettent en danger la vie des autres travailleurs sur le chantier.

Un service de placement indépendant

Troisièmement, je crois que

des mesures précises et claires doivent être prises au sujet du placement.

Dans la mesure où on veut donner un sens véritable au mot "travailleurs de la construction" à l'exclusion de ceux qui ne sont que de passage en donnant aux premiers priorité d'emploi sur tous les autres;

dans la mesure également où on veut donner à chaque employeur la possibilité de recruter une main-d'œuvre compétente, ayant une expérience valable et qui soit disponible pour tous les types de travaux à exécuter;

dans la mesure où l'on veut que tous les travailleurs puissent régulièrement et équitablement travailler dans la construction sans distinction de leur allégeance syndicale;

il m'apparaît que le placement comme tel pourrait être avantageusement confié à un organisme indépendant qui demeurerait en contact avec les associations patronales et syndicales. L'expérience vécue antérieurement ne peut servir de raison valable pour refuser cette proposition. Depuis 1971, nous avons une connaissance très valable de la population active de la construction et un fichier traité par informatique qui permettrait de procéder à ces choix, au placement d'une façon objective et réaliste. Je crois également que le placement pourrait se faire rapidement en utilisant des écrans cathodiques disséminés dans des bureaux régionaux et avec la participation des associations syndicales et patronales des régions.

La sécurité au travail

En quatrième lieu, nous devons réduire réellement les risques d'accidents de travail. Cette seule question demande une action d'envergure touchant de multiples points à la fois puisqu'actuellement les compétences et les responsabilités sont partagées entre:

les entrepreneurs pris distinctement;

le ministère du travail et de la main-d'œuvre;

la Commission des accidents du travail et, la Commission de l'industrie de la construction.

Nous devons d'abord élaborer un plan d'ensemble visant à la prévention positive des accidents du travail, à la réadaptation des accidentés et à une répartition plus équitable des coûts qui en résultent: le tout étant adapté aux modes d'opérations des entrepreneurs. Ainsi, je crois que le régime actuel de "mérite et de démerite" applicable à la CAT et valable pour l'entreprise sédentaire ne répond pas aux besoins de la construction.

Il faut également un service judiciaire qui tienne compte des conditions de travail de cette industrie et qui puisse servir en temps utile et non pas imposer à un entrepreneur de payer \$200 ou \$300 d'amende six (6) mois après la fermeture du chantier, etc.

Comme cinquième mesure, il faut procéder au rajeunissement, à l'adaptation à la conjoncture actuelle et à la simplification du décret.

A mon avis, un tel travail doit être fait avant et en dehors de la prochaine négociation collective. Ce premier travail de défrichage, de mise en relief des questions pendantes doit être fait pour que l'on puisse enfin connaître avec certitude les droits et les obligations de chacun. Un tel travail, s'il était entrepris en temps utile et d'une façon convenable, ferait disparaître une multitude d'occasions certaines de conflit et de suspicion mutuelle.

L'avenir de la CIC

Sixièmement, il m'apparaît également essentiel de modifier la structure actuelle de la Commission de l'industrie de la construction de manière à mieux préciser le champ de compétence de son conseil d'ad-

■ Même s'il a clairement laissé connaître son désir d'être délesté le plus tôt possible des responsabilités que lui impose sa fonction de président de la Commission de l'industrie de la construction, Me Fernand Morin, qui préside cet organisme, a continué depuis son témoignage controversé devant la Commission Cliche à tirer de son expérience à la CIC des leçons susceptibles d'améliorer la situation qui a donné lieu à tant d'abus. Lors du congrès annuel de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec, tenu fin janvier à Québec, Me Morin a notamment traité de l'amélioration du régime des relations dans la construction. Il a formulé à ce sujet une série de propositions contenues dans les extraits suivants de son allocution prononcée le 29 janvier.

ministration paritaire et celui des personnes qui seraient directement appelées à prendre en main l'administration des services que doit rendre, un tel organisme. Loin de préconiser une régie, je crois que les entrepreneurs et les travailleurs ont tout intérêt à financer eux-mêmes l'administration de leur décret.

à contrôler par la voie de ce conseil paritaire l'utilisation de l'argent ainsi recueilli. Cependant, il faut laisser à d'autres personnes, libres de toutes charges extérieures, le soin d'administrer dans le cadre de son budget les services de la Commission. Cette répartition des compétences mettrait fin au régime actuel où les représentants des associations patronales et syndicales sont trop souvent tiraillés entre leurs principales fonctions qui consistent à protéger les droits des associations qui les mandatent et les intérêts propres de la CIC qui sont différents tantôt de ceux des associations patronales tantôt de ceux des associations syndicales.

Enfin, une septième mesure aurait pour objet les avantages sociaux. Des efforts louables ont été faits par les parties dans le but d'élaborer un régime d'avantages sociaux qui tienne vraiment compte des conditions générales de travail dans l'industrie de la construction: un régime d'assurance-salaire et de retraite adapté et complémentaire au régime public et dont les bénéfices sont acquis sur une base horaire etc. Cependant, les assises juridiques de ce régime doivent être immédiatement solidifiées et le rôle et le champ de compétence du CASIC, celui de la Caisse du dépôt et de placement et celui de la Régie des rentes du Québec doivent être également par cette même loi, précisés et clarifiés. Toutes les parties reconnaissent d'ailleurs ce besoin y compris, le ministère du Travail et de la Main-d'œuvre. Il est urgent que ces précisions législatives soient apportées pour que le CASIC puisse mettre sur pied le dispositif administratif qui s'impose

afin de pouvoir donner aux salariés les prestations qu'ils sont en droit de recevoir.

Par ailleurs, ce régime de retraite de l'assurance-salaire est bâti sur l'idée que les véritables travailleurs de la construction pourraient bénéficier d'une certaine stabilité d'emploi c'est-à-dire, qu'ils pourraient travailler un nombre d'heures minimales par année de façon à être admissibles à ces bénéfices. Ainsi, ce n'est pas en travaillant cinq-cents (500) heures par année qu'il est vraiment possible de se constituer un fonds de retraite convenable. Pour cette raison, il existe un lien direct entre le contingentement proposé plus haut et la réalisation d'un régime d'avantages sociaux pour les travailleurs de cette même industrie. Sans ce contingentement, sans cette préférence d'emploi, et sans une procédure équitable de placement, ce n'est pas un régime de retraite que nous pouvons offrir aux salariés mais bien, sous ce déguisement, un régime d'épargne forcée à moyen terme.

Enfin, compte tenu du calendrier fixé actuellement par la loi pour la prochaine négociation, toutes les règles relatives à la détermination des associations habilitées à négocier des nouvelles conditions de travail et à représenter les salariés ou les entrepreneurs, doivent être, clairement arrêtées et connues de tous. Il s'agit là d'une affaire où les employeurs ne peuvent pas prendre beaucoup d'initiative mais, elle n'en demeure pas moins très importante. Pour cette raison, d'ailleurs, le rapport de la commission d'enquête doit être publié comme son président le déclara, au printemps prochain. Mais je ne crois qu'il faut attendre ce rapport pour se préparer à agir résolument dans les prochains mois. Une partie importante du travail à faire relève strictement des parties et de chacune d'elles, et aucun organisme extérieur à la construction ne peut servir alors de substitut valable.

Une émission de Rue des Pignons

Le petit catéchisme des clichés populaires

par PAUL WARREN

Il y a quelque temps, un mardi soir, j'ai voulu faire un test. J'ai demandé à une étudiante en cinéma d'enregistrer sur manéphone une des émissions de Rue des Pignons. Pendant que l'enregistreur captait le son, l'étudiante avait accepté de décrire sur papier la composition de l'image, la technique, les mouvements de caméra, bref le visuel. Je n'ai pas regardé l'émission, ce soir-là. Ça faisait partie du test. Le lendemain, j'ai écouté la bande sonore, une première fois sans me référer à la description de l'image. Je voulais vérifier l'hypothèse à savoir si par la seule audition du téléroman je pouvais comprendre ce qui se passait. Et bien, je me suis retrouvé, tout à coup, trente ans en arrière, à l'époque où j'écoutais à la radio Un Homme et son Pêche.

Par les seules paroles, la musique et le bruitage, je comprendrais tout de l'émission de Mia Riddez Morissette. Ensuite, j'ai ré-écouté la bande sonore, mais cette fois en me référant au visuel. Pour les dix petites séquences, parties, crottes de biques que l'émission comportait, ce soir-là, il n'y avait absolument aucun travail un tant soit peu original de la part de la caméra, pratiquement aucun mouvements

d'appareil, aucun objet cadré en dehors des personnages qui parlaient... Presque uniquement des plans moyens et des champs contre-champs (passage d'un interlocuteur à l'autre). Pas surprenant, dès lors, si le texte, la parole enregistrée avait pu si bien se passer de l'image pour se faire comprendre. La caméra n'existe pas dans Rue des Pignons — et on peut dire la même chose pour tous les autres télé-romans de Radio-Canada — que pour photographier des personnages qui parlent au micro. C'est de la radio que l'on veut nous faire passer à la télévision, nous faire passer pour de la télévision.

Le texte de Mia Riddez

Mais que vaut-il ce texte? C'est de lui qu'il faut essentiellement parler, puisqu'aussi bien il est total, se suffisant à lui-même, puisqu'il a pignon sur rue, n'étant en aucune façon dérangé par une mise en scène inexistante. Et bien, ce texte qu'écoute chaque mardi soir, à 9 heures pile, la moitié de la "Belle Province" est un ramassis des plus beaux clichés que l'on puisse imaginer, lesquels cristallisent en phrases lapidaires une idéologie primaire, cul-cul, catholico-petite bourgeoise.

conformiste, dégoulinante de sentimentalisme, l'idéologie de la résignation colonisée, de la loto d'un jour ce s'ta ton tour" (de Toto qui attend la loto pour rouler en auto), l'idéologie du Père Noël.

Je vous livre, ici, à la queue leu leu, le ramassis de clichés que j'ai ramassés, mardi soir dernier, le 4 février, de 21h. à 21h30.

Clichés no 1: (Maurice et Sylvette + le beau-père). "Je l'aime ce p'tit gars-là, c'est pas possible..." "Je pourrais toujours dire à Patrick qu'il peut être fier de porter le nom de son père..." "Avec les enfants, on ne sait jamais hein..." "Vous êtes pas prêts de faire chambre à part..." "Ça me fait peur d'être marié avec une femme plus jeune que moi..." (Musique douce).

Clichés No 2: (Martine devant son miroir). "Mon Dieu, tout est si sombre..." je suis jeune, belle... forte... pis tout ça peut finir..." "Aidez-moi... aidez-moi... je suis seule... seule..." (La voix tremblote puis se brise. La musique est au bord des larmes).

Clichés No 3: (Sylvette et son père dans la cuisine). "Tu m'embrasses pas?" "Si t'es pas heureux, tu revienas habiter ici..." "Ça peut être très difficile de s'adapter à une nouvelle vie..." (une musique d'ambiance, douce et légère se lève en sourdine: des tremolos font trembloter les voix). "C'est pas facile de vieillir..." "Ça vaut la peine de me rapprocher de quelqu'un de mon âge..." "Tas toujours été un bon père..." "Quand on vieillit on est plus sensible..." (Il peure doucement. La caméra s'approche à pas feutrés pour capter les larmes. Ça m'a fait penser à Lise Payette, il y a deux semaines, qui a interpellé son caméraman: "vite, vite, un gros plan de Jacques!" Vous vous souvenez, c'était la fête de notre bon Jac-

ques national. Il venait de recevoir un cadeau "surprise" de notre super-Lise nationale. Et il a daigné verser une larme. Précieuse larme s'il en fut — et Lise, toujours à l'affût, le sait —, qui lui vaudra de gagner quelques places dans le grand marathon du plus bel homme du Canada. A propos du plus bel homme du Canada — encore une phrase avant de fermer ma parenthèse —, j'ai l'impression que Pierre Nadeau, en jouant du Leone avec son chapeau de cow-boy, une demi heure à peine après notre émission de Rue des Pignons, va, cette année, finalement, remporter la palme. Il était irrésistible.)

Entre les clichés No 3 et les clichés No 4, il y eut les "commerciaux". Trois "commerciaux" collés: les gaudes dont s'empiffraient de beaux enfants tout roses qui sautaient en s'embrassant autour de leurs parents souriants, Camay sur la joue rosée d'une belle fille appétissante à l'oeil brillant, Crisco avec des enfants encore et des sourires et des rires (bien sûr). Je me suis demandé, en regardant ces trois "commerciaux" collés, si les commanditaires de Rue des Pignons ne s'étaient pas entendus avec les responsables du téléroman sur la proposition suivante: vous, vous allez vous charger de véhiculer les clichés textuels, nous, on s'occupe des clichés visuels.

Clichés No 4: (Martine et Sylvette au salon de coiffure). "Ben oui, les enfants... y faut pas être trop malade avec les enfants..." "Les enfants, y sont tellement insécures..." "Dans ces moments-là, on se sent toute seule..." "Vous avez pas l'air d'une personne malade..." "Quand on parle de tumeur, on est tout de suite affolé..." "A mon âge, on a surtout pas envie de mourir..." "Quand on a souffert, on comprend mieux la souffrance des autres..." "Je sais que vous avez été courageux..."

Clichés No 5: (Maurice et Hector) "On a tous des petites choses de jeunesse à se reprocher... l'important c'est de

se racheter". "Une folie pour une fille, ça arrive tellement souvent de nos jours..." "Je mets de l'argent de côté pour déménager en juin dans un beau petit cinq pièces ben ensoleillé..."

Clichés No 6: (Doudou, la pompiste et Dupuis, son voisin). "Quand je pense qu'on m'apprécie, je compte pas ma peine..." Suivent les clichés des "commerciaux": "Quand on est Québécois, on est fier de son choix..." la Molson c'est c'qu'on boit chez-nous"; "Avec Timex, vous aurez toujours l'heure de plaisir..."

Clichés No 7: (Madame Berichon avec le père escroc). "Vous voulez pas m'enlever le p'tit"? (voix tremblante au bord de la panique). "Si on l'aime tous ce p'tit-là, y a moyen de s'entendre..." Une minute ou deux encore de ce ronronnement stéréotypé. Puis un plan d'ensemble de la ville de Montréal, comme pour nous dire que cette petite merde au compte gouttes que l'on vient de nous distribuer est universelle. Et c'est la fin de l'émission.

Le cliché-roi

Les nombreux interprètes de Rue des Pignons n'existent qu'en fonction des phrases. Suite à la page 6

CHEZ
DÉJEUNERS D'AFFAIRES
\$5.50
LE COUVERT
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 12.00 H. A 15.00 H.
591 E. HENRI-BOURASSA
bardet
FACE AU MÉTRO • 381-1777

"Distinction de la Bonne Table
par Holiday Magazine"

Le Vost
Galant

Déjeuners d'affaires
1425, rue Crescent
844-4155

Le Fadeau
Cuisine Classique Française
423 St-Claude - Tél.: 878-3959 - Cave exceptionnelle

LA PEUGEOT
504 GL.

UNE DES MEILLEURES VOITURES DE L'HEURE.

PEUGEOT 504 GL

G.G.Q. Les Grands Garages du Québec Ltée
306 est, ST-ZOTIQUE 273-9105
(Métro Beaubien)

Attention particulière
aux étudiants

Faites comme tout
le monde...

PRENEZ
DES "LAUZON"
DE CONDUITE

Tél.: 849-4731

COURS
D'INITIATION
À LA DÉCORATION
INTÉRIÈRE

ARTISANS
DU
MEUBLE
QUÉBÉCOIS INC.

866-1836

Début des cours
le 17 fév. 1975

Permis de culture personnelle (jour et soir)

suites
de la première
page

UN POT-DE-VIN

formation professionnelle des opérateurs de machinerie lourde sur son chantier, à la suite de discussions avec certains membres du trio.

C'était la première fois depuis le début des audiences qu'un représentant de la partie patronale admettait avoir reçu un pot-de-vin d'un vis-à-vis syndical. Mais la liste des surprises ne s'est pas arrêtée là hier devant la commission Cluche.

En effet, le directeur des Ressources humaines du ministère du Travail, M. Jean-Paul Cadieux, a raconté aux commissaires comment Gilles Varin avait été nommé directeur général de la CFP après en avoir été le président. Un concours avait été ouvert pour trouver des candidats qui ont tous été refusés par Varin et l'autre membre du comité représentant la CFP. Lors de la réunion suivante du conseil d'administration de la commission, Varin a démissionné de son poste de président après l'ouverture d'un second concours. Et séance tenante, il dépose alors sa candidature, qui est acceptée.

Le procès-verbal de la réunion mentionne que Varin s'est abstenu de voter sur son propre cas, ce qui suppose qu'en dépit de sa démission à la présidence, il était toujours membre du conseil d'administration. Qualifiant cette situation de "conflit d'intérêt", le procureur de la commission a cité les chapitres de la loi 49 qui interdit aux membres de la CFP d'accepter "quelque rémunération" que ce soit du même organisme, y compris un salaire comme employé.

Cadieux a pour sa part admis avoir reçu un rapport de l'enquêteur Laffont qui dénonçait les travaux effectués par les élèves du cours sur les Carrières Laurentides et à la mine de Saint-Canut en contravention des règles de la CFP. Conscient qu'il s'agissait de travaux effectués pour des intérêts particuliers avec les fonds publics, Cadieux a admis que le ministère du Travail n'a jamais songé à entamer la moindre poursuite contre les contrevenants. "Comme le cours était terminé, on a décidé d'attendre l'autre cours", a-t-il dit, avant de songer à intervenir.

Le juge Robert Cluche a dénoncé violemment cette tolérance des fonctionnaires. S'adressant aux autorités du ministère du Travail, il a ajouté: "Il n'y a pas de prescription en cas de vol des deniers publics; prenez donc action immédiate."

L'ARSENIC

poumons, ce qui facilite l'intoxication.

Les symptômes caractéristiques correspondent exactement à ceux qu'on décrits les jumeaux appelés à l'enquête du coroner jusqu'à maintenant: maux de gorge, toux, nausées, vomissements, faiblesses, et coliques intenses après deux heures environ, urine rouge foncée après six heures et jaunisse par la suite.

L'effet le plus caractéristique de l'hydrogène arsénisé est l'éclatement massif des cellules rouges du sang qui cessent alors d'exercer leur fonction, provoquant ainsi un manque d'oxygène dans les tissus. Les débris sanguins bloquent bientôt le fonctionnement des reins et endommagent le foie.

Or, le rapport d'autopsie signé par le docteur Brosseau attribue justement la mort de M. Dorval à trois causes: une insuffisance rénale aigüe, une hémolyse massive (destruction des globules rouges) et une nécrose centrale hémorragique du foie.

En se basant sur ces symptômes caractéristiques (qui pourraient aussi être provoqués par des maladies comme le malaria), et en les mettant en relation avec le travail particulier de M. Dorval ainsi qu'avec les résultats d'analyses qui indiquent la présence d'arsenic dans le sang, le pathologiste a affirmé sa certitude que l'hydrogène arsénisé est bien la cause du décès.

Le coroner, Me Shadley, a expliqué hier au DÉVOIR que son enquête porte seulement sur le cas de M. Dorval parce que la loi des coroners stipule qu'on ne doit tenir qu'une seule enquête sur un seul individu lorsqu'on a des raisons de croire que plusieurs individus sont morts dans le même contexte et d'une même cause.

PAUL LACOSTE

toute empreinte de suspense et où les estafettes conclavistes allaient, énigmatiques et furtives, d'une salle à l'autre que les journalistes ont pu cesser de faire antichambre. Dans la salle toute feutrée du Conseil de l'université, M. Lacoste s'est volontiers prêté aux questions de la presse après avoir rendu hommage à l'esprit de bâtisseur qui avait toujours animé l'action du recteur Gaudry.

"Bien sûr, a-t-il plaisé, que les contraintes financières propres à une institution qui fait face à une dette à long terme de près de \$48 millions jointes au fait que la mise sur pied d'une administration moderne impose une certaine célérité dans la prise de décision ont pu donner l'impression d'une vaste offensive centralisatrice de l'université de Montréal."

Ces deux phénomènes ont concouru à assoier définitivement la base administrative de l'université et façonner par à-coup les outils de consultation et de délégation d'autorité vers la périphérie des facultés et départements. M. Lacoste ne veut en rien analyser les forces centrifuges en attendant que cette décentralisation "demeure compatible avec la saine rationalité administrative qui doit nous guider constamment."

Quant au rapport soumis par le Comité de consultation pour la nomination d'un recteur, le chancelier Marcel Piché s'est refusé à en dévoiler le contenu. Il a renvoyé la balle dans l'autre camp avec tout l'odieux que comporterait semblable délation de la part du comité consultatif.

Rappelons que M. Paul Lacoste est âgé de 51 ans et qu'il a obtenu son baccalauréat des arts, sa licence en philosophie et sa licence en droit à l'université de Montréal. Il a complété sa formation académique par un doctorat à l'université de Paris.

M. Lacoste est professeur de droit, animateur à la Société Radio-Canada, membre du Conseil supérieure de l'éducation du Québec, membre de la Commission Royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme avant de tâter de la politique municipale en devenant membre du Conseil de la Communauté urbaine de Montréal au cours de la période 1970-74.

L'escalade des coûts dans la tenue à Montréal des Jeux olympiques et ses effets néfastes au niveau des finances municipales avait éloigné M. Lacoste du maire Drapeau au point que le nouveau recteur se fit ouvertement le critique de l'administration municipale. Cal.

Calcul politique diront certains... stratégie populiste répliqueront d'autres.

1,000 VÉTÉRANS

d'Etat Henry Kissinger et le président Gerald Ford n'ont cessé de répéter qu'on ne peut exclure une intervention militaire américaine contre les pays producteurs de pétrole en cas d'"étranglement" économique du monde industrialisé.

Cependant, la société californienne Vinnell, à qui le département de la Défense a confié le contrat de 77 millions de dollars pour la formation des gardes nationaux séoudiens, a fait savoir que les anciens membres des forces spéciales américaines chargés de cette tâche seront rapatriés en cas d'intervention américaine.

Le porte-parole du département d'Etat a dit que ce programme d'assistance, entièrement financé par Ryad, s'appuie sur un accord remontant à mars 1973 différent d'un autre accord portant sur la modernisation de l'armée séoudienne proprement dite, et qu'il se justifie, pour les Etats-Unis, par leur "politique traditionnelle de collaboration et de soutien à l'Arabie séoudite".

Le même argument a été utilisé officiellement au moment du récent contrat de quelque 750 millions de dollars pour la vente à l'Arabie séoudite de plusieurs escadrons de chasseurs F-5.

Les porte-parole du département d'Etat et du Pentagone ont rappelé que ce n'est pas la première fois que des compagnies privées américaines participent à la formation de militaires dans un pays étranger, que ce soient des pilotes ou des artilleurs. Mais ils n'ont pas été en mesure de démentir que c'est la première fois qu'une compagnie privée embauche d'anciens militaires américains spécialement pour entraîner des troupes étrangères. Le porte-parole du Pentagone a souligné que les volontaires recrutés par Vinnell "apprendront seulement à tirer" aux gardes nationaux séoudiens, et ne seront pas mêlés à des "exercices de combat". Son collègue du département d'Etat a indiqué qu'aucun Américain ne jouerait de rôle dans la hiérarchie du commandement séoudien.

Le contrat de la société Vinnell, qui porte sur l'entraînement de quatre bataillons motorisés et d'un bataillon d'artillerie, s'inscrit dans l'ensemble du programme de trois cent millions de dollars, qui comporte notamment la fourniture de véhicules blindés légers et d'équipements de communications, ainsi que la construction par des ingénieurs de l'armée américaine d'un quartier-général pour la garde nationale, selon le département d'Etat.

En apprenant la nouvelle, le sénateur Henry Jackson, a déclaré qu'il était "confondu" par cette histoire. "Il n'y a pas si longtemps, a-t-il dit, que le président et le secrétaire d'Etat laissaient entendre qu'une intervention militaire américaine pourrait être considérée au Proche-Orient en certaines circonstances".

De son côté, le sénateur Humphrey a déclaré: "Je crois que les commissions des forces armées des deux Chambres doivent mettre rapidement leur nez dans cette affaire pour voir de quoi il retourne. Le seul fait que des troupes américaines entraînent d'autres troupes au Proche-Orient est en soi dangereux".

UN PROPRIÉTAIRE

Suite de la page 3

ment ailleurs, sans procéder par voie d'avis légal d'expulsion".

Mme Guite reconnaît que le propriétaire a offert à tous les locataires visés d'autres logements. "Mais ceux que l'on nous a offerts jusqu'à maintenant ne répondaient pas à nos besoins. Et puis, d'ajouter Mme Guite, pourquoi serions-nous partis sur simple demande du propriétaire, sans avoir jamais reçu un avis légal d'expulsion de la Ville? Ce que

je ne comprends pas, c'est que la Ville puisse accorder un permis de démolition avant d'émettre un avis d'expulsion aux occupants d'un immeuble. Et comment le propriétaire, en plein hiver, peut-il sans sourcilier jeter par terre la façade d'une maison habitée et condamner ainsi trois familles au froid et aux intempéries?"

Les locataires sont sur le qui-vive et s'attendent au pire. Le cas le plus tragique est celui de Mme Leblanc et de ses six enfants, qui résident au 4216 De Lorimier.

"Bien sûr, a dit Mme Guite, nous avons de bonnes chances que la Régie des loyers confirme l'illégalité de cette expulsion forcée. Mais la façade demeurera tout de même par terre, le toit continuera de demeurer gravement endommagé et le salon de Mme Leblanc sera inhabitable. Et si jamais il pleut dans les prochains jours, ce sera la catastrophe pour nous tous".

Redoutant justement une catastrophe, un quatrième locataire pliera bagages avec sa famille vendredi. "Mais nous, on n'a pas l'intention de se laisser faire comme des chiens, de conclure Mme Guite. "Si la ville ne peut rien, l'opinion publique peut peut-être quelque chose..."

Appelé à commenter cette situation, Me Clermont Bélanger, de la Clinique juridique Saint-Louis, a déclaré hier qu'aucune loi ni aucun règlement n'oblige le service d'émission des permis de démolition de vérifier si l'immeuble visé est habité ou non. "Autrefois, il existait un règlement interdisant la démolition d'immeubles encore habités, mais ce règlement a été aboli. C'est insensé qu'un organisme ayant le pouvoir d'émettre des permis de démolition n'ait pas en même temps celui de réglementer les conditions dans lesquelles ces démolitions doivent être effectuées".

Comme les locataires des 4216 à 4226 De Lorimier ont signé un bail qui, suivant la loi, se termine soit en mai soit en juillet, leur seul recours demeure une action judiciaire en dommages et intérêts contre le propriétaire ou encore une requête en injonction, si l'immeuble n'est pas trop détérioré pour être habité. Me Bélanger souligne que des locataires ont déjà leur gain de cause en justice, en obtenant un dédommagement pour les pertes encourues ou encore une injonction.

CATÉCHISME

Suite de la page 5

clichés qui traînent un peu partout dans la société et qu'a remassés pour eux Mia Riddez. Ils les apprennent par coeur et les débitent en faisant de grands efforts (quelques hésitations, des heu... heu... des silences) pour donner l'impression que tout cela est naturel. Il reste au réalisateur de trouver l'espace, la "location", l'emplacement pour placer, tant bien que mal, les clichés rois de madame Riddez: une cuisine, une chambre, un bureau, un salon de coiffure... et le tour est joué.

Il faudrait étudier attentivement les phrases-clichés de Rue des Pignons et de nos téléromans en général, pour bien montrer leur fonction récupératrice, idéologique (idéologie dominante s'entend) et asservissante. Il me paraît clair que le dépotoir de clichés de nos téléromans devient le réservoir rêvé des "commerciaux" qui s'y abreuvant inlassablement pour nous les redonner en produits de consommation, chantés, visualisés et recolorisés. Sous l'influence des "commerciaux", les téléromans repensent leurs clichés, les reprennent en bouche, le repolissent et les "lâchent" à nouveau dans le circuit. C'est l'effet boomerang, le jeu de la raquette, c'est la merde qui se fait dynamique.

Rassurer à tout prix

Mais l'interdépendance des clichés télévisés est bien peu de choses à côté de ce qui se passe à un niveau beaucoup plus large. La télévision, telle qu'elle existe, fait constamment la navette entre deux pôles contraires: l'inquiétude et la sécurité. Et plus la télé inquiète, plus elle doit rassurer, et vice versa. Après la demi-heure rassurante de Rue des Pignons, où le petit catéchisme des clichés populaires installe le téléspectateur (le télé-auditeur plutôt) dans le monde banal et archiconnu du conservatisme, vient Le 60 qui le projette dans un monde insolite et inquiétant, puis les Nouvelles, qui sont toujours des mauvaises nouvelles. Ensuite, c'est Lise qui apparaît sur le petit écran, et qui vient rassurer, de nouveau, le public. Lise, en effet, parce qu'elle rend banal, simpliste et vulgaire tout ce qu'elle touche, est à elle seule tout un téléroman. Après Lise, le cinéma. Si les séquences filmiques risquent d'inquiéter et de perturber le téléspectateur, les nombreux "commerciaux" qui les truffent de partout se chargeront de le rassurer.

P. Tisseyre réélu
président du CSL

M. Pierre Tisseyre, président et directeur général du Cercle du livre de France, a été réélu la semaine dernière président du Conseil supérieur du livre.

M. J.-Z. Léon Patenaude a, pour sa part, été réélu au poste de directeur général du CSL pour la quatorzième année consécutive.

Le CSL est subventionné par le Conseil des arts du Canada et le ministère québécois des Affaires culturelles.

La CSN veut
discuter d'amiante
avec Bourassa

La CSN a demandé hier une rencontre avec le premier ministre Bourassa pour discuter de la situation qui règne présentement dans l'industrie de l'amiante.

Rappelant au chef du gouvernement québécois que des centaines de travailleurs sont toujours privés d'emploi par suite de l'incendie du moulin de la compagnie King Beaver à Asbestos, survenu en décembre dernier, la CSN réclame l'intervention de Québec pour que l'usine incendiée soit reconstruite dans les plus brefs délais.

On sait que la région d'Asbestos et de Thetford-Mines connaît cette année des difficultés sociales énormes et que le taux de chômage y est l'un des plus élevés au Québec.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES IMPORTATIONS CANADIENNES

(en millions de dollars et en pourcentages, 11 premiers mois)

Region	1970		1971		1972		1973		1974	
Etats-Unis	9,201	71.4	10,038	70.3	11,782	68.6	15,101	70.8	19,385	67.4
Europe de l'Ouest (autre que le RU)	1,111	8.6	1,244	8.7	1,560	9.1	1,866	8.7	2,372	8.2
Japon	532	4.1	719	5.0	1,032	6.0	942	4.4	1,298	4.5
Venezuela	307	2.4	357	2.5	383	2.2	456	2.1	1,189	4.1
Moyen-Orient	99	.8	128	.9	223	1.3	332	1.6	1,170	4.1
Royaume-Uni (RU)	682	5.3	765	5.4	876	5.1	934	4.4	1,020	3.5
Asie (autre que le Japon)	259	2.0	290	2.0	419	2.4	547	2.6	707	2.4
Afrique	134	1.0	171	1.2	212	1.2	278	1.3	406	1.4
Océanie	177	1.4	157	1.1	235	1.4	281	1.3	382	1.3
Amérique centrale et Antilles	193	1.5	204	1.4	203	1.2	247	1.2	374	1.3
Amérique du Sud (autre que le Venezuela)	129	1.0	127	.9	140	.8	212	1.0	286	1.0
Europe de l'Est	69	.5	82	.6	102	.6	133	.6	181	.6
TOTAL	12,894	100.0	14,281	100.0	17,167	100.0	21,330	100.0	28,772	100.0

SOURCE: Importation par Marchandises, novembre 1974, Statistique Canada, # 65-007

LES IMPORTATIONS

latine, les tiers pays et, dans une certaine mesure, le Japon.

L'analyse structurelle qui suit est toutefois fondée sur les chiffres des 11 premiers mois de l'année, les seuls encore disponibles par pays.

Le premier tableau ci-contre révèle que l'importance relative des régions-sources d'importations pour le Canada s'est considérablement modifiée en 1974. 4.1 pour cent de la valeur des biens achetés à l'étranger, par exemple, provenait d'un seul pays d'Amérique du Sud, le Venezuela — proportionnellement deux fois plus qu'au cours des quatre années précédentes; et ce pays aura reçu à lui seul plus d'un milliard en devises canadiennes. Les pays du Moyen-Orient en auront reçu presque autant et leur part de la valeur des importations canadiennes a augmenté de façon encore plus spectaculaire — de 0.8 p.c. il y a cinq ans à 1.6 p.c. en 1973 et à 4.1 p.c. l'an dernier.

Le poids de ce déplacement explique en partie -- mais pas totalement -- la contraction simultanée de la part des fournisseurs traditionnels du Canada: Etats-Unis, Royaume-Uni et autres pays d'Europe de l'Ouest. Les chiffres confirment que le déclin de la mère-patrie britannique sur les marchés canadiens est tendanciel et n'a été qu'accentué par la crise économique qui sévit dans ce pays en une période où tous les grands pays industrialisés se livrent une concurrence féroce partout dans le monde pour éponger au plus tôt leur déficit pétrolier.

Bien des Canadiens souhaiteraient que le léger recul de la prédominance américaine comme source d'importations soit également tendenciel; mais il n'est pas sûr que ce soit le cas. On notera néanmoins qu'une certaine tendance à la baisse se manifeste depuis 1970 et que la part des importations canadiennes provenant des Etats-Unis — 67.4 pour cent — a été plus faible l'an dernier que depuis au moins cinq ans. De nombreux facteurs laissent néanmoins croire que si le "rééquilibrage" du commerce extérieur canadien doit un jour s'accomplir, ce sera plutôt à la suite d'une pénétration efficace des tiers marchés à mesure que ceux-ci se développeront, que d'une baisse absolue ou d'un ralentissement durable et marqué de l'expansion des échanges canado-américains.

Il en va de même des échanges avec l'Europe de l'Ouest: si la part des importations canadiennes impartie à cette région du monde, c'est vraisemblablement à la suite d'une réorientation partielle et temporaire des flux d'exportation vers les

● Le Venezuela, principale source de pétrole de l'est canadien, a devancé le Royaume-Uni et l'Allemagne fédérale en 1974 pour se classer au 31ème rang parmi les fournisseurs étrangers du pays. Les importations en provenance de ce pays d'Amérique du Sud dépassent maintenant \$1.2 milliard — presque autant que les importations du Japon et trois fois plus que les importations de France.

● Deux autres Etats pétroliers sont montés en flèche, l'an dernier, dans la hiérarchie des fournisseurs du Canada: l'Iran, avec des ventes de quelque \$600 millions, a devancé presque tous les pays industrialisés, passant du 11ème rang en 1973 au 6ème rang; tandis que l'Arabie saoudite passait du 24ème au 10ème rang avec des expéditions de \$268 millions.

● L'urgence financière des pays de l'OPEP, en s'ajoutant à d'autres facteurs conjoncturels et structurels, a notablement réduit, du moins temporairement, l'importance des Etats-Unis comme fournisseur: la proportion des importations canadiennes en provenance du grand voisin est en effet tombée de 70.8 pour cent en 1974 à environ 67.3 pour cent (sur 12 mois) l'an dernier, le pourcentage le plus faible depuis cinq ans.

● Hormis le décalage causé par la montée des pétroliers, on décèle peu de changement dans l'ordonnance des principaux fournisseurs du pays: le Japon s'est maintenu au 21ème rang et les pays industrialisés d'Europe de l'Ouest ont bonne place parmi les 20 premiers.

● Trois petits pays asiatiques en bonne voie d'industrialisation ont toutefois maintenu leur avance dans la structure commerciale canadienne sur des pays plus développés comme la Norvège, l'Espagne, le Danemark et la Nouvelle-Zélande: il s'agit de Taiwan, de Hong-Kong et de la Corée du Sud.

● 2) Toujours à la suite de la super-inflation pétrolière, le Canada a acquis depuis deux ans de nouveaux fournisseurs avec lesquels il doit compter même s'il s'agit, à l'exception du nouvel Etat africain de l'Angola, de pays minuscules: Yémen du Sud, Antilles Néerlandaises, Kuwait, Union des Emirats Arabes.

● L'inflation sucrière, enfin, a fait grimper deux îles — Cuba et Maurice — dans la hiérarchie financière des fournisseurs, si bien qu'elles devancent (temporairement?) de grands pays comme l'Inde, l'Autriche et la Pologne.

Les principaux fournisseurs du Canada
en 1974

Pays	Rang	Valeur des importations	Rang en 1973	Rang en 1970
Etats-Unis	1	19,386	1	1
Japon	2	1,298	2	3
Vénézuéla	3	1,189	5	5
Royaume-Uni	4	1,020	3	2
Allemagne	5	700	4	4
Iran	6	573	11	24
France	7	355	6	6
Australie	8	305	8	8
Italie	9	283	7	7
Arabie Saoudite	10	268	24	33
Suède	11	212	9	9
Taiwan	12	183	10	14
Belgique-Luxembourg	13	159	15	13
Pays-Bas	14	145	12	12
Hong-Kong	15	125	14	11
Corée du Sud	16	125	16	37
Suisse	17	124	13	10
Afrique du Sud	18	120	18	19
Mexique	19	106	19	18
Brésil	20	98	17	16

NOTE: Le chiffre des importations est celui enregistré pour les onze premiers mois de 1974 et publié dans Importations par Marchandises, novembre 1974, Statistique Canada, #65-007. L'ordonnance des pays pour les autres années est aussi fondée sur les données de 11 mois afin d'en accroître la comparabilité.

marchés beaucoup plus alléchants du Moyen-Orient, et les importations d'Europe sont tout de même passées en onze mois, de \$1.9 à \$2.4 milliards! Quant au Japon, la course aux pétro-dollars ne l'a pas empêché d'accroître légèrement ses positions de deuxième fournisseur du Canada, après le recul temporaire encaissé en 1973; ce pourquoi, selon les prévisionnistes, Tokyo devrait parvenir dès cette année à éponger complètement son déficit pétrolier et reprendre son essor. Sacré Japon!

Le plus étonnant, dans tout cela, c'est que des régions du monde économiquement moins favorisées comme l'Afrique et l'Amérique du Sud aient pu maintenir (par l'expansion) leurs positions de fournisseurs sur les marchés canadiens et même — dans le cas de l'Amérique centrale et des Antilles — de les améliorer. Bien sûr, ce dynamisme est très inégalement réparti: pour une Corée du Sud, il y a l'Inde et le Bangladesh; pour une Trinidad les pauvres républiques de

l'isthme; pour un Nigéria les nouveaux déserts du Sahel. Signalons enfin une Océanie qui tient son rang (grâce aux Australiens) et une Europe de l'Est en queue de liste, les marchés canadiens demeurant aussi inexploités par les Etats de "vieux" socialisme que les leurs par les "branch plants" canadiens.

Néanmoins, les avantages économiques de l'importation canadienne semblent avoir été mieux répartis en 1974 que depuis nombre d'années; et l'examen des chiffres laisse pressentir que la diversification est la voie de l'avenir, le bouleversement pétrolier de l'année dernière n'ayant souvent qu'accentué, certes dramatiquement, un mouvement amorcé à la fin des années soixante. Depuis lors, le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Asie prenaient un peu de poil comme fournisseurs des Canadiens, en partie parce que de très timides politiques commerciales canadiennes les favorisaient davantage, en partie parce qu'à force de poignet, on finit toujours par avancer.

Oui, un nouvel ordre économique est bel et bien en train d'apparaître, quelle que soit l'issue des conférences internationales. Subitement, de nouveaux partenaires commerciaux surgissent pour le Canada: l'Angola, un Etat à peine constitué, avec lequel Ottawa n'a pas encore noué — forcément — de relations diplomatiques, et qui est devenu en 1974 son 22ème fournisseur en lui vendant pour \$94 millions de pétrole; le Yémen du Sud qui se dresse à la pointe de l'Arabie et qui s'est classé au 23ème rang avec des ventes de \$87 millions — de pétrole, naturellement; Cuba qui, grâce au renchérissement de son sucre, a commencé d'équilibrer un peu son commerce avec le Canada; la petite île Maurice qui, au fond de son océan Indien, toujours grâce au sucre, a accumulé en 1974 plus de devises canadiennes (\$54 millions) que le Chili d'après Allende et presque autant que la grande Chine populaire; la Malaisie qui cherche à refaire pour le caoutchouc, avec la coopération de ses voisins, le coup de l'OPEP...

Mais ne rêvons pas trop. La plupart de ces chiffres sont encore dérisoires. Le commerce canadien demeure géographiquement très concentré. Il y a les Etats-Unis, bien sûr, mais il y a aussi les autres fournisseurs, qui demeurent — ou sont devenus tout récemment — des pays riches: 10 pays ont fourni au pays, en 1974 plus de 88 pour cent de ses importations. La diversification commence peut-être, mais elle ne fait que commencer. Ce sera une longue marche...

Cassiar Asbestos a mauvaises mines

Les choses ne vont pas très bien pour le seul producteur d'amiante de Colombie-Britannique, Cassiar Asbestos est en sérieuses difficultés. Ses problèmes sont même tellement sérieux que les actions de la compagnie ont touché la semaine dernière leur bas de tous les temps en chutant jusqu'à \$4.25. C'est là une chute fort sévère si l'on tient compte que leur sommet de cette année a été de \$12 et qu'en 1971, elles atteignaient jusqu'à \$25, leur haut historique.

Ce n'est pas que le marché de la fibre d'amiante qui soit mauvais. Car la Cassiar Asbestos vient d'annoncer qu'elle augmente le prix de sa production de 20%, après des hausses similaires de 10% en août et de 15% en avril et janvier. Combinées, ces hausses successives, équivalent à une augmentation de 80% depuis le début de 1974.

Le problème est plus profond... il rejoint même le fond du puits! La Cassiar a de sérieux problèmes avec ses deux mines. Son gisement le plus important, à Cassiar même, au nord de la Colombie-Britannique, souffre de problèmes inhérents à l'opération à ciel ouvert. Heureusement, ces difficultés seront éventuellement surmontées car un nouveau concentrateur et un nouveau convoyeur sont actuellement en construction. Ils seront terminés en juin prochain. Les réserves du gisement jusqu'au niveau des 5,300 pieds de profondeur, sont estimées à 23,500,000 tonnes de minéral. La compagnie estime que ces réserves sont suffisantes pour justifier 20 autres années d'exploitation.

C'est à Clinton, près de Bear Creek au Yukon, que les cho-

ses vont beaucoup plus mal. La compagnie croyait avoir là un gisement de moyenne importance qui aurait longue vie. La production a débuté en 1967; elle s'effectue aujourd'hui au rythme de 4,000 tonnes par jour. Les réserves sûres sont estimées à quelque 7,800,000 tonnes. Au rythme actuel d'extraction, c'est là encore un peu plus de 6 années de production. Or, le gisement contient aussi d'autres réserves: 7,500,000 tonnes de minéral qui avait jusqu'à tout récemment été jugé "possible". Mais de récents travaux de mise en valeur viennent de démontrer que l'extraction de ce minéral supplémentaire qui aurait allongé la vie de la Clinton de 6 autres années, n'est pas profitable.

A cause de tous ces travaux de mise en valeur à Clinton et de construction de nouvelles installations de traitement à Cassiar, les profits de la Cassiar ont sensiblement baissé cette année. Pour les premiers six mois, le profit par action n'est que de 8 cents, contre 32 cents en 1973, soit un déclin pour l'ensemble de \$1,768,000 à \$413,000. Les beaux jours de 1971 où la compagnie affichait un dividende de 80 cents, semblent donc révolus...

tribunaux

L'Immigration expulse vers Lima contre son gré un ex-Péruvien

Warfield Goo Gallo qui, l'an dernier, avait renoncé à sa nationalité péruvienne, a été expulsé vendredi du Canada et dirigé contre son gré vers Lima.

M. Goo dit être identifié aux milieux "apristas" auxquels le régime actuel mène la vie dure. On sait aussi qu'au Pérou, par suite d'une grève récente des

policiers et d'émeutes on a suspendu toutes garanties constitutionnelles.

Demeurant à Montréal, la compagne de Goo (né de père d'ascendance chinoise et de mère péruvienne) depuis 15 ans ainsi que ses quatre enfants.

La version des faits, donnée par l'avocat du déporté, est la suivante: mercredi dernier (5 février) M. Goo est "détenu" au Aéroport Inn et son procureur n'est mis au courant que l'après-midi. Le jour même, la cause de Goo est portée en appel devant la Cour fédérale, ce qui aurait normalement pour effet de faire suspendre toute procédure du ministère fédéral de l'immigration contre ce non-immigrant auquel n'aurait pas été laissé le libre choix de sa destination.

Le procureur n'a pu s'entretenir qu'une fois avec son client, au Aéroport Inn, mais en présence d'un gardien qui comprenait la langue de celui qui devait être déporté. Goo aurait déjà exprimé le vœu, s'il devait quitter le Canada où il était arrivé en décembre 1972, de gagner le Venezuela ou la Colombie.

C'est scandaleux, dit M. William Morris au nom de son client. On expulse Goo dans un pays qui, aux dires du consul général du Pérou à Montréal, ne pouvait (novembre 1974) émettre aucun document de voyage à cet ex-Péruvien.

Les autorités fédérales ont fait valoir que Goo n'avait jamais été un vrai "visiteur" au Canada. Le 30 janvier 1975, la Commission d'appel de l'immigration rejetait l'appel d'une ordonnance d'expulsion touchant W. Goo Gallo.

Les articles 22 et 23 des règlements sur l'immigration (partie I) régissent les conditions où les compagnies de transport doivent rapatrier les personnes expulsées du Canada, sans frais pour le gouvernement canadien, s'il s'agit d'immigrants clandestins ou de personnes dont l'expulsion est motivée.

Pour Goo, cela peut signifier que le vol Montréal-Toronto-Mexico se soit effectué vendredi sur un appareil CP et que le tronçon de route Mexico-Lima soit assumé par "Ecuatoriana".

L'audition de la cause en Cour fédérale se fera, même si M. Goo est maintenant expulsé.

La défense entend alors établir que des faits nouveaux justifiaient sa requête en reprise de l'appel.

L'arrêt Grillas (1972) de la Cour suprême du Canada — même si trois des cinq juges rejettent l'appel du marin

grec expulsé — donnerait à la défense de Goo des arguments en faveur de la révision de ce dossier; dans le cas de Grillas, toutefois, il s'agissait d'un marin déserteur qui, soutenaient trois juges de la Cour suprême, n'avait pas prouvé qu'il risquait de graves ennuis s'il retournait en Grèce où, pourtant, les "colonels" l'avaient fiché comme partisan de Papandreou.

Taxer à 150 pour cent de l'évaluation, c'est trop

Une municipalité peut-elle imposer une taxe équivalant à 150% de l'évaluation qu'elle a elle-même fait d'un terrain? Ce serait la mesure discriminatoire et abus de pouvoir, rappelle à la ville de Rosemere le juge Crête, de la Cour d'appel du Québec.

Sur l'île Belair, dans les limites de Rosemere, Roméo Lapostolle possède un terrain marécageux de onze arpents, traversé par un chemin long d'environ 800 pieds menant à quinze habitations.

Pour ses travaux d'aqueduc, la ville de Rosemere a déjà adopté le règlement T-41 pour un emprunt de \$2 millions remboursables en trente ans. La Cour conclut à la nullité de ce règlement qui aurait pour effet de faire déboursier à Lapostolle \$770.20 par année durant 29 ans.

Ce qui équivaudrait à une confiscation du terrain injustement grevé, conclut le juge après avoir rappelé un jugement du juge Pratte (1954) impliquant la Corporation de Saint-Joseph de Beauce: "Suivant une jurisprudence constante... il y a lieu à l'action... à l'encontre des procédures municipales dans les cas d'abus de pouvoir, dans le cas de fraude et aussi lorsqu'une violation de la loi ou un abus de pouvoir équivalant à fraude a pour effet une injustice flagrante".

Le juge Crête souligne qu'il a été bien établi que les travaux d'aqueduc entrepris par Rosemere ne devaient être d'aucune utilité pour Lapostolle mais devaient profiter à 15 immeubles résidentiels érigés aux confins de la terre de ce propriétaire.

Niding au RCM inquiet: février n'est pas terminé

"Ca ne prend que 48 heures pour convoquer une assemblée du conseil municipal".

Par cette phrase syllabique, le président du comité exécutif de Montréal, M. Gérard Niding, a ainsi répondu aux accusations lancées par le groupe de conseillers municipaux du Rassemblement des citoyens de Montréal, qui prétendent que l'administration Drapeau-Niding tente de les museler en retardant indûment la convocation d'une assemblée.

Les conseillers du RCM croient savoir que la prochaine assemblée n'aura lieu que le 5 mars prochain, soit près de trois mois depuis la dernière convocation. Ils expliquent d'ailleurs que tout cela est fort légal puisque la charte de Montréal n'oblige qu'à quatre assemblées par année.

M. Niding explique pour sa part qu'il était impossible de tenir une assemblée au cours de janvier à cause des audiences de la commission parlementaire sur les Jeux olympiques. Et il ajoute que "le mois de février n'est pas encore terminé".

Les griefs des conseillers du RCM proviennent du fait que pour pouvoir présenter un projet quelconque au conseil, ils doivent remettre ce projet sous forme d'avis de motion au greffier à la fin d'une assemblée, et le projet ne peut alors être débattu qu'à la réunion suivante.

C'est ainsi que cinq résolutions présentées par le RCM le 18 décembre sont toujours pendantes. Et ils craignent qu'il soit maintenant trop tard s'il n'y a pas de réunion en février, pour présenter un avis de motion relativement à l'adoption du prochain budget municipal. Le RCM voudrait en effet pouvoir convoquer devant le conseil chacun des directeurs de services municipaux pour répondre aux questions des conseillers.

Selon le conseiller Jean Roy, cette résolution devrait pouvoir permettre un véritable débat et sur le budget et sur les orientations du gouvernement municipal. Mais M. Roy craint qu'il n'y ait d'autres assemblées convoquées au cours du mois de mars de telle sorte que l'avis de motion ne pourra être discuté qu'à l'assemblée du budget, devenant ainsi sans effet.

M. Roy qualifie de "grotesque" cette façon de procéder qui ne permet pas à l'opposition d'interroger le gouvernement Drapeau "dans le forum approprié qu'est le conseil municipal".

Pour sa part, M. Niding faisait déclarer par son attaché de presse, hier, qu'à son avis les conseillers du RCM ne sont pas muselés par l'administration actuelle. A toutes les semaines, ils font des déclarations publiques, ils ont des articles dans les journaux, de dire M. Niding.

Les parents menacent de garder fermées les écoles du Saguenay-Lac-St-Jean

Alors que la grève des chauffeurs d'autobus scolaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean dure depuis maintenant un mois, l'Association régionale des comités de parents a demandé hier à tous les parents de la région de retirer leurs enfants des écoles primaires et secondaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean et aux commissaires de fermer les écoles jusqu'au mois de juin, si le premier ministre Bourassa, le ministre de l'Éducation, M. François Cloutier, et celui des Transports, M. Raymond Maillois, refusent "de prendre leurs responsabilités en prenant autant de soins à indexer les revenus des chauffeurs d'autobus scolaires qu'ils en ont pris à augmenter les salaires des députés".

Actuellement, certains élèves reçoivent des cours et d'autres, plus éloignés des écoles, en sont privés. L'Association des comités de parents estime que cette situation pénalise plus de la moitié des élèves de la région et crée une situation flagrante d'injustice. Le mot d'ordre qu'elle lance est donc: des cours pour tout le monde ou pas de cours du tout.

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean compte 62,048 élèves au primaire et au secondaire. De ce nombre, 37,400 sont transportés aux écoles par autobus. Ces autobus appartiennent à 17 transporteurs indépendants employant au total 175 chauffeurs environ.

capsules

● Même si la CUM prétendait n'avoir signé qu'un bail de trois mois avec les Cartonniers Standard Ltée, elle n'en sera pas moins tenue de payer \$15,400 à ce propriétaire. La décision récente du juge Claude Vallerand, de la Cour d'appel, donne raison à ce proprio qui avait "toléré", sur l'emplacement loué précédemment par la CUM, des installations de Les Mir Construction Inc. et de Ciment Indépendant Inc.

● La cupidité qui pousserait certains parents, désireux d'accroître leur patrimoine en monnayant la perte d'un enfant, ne doit pas être encouragée. Toutefois, les dommages accordés pour une telle perte il y a 10 ans sont nettement insuffisants aujourd'hui, selon le juge Mayrand, de la Cour d'appel. En conséquence, les parents de la jeune France Rhéaume ont droit à \$5,314, soit \$2,000 de plus que n'avait accordé le juge de première instance en attribuant une partie de la responsabilité à la fillette et l'autre au conducteur Conrad Dupuis.

● Le collège des pharmaciens de la province de Québec vient d'être débouté, par le juge Jacques Casgrain (Cour provinciale) dans une cause qui l'opposait à "Auto Drugstore Ltd.". Le juge reconnaît la légitimité des lettres patentes obtenues par cette chaîne de trois magasins spécialisés dans la vente d'articles aux "maniacs" de l'automobile. Le Collège n'a donc pas à s'efforcer de l'emploi du mot "drugstore" dans ce cas précis et, au surplus, ni le texte anglais ni le texte français de la Loi régissant le collège ne parle de "drugstore", mot pourtant français. Avis donc aux malades pressés. S'abstenir de prendre des viscères pour un carburateur.

● Quand 39,000 livres de fromage disparaissent avec la remorque qui les contenait, la Great West Transport chercha à récupérer l'équivalent de cette valeur mais un premier juge condamna la Great West à payer \$21,918 à la Canada Safeway (celle qui avait commandé le fromage). La Cour d'appel confirme ce jugement et déboute la Great West Transport qui avait

insisté pour que le conducteur de la remorque soit utilisé à d'autres tâches en attendant que l'entrepôt soit à même de recevoir la viande livrée et de recharger la remorque de fromage. Depuis le vol (mars 1971) les 19 tonnes de fromage ont été ingurgitées mais par qui?

● Le juge Jean Filion, de la Cour provinciale, a rendu hier une décision sur l'évaluation des biens de Texaco Canada Limited, pour les années 1965 à 1971. Pour les trois premières années, cette évaluation uniformisée sera légèrement supérieure à \$10 millions tandis que \$12,817,819 représentera la valeur taxable pour les années 1969 à 1971.

12,000 pages de témoignages et 700 heures de travail passées par le tribunal à entendre et à étudier les arguments présentés donnent une idée de la complexité de ce dossier. Les propriétés de Texaco sont situées à Montréal-Est; une partie de ces installations ont déjà fait partie d'un no man's land scolaire. Le juge Filion vient de fixer les montants sur lesquels les commissions scolaires devront se fonder pour taxer cette compagnie.

● B. & B. Holding and Real Estate Inc. devra payer \$18,355.38 à la fédération des Acef et à l'Acef de Montréal dans une affaire de résiliation de bail. Le juge Charles A. Phelan, de la Cour supérieure, vient en effet d'ordonner l'annulation du bail que les Acef avaient signé avec cette compagnie en février 1972 et déclaré sans effet la cession de créance entre le B. & B. Holding et "Earl Kruger in Trust".

Les Associations coopératives d'économie familiale du Québec avaient obtenu gain de cause et plaidé des pertes de revenu considérables. A l'enquête, la compagnie n'avait pas contesté la demande déposée par les Acef et le tribunal avait procédé par défaut, Kruger, détenteur d'une seule part, étant présent un peu "par courtoisie".

Par ce jugement la fédération des Acef du Québec et l'Acef de Montréal sont dispensées de tout paiement envers Earl Kruger in Trust.

Porto fortifié par inadvertance d'alcool synthétique yougoslave

LISBONNE (Reuter) — Un porte-parole de l'Institut du vin de porto a indiqué hier que, sans le savoir, les viticulteurs de

Porto avaient utilisé de l'alcool synthétique fourni par la Yougoslavie pour la préparation de leur vin cuit.

Il a déclaré que la Yougoslavie avait, entre 1971 et 1973, livré au Portugal un mélange d'alcool de raisin et d'alcool

synthétique destiné à fortifier le porto. Le porte-parole a précisé que les certificats d'exportation yougoslaves garantissaient l'authenticité de l'alcool de raisin, mais que ce n'était pas exact.

Il a indiqué que plusieurs cargaisons d'alcool yougoslave livrées cette année n'avaient pas été acceptées par les Portugais à la suite de contrôles révélant que le liquide contenait de l'alcool synthétique.

Le chargé d'affaires de Yougoslavie à Lisbonne a indiqué qu'il ignorait tout de cette question et a refusé de faire le moindre commentaire.

Plus tôt, l'Allemagne de l'ouest était intervenue pour que la France soumette certains portos et xères importés du Portugal ou d'Espagne à des tests au carbone 14 pour établir si ces vins ont été fortifiés avec de l'alcool synthétique.

La RFA a bloqué certaines livraisons de porto depuis octobre dernier après la découverte d'alcool ne provenant pas de raisins dans certains portos à la suite d'analyse de laboratoire grâce au procédé de datation archéologique et géologique. Les résultats des expérimentations révèlent la présence d'alcool vieux de milliers d'années dans le porto, donc d'alcool obtenu à partir de charbon ou de pétrole, précise-t-on.

Les exportations portugaises et espagnoles sont menacées car les règles de la Communauté européenne adoptées il y a cinq ans sur l'insistance de la France et de l'Italie, interdisent l'usage d'alcool autre que celui de raisin pour la production de porto ou de cognac.

Projet contact au Patro Le Prévost

La deuxième tranche du projet contact au Patro Le Prévost va se poursuivre jusqu'à la fin de mars, début avril. Ce projet s'adresse aux élèves de 4e, 5e, et 6e années des écoles francophones de la région avoisinant le patro.

L'Auberge Richelieu
ce n'est pas seulement des sourires . . .
C'est aussi un havre
de confort et de satisfaction



Nous vous offrons tout ce que l'homme d'affaires en voyage attend d'un bon hôtel. Vous pouvez compter sur nous.

Mais ce n'est pas tout. Nous savons qu'en voyage, l'homme d'affaires tient tout particulièrement à ses aises et à une ambiance agréable.

Aussi, avons-nous voulu que vous trouviez à l'Auberge Richelieu, le plus nouvel hôtel de Montréal, toutes sortes d'avantages: un emplacement sympathique et commode (le métro est au sous-sol de l'immeuble), 330 chambres confortables, sauna, une piscine intérieure, un café-terrasse accueillant — Le Bistrot; mais aussi, à la salle à manger, une cuisine de classe et tout un choix d'excellents vins français. Surtout des prix très raisonnables.

Venez sans hésiter: vous pouvez compter sur nous.

Réervations:



AUBERGES Richelieu INNS

505, rue Sherbrooke est
Montréal, Québec
(514) 842-8581

Une auberge Master Hosts-Red Carpet.

NOUS PRENONS DE L'ASSURANCE

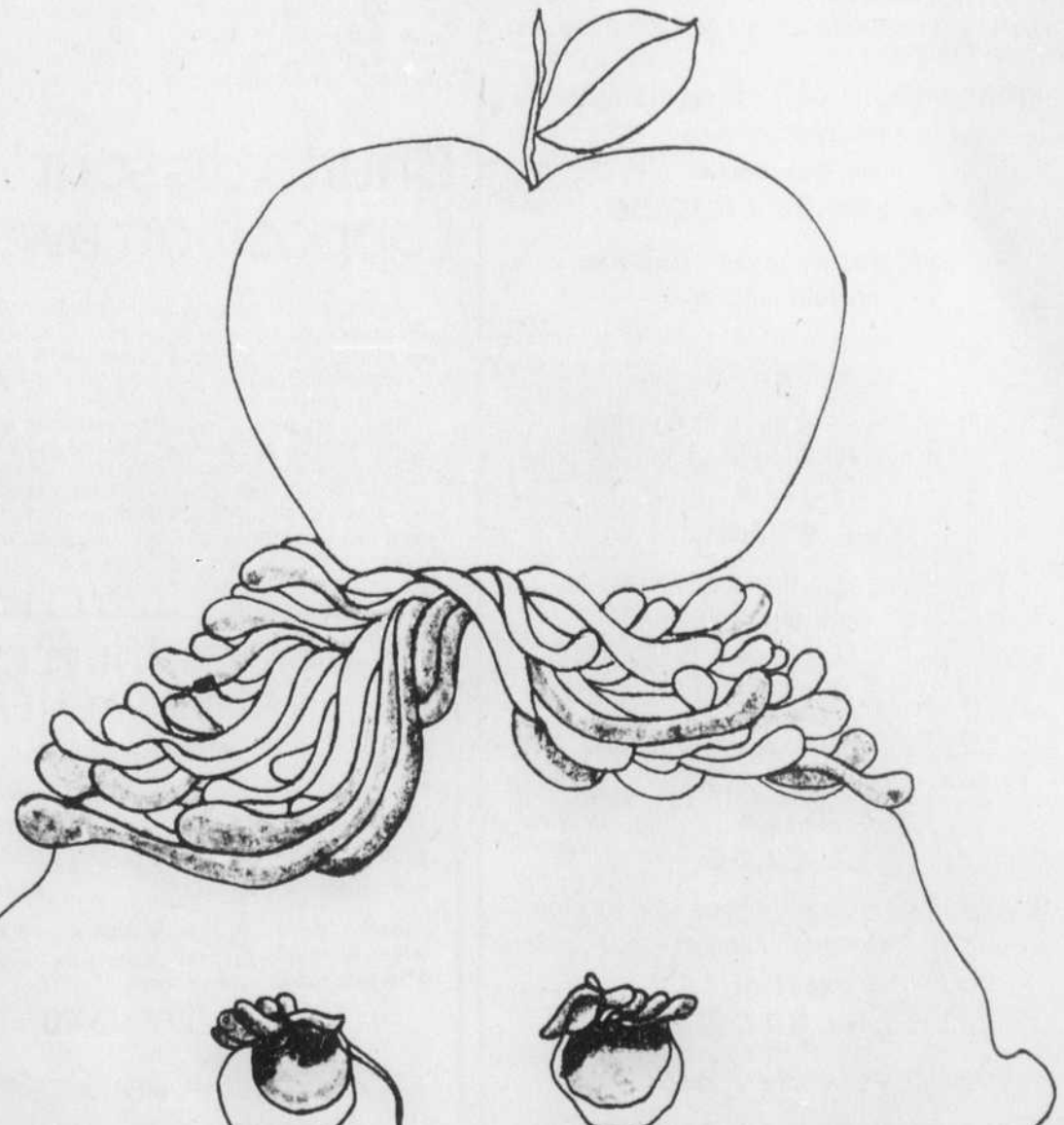
Ceux qui ont pris de l'assurance chez-nous nous ont donné de l'assurance en nous assurant du premier rang dans le domaine de l'assurance I.A.R.D.® au Québec. Si vous voulez prendre de l'assurance avec nous, consultez votre courtier... d'assurances bien sûr.



le groupe commerce

le plus important souscripteur d'assurance

* Incendie, Accident, Risques Divers au Québec.
Siège social: Saint-Hyacinthe.



Portugal: les élections se tiendront le 12 avril

LISBONNE (AP) — Le président Francisco de Costa Gomes a fixé au 12 avril, la date des premières élections libres qui seront organisées au Portugal depuis un demi-siècle.

L'annonce de la date du scrutin, dans un discours télévisé du chef de l'Etat, devrait contribuer à dissiper les doutes de certaines factions de la population qui craignaient que le Mouvement des forces armées ne tienne pas sa promesse d'organiser des élections dans l'année, qui a suivi le renversement du régime Salazar.

Le vote du 12 avril est destiné à élire une assemblée constituante qui sera chargée d'élaborer la nouvelle constitution. Dans son discours enregistré au palais de Belem, le président Costa Gomes a affirmé que le 12 avril "sera une étape sur la longue route à accomplir jusqu'à la démocratie". Il a lancé un appel à ses compatriotes afin qu'ils participent le plus largement possible au scrutin. "Aucun Portugais ne peut renoncer à sa responsabilité de voter, a-t-il dit. Voter, c'est coopérer. Ne pas voter, c'est trahir le peuple".

Le président portugais a également lancé un appel à la modération, à

l'adresse de ceux qui réclament une accélération du processus révolutionnaire. Contrairement à de nombreux autres exemples historiques, a-t-il dit, la révolution portugaise s'est montrée économe "de sang et de larmes". Le Portugal veut "édifier une société libre avec un minimum de souffrances injustes".

M. Costa Gomes a demandé également aux électeurs de rejeter "l'illusion... des utopies totalitaires" qui pourraient être avancées par les partis politiques. "Par dessus tout, a-t-il dit, rejetons les partis ou les doctrines qui offrent la violence et la haine en échange d'un prétendu paradis futur." Il n'a cependant cité aucun parti en particulier à l'appui de ses dires.

Il a ajouté que le manque d'éducation politique ne devra faire honte à personne. "Etudiez les programmes des partis et exercez-vous à faire votre choix", a déclaré le général Costa Gomes. Il a demandé aux "partis politiques authentiques" de poursuivre leur action d'éducation auprès des masses. Il a proclamé que le "pouvoir autocratique et individuel ne reviendrait jamais au Portugal".

Les combats reprennent en Érythrée et la médiation Nimeiry fait "antichambre"

LONDRES (d'après Reuter et AFP) — Les combats ont repris hier en Érythrée, après trois jours d'accalmie, alors qu'un des mouvements de libération de la province se déclarait opposé au cessez-le-feu proposé par le président Jaafar-Nimeiry du Soudan.

De violents combats ont repris hier soir dans le centre de la ville d'Asmara peu après la tombée de la nuit. La bataille se déroule autour des mêmes objectifs militaires qui étaient attaqués lors du début de l'offensive des séparatistes érythréens il y a 10 jours: caserne de la 2e division éthiopienne, état-major de la marine et ancienne base de télécommunications de l'armée américaine (Kagnew Station), ont indiqué des témoins.

Et selon des habitants de la capitale de l'Erythrée, des tirs d'armes automatiques ont éclaté vers 20 heures 30, aussitôt suivis par l'explosion des obus de bazooka et de grenades dans la plupart des quartiers, y compris dans le centre ville.

La fusillade s'est calmée une heure plus tard dans la ville, mais des tirs de mortier et de bazookas se poursuivent dans les faubourgs.

Selon des résidents d'Asmara, au moins quatre chasseurs-bombardiers de l'armée de l'air éthiopienne ont effectué durant la journée des missions de bombardements

dans la région d'Amba Derha, à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest d'Asmara, où l'artillerie lourde est également entrée en action. Des combats sont également signalés entre l'armée éthiopienne et la guérilla au nord, et au nord-ouest de la capitale érythréenne, à Adi Nefas et Adi Abeito, scènes des violents combats de la semaine dernière. Depuis le début des altercations, il y a dix jours, les affrontements ont fait environ mille six cents morts.

Quelque deux cents soldats éthiopiens opérant dans le secteur de Belesa, au nord d'Asmara, ont été encerclés par les maquisards du Front de libération de l'Erythrée, apprend-on de source digne de foi à Addis Abeba.

On indiquait en début de journée que les maquisards avaient évacué le secteur de Belesa pour permettre à des équipes d'ingénieurs d'entreprendre des travaux de réparation de la centrale électrique qui alimente Asmara en électricité. La centrale, endommagée par les combats, a cessé de produire depuis neuf jours.

Selon des observateurs à Asmara, il est possible que certains éléments du Front, qui veulent continuer à se battre à tout prix, échappent au commandement unifié mis en place au début de l'offensive. Selon d'autres sources, toutes les médiations, tentées depuis trois jours ayant échoué en raison de l'intransigeance du conseil militaire, le FLE a décidé de reprendre l'offensive.

Quoi qu'il en soit, la mission soudanaise de médiation arrivée dimanche à Addis Abeba fait toujours "antichambre" et n'a pu jusqu'à présent rencontrer les responsables militaires du DEURG.

Selon des informations de source soudanaise, le message adressé par le général

Nimeiry aux deux parties demande qu'il soit mis fin aux combats en Érythrée sans préciser de conditions particulières. On indique de même source que le front serait prêt à admettre une trêve contre sa reconnaissance officielle par le gouvernement éthiopien.

A Khartoum, le président Nimeiry a révélé les trois principes contenus dans son message, et à partir desquels un dialogue pourra s'engager: 1) cessez le feu immédiat des deux côtés; 2) amnistie générale de la part du gouvernement éthiopien; 3) ouverture et négociations sans conditions préalables d'aucune partie.

Pendant ce temps, le Front de libération de l'Erythrée-Conseil révolutionnaire (FLE-CR), et le Front de libération-Forces populaires de libération (FLE-

FPL) ont fait connaître hier leurs positions sur l'appel soudanais.

Au Caire, M. Woldeab Wolde Mariam, un des porte-parole du FLE-FPL, a dénoncé l'appel du président soudanais, réaffirmant que les combats ne cesseront que si le gouvernement d'Addis-Abeba reconnaît le droit à l'indépendance de l'Erythrée. Au cours d'une conférence de presse, il a souligné qu'à défaut de négociations sur l'indépendance de l'Erythrée, les combats se poursuivraient et a laissé entendre que ceux-ci pourraient aller en s'intensifiant. Selon M. Woldeab, les combats, au cours des dix derniers jours, ont fait trois mille morts parmi les civils, soixante-dix dans les rangs des maquisards et deux cents Éthiopiens, et cause la destruction totale de sept villages.

La CEE accepte de participer à la conférence trilatérale

BRUXELLES (Reuter) — La Communauté européenne a accepté les propositions soudanaises prévoyant la tenue d'une réunion préparatoire à la prochaine conférence trilatérale sur l'énergie, affirme-t-on de source communautaire informée.

Les ministres des Affaires étrangères des Neuf sont tombés d'accord avec l'Arabie saoudite sur la représentation à cette réunion, qui aura vraisemblablement lieu à Paris en mars. L'Arabie saoudite avait proposé que les producteurs de pétrole y soient représentés par elle-même, l'Iran, l'Algérie et le Venezuela, les pays con-

sommateurs par la CEE, le Japon et les États-Unis que les pays en voie de développement y soient représentés par l'Inde, le Zaïre et le Brésil.

La communauté entend tenir cette réunion au niveau des fonctionnaires. Il s'agira d'y fixer la date, le lieu, la durée, l'ordre du jour et la composition de la future conférence.

La Grande-Bretagne, qui avait demandé à être représentée à titre individuel aux travaux préparatoires, a renoncé à ce projet face à l'opposition de ses huit partenaires de la CEE.

Kissinger n'écarte plus le recours à d'autres moyens que le "pas à pas"

JÉRUSALEM (d'après AP, AFP et Reuter) — Le secrétaire d'Etat Henry Kissinger a déclaré hier, lors de son arrivée en Israël, première étape de sa nouvelle mission au Proche-Orient, que les États-Unis étaient prêts à envisager d'autres moyens et d'autres forums que sa politique de négociations "pas à pas", afin de parvenir à un règlement de paix dans la région.

Le secrétaire d'Etat a, dans sa brève allocution à l'aéroport, remercié le gouvernement israélien d'avoir réaffirmé son attachement à la politique du "pas à pas" qu'il préconise. Mais il a en même temps tenu à rassurer ces divers milieux politiques israéliens, en soulignant qu'il n'était pas aveuglément attaché à cette méthode.

Les États-Unis conviennent avec le gouvernement israélien qu'une telle politique "semble être la plus productive", a-t-il dit, ajoutant: "mais nous sommes prêts si nécessaire à recourir à d'autres moyens et d'envisager d'autres forums de manière à faire de rapides progrès". "Quoi que nous fassions, ce doit être fait dans un esprit d'amitié, en se disant que la survie et la sécurité d'Israël sont une préoccupation fondamentale des États-Unis", a-t-il ajouté.

M. Kissinger a ainsi tenu, dès son arrivée, à écarter certaines appréhensions qui s'étaient fait jour ces temps derniers dans

l'opinion publique américaine, et même dans les milieux gouvernementaux. Le secrétaire d'Etat estime-t-on, tenait sans doute à montrer que, même s'il demandait éventuellement à Israël d'évacuer une partie du Sinaï, y compris les cols de Mittlah et de Guiddi et les puits de pétrole d'Abou Rodeis — conformément aux exigences du président Sadate — les États-Unis ne manqueraient pas de tenir compte des dangers qu'un tel retrait pourrait impliquer pour Israël, et envisageraient des mesures, politiques ou autres, susceptibles de réduire ces dangers.

L'importance qu'attache M. Kissinger à l'état d'esprit en Israël s'est encore marquée par le fait que sitôt arrivé à l'hôtel du roi David à Jérusalem, il a demandé, selon des sources américaines, que lui soit fait un exposé sur l'opinion publique israélienne. Le secrétaire d'Etat aurait été en particulier très frappé par la demande faite lundi, par le bloc nationaliste de droite Likoud, d'élections générales, au cas où le gouvernement accepterait de restituer les cols et les puits de pétrole dans le cadre du nouvel accord intermédiaire avec l'Égypte. Il est évident que cette exigence de la puissante opposition de droite, qui détient près d'un tiers des sièges du parlement, ne faciliterait pas la tâche déjà ardue du secrétaire d'Etat.

D'ailleurs, il a déclaré en fin d'après-

midi à Jérusalem qu'il n'avait "pas reçu de propositions formelles pour un nouvel accord intermédiaire, ni de la part de l'Égypte ni de celle d'Israël". "Mais ces deux pays, a-t-il ajouté, m'ont fait connaître leurs idées à ce propos et je suis venu dans la région pour en discuter".

"La conférence de Genève pourrait éventuellement se réunir avant l'expiration du mandat des troupes de l'ONU stationnées au Sinaï et au Golan", a déclaré pour part M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations Unies. M. Waldheim, tout comme les dirigeants italiens avec lesquels il s'est entretenu hier à Rome, estime que la réouverture de la conférence de paix de Genève est la seule solution pouvant éviter un nouveau conflit israélo-arabe.

Le secrétaire-général de l'ONU, qui a conversé avec le premier ministre Aldo Moro et le ministre des Affaires étrangères Mariano Rumor, est tombé d'accord avec eux sur le fait que la paix passe par Genève, quel que soit le résultat de la nouvelle tentative de médiation effectuée actuellement par le secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger. Si M. Kissinger échoue, la conférence de Genève restera le seul espoir d'éviter le déclenchement d'une nouvelle guerre: s'il réussit, c'est à Genève qu'il faudra mettre au point les détails du compromis.

Ford tente de vendre son programme d'indépendance énergétique au Texas

HOUSTON (d'après Reuter et AFP) — Le président Ford s'est rendu hier dans le Texas pour y relancer sa campagne en faveur de son programme économique et énergétique.

En butte à l'opposition du Congrès, tout particulièrement hostile aux propositions de l'administration dans le domaine

énergétique, le président Ford avait déjà fait une campagne éclair en Géorgie la semaine dernière. Il se rendra aujourd'hui à Topeka, dans le Kansas avant de regagner Washington dans la soirée et de se rendre à New York jeudi.

Le président Ford a donné hier devant un groupe de pétro-

liers et d'économistes du Texas sa "vision" d'un vaste programme de développement des ressources énergétiques des États-Unis, qui leur donnerait sécurité et indépendance, dans les dix ans qui viennent.

Ce programme, selon M. Ford, comprendrait: 200 grandes centrales électriques nucléaires; 250 nouveaux gisements houillers; 150 centrales électriques au charbon; trente nouvelles raffineries de pétrole; vingt fabriques de carburant synthétique; l'isolement thermique de dix millions d'habitations; la construction de millions d'automobiles, de camions

et d'autobus consommant moins d'essence; le forage de milliers de nouveaux puits de pétrole et de gaz naturel.

Avec l'argent payé en un mois pour nos importations de pétrole, les États-Unis pourraient forer 18.000 puits de pétrole sur le continent, ou trois mille en mer, a dit M. Ford.

M. Ford, qui parlait à Houston, capitale du pétrole et du gaz naturel, a souligné que son programme supposait que les entreprises pétrolières aient un "stimulant" pour développer leur production, et que l'une des conditions de ce "stimulant" était la liberté des prix du gaz naturel.

Bhutto dissout l'opposition awami

RAWALPINDI (d'après AFP et Reuter) — Le gouvernement pakistanais a dissous hier le parti national awami (opposition), et saisi ses biens. Tous les chefs locaux de ce parti dans le pays ont été arrêtés, y compris son leader, chef de l'opposition à l'Assemblée nationale, Abdul Wali Khan.

Un communiqué a été publié indiquant que les autorités avaient acquis la certitude que l'action du parti national awami portait préjudice à la souveraineté et à l'intégrité du pays.

Cette décision fait suite à l'attentat à la bombe de Peshawar, capitale de la frontière du nord-ouest, au cours duquel Mohamed Khan Sherpao, ministre de l'Intérieur de la province, a été tué.

GANTS SOUPLES EN PEAU D'AGNEAU

Brun, noir, perlé ou tan

doublé fourrure — Rég. \$18.00 Spéc. **\$13.95**
doublé laine — Rég. \$16.00 Spéc. **\$10.95**
doublé soie — Rég. \$16.00 Spéc. **\$ 9.95**
non doublé — Rég. \$15.00 Spéc. **\$ 6.95**

Sacs à main et sacs de voyage en véritable cuir de seller exécutés à la main par des artisans d'Italie, différents modèles et teintes.

Réduction de 40%

Haute Couture Carla Inc.

521 Bélanger, (coin Chateaubriand)
Métro sortie Jean-Talon — Tél.: 270-1182

HAUTE COUTURE CARLA

annonce sa vente de février

Importations exclusives d'Italie à 50% de réduction et ce jusqu'à la fin du mois.

Choix complet de robes chemisiers doublées manches longues

Rég. \$49.95 et \$65.00

Spéc. **\$24.95 à \$32.50**

Ensemble pantalon veste ceinturée en doux lainage

Rég. \$45.00

Spéc. **\$22.50**

Un nombre limité de jupes doublées ou jupes culottes en lainage

Rég. \$35.00

Spéc. **\$17.00**

Fantastique assortiment de chandails tout laine ou acrylique

Rég. \$30.00

Spéc. **\$12.00**

Cardigans mohair manches longues, boutonnés devant

Rég. \$12.00

Spéc. **\$5.00**

Blouses chemisiers en tricot de soie ou laine, manches longues

Rég. \$15.00

Spéc. **\$5.00**

Haute Couture Carla Inc.

521 rue Bélanger - sortie sud - métro Jean-Talon
Tél.: 270-1182

Fiducie du Québec le "Trust" des Caisses populaires

Pour réduire vos impôts...

La Fiducie du Québec a mis sur pied une variété de plans d'épargne-retraite dans le but de permettre à chaque individu de choisir le genre de placements qui lui convient, tout en lui aidant à réduire ses impôts et en lui donnant la possibilité de se créer une retraite heureuse.

LES PLANS D'ÉPARGNE-RETRAITE

Plan Fonds Desjardins

4 fonds de placement à votre choix:

- hypothèques
- obligations
- actions canadiennes
- actions du Québec

Plan garanti

- dépôts garantis

Plan omnibus

- plan à gestion personnelle

Economie d'impôt

revenu annuel	contribution maximale au plan d'épargne-retraite	impôt sans plan d'épargne-retraite	impôt avec plan d'épargne-retraite	économie d'impôt*
\$ 7.500	\$1.500	\$ 796	\$ 389	\$ 407
10.000	2.000	1.983	938	645
12.500	2.500	2.393	1.583	810
15.000	3.000	3.351	2.212	1.139
20.000	4.000	5.451	3.764	1.687
25.000	4.000	7.779	5.907	1.872

*Cas type d'un individu marié ayant deux (2) enfants de moins de seize (16) ans. (Selon les tables de l'impôt fédéral et provincial 1974.)

Date limite: le 28 février

Fiducie du Québec
511, Place d'Armes, Mtl.
Téléphone: 284-6706
284-6885

M. Jean-Paul Lafond, auriez-vous l'obligeance de me faire parvenir sans obligation de ma part votre brochure intitulée "Pour réduire vos impôts..."

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Téléphone: _____

La Cnuced à Genève: étude de nouvelles initiatives "audacieuses"

GENÈVE (d'après AFP et Reuter) — Les délégués de 87 pays se sont réunis en conférence hier à Genève, sous l'égide de l'ONU, en vue d'étudier de "nouvelles initiatives audacieuses" dans le domaine des produits de base.

Elu président, M. I.S. Chadha (Inde), a invité les représentants des pays producteurs et consommateurs à parvenir, au cours des deux prochaines semaines, à un "consensus" sur les "recommandations positives devant déboucher sur une action concrète de la part des gouvernements".

La conférence constitue la huitième session de la commission des produits de base du conseil de la CNUCED (Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement) la septième session a eu lieu en février-mars 1973.

En appelant les pays membres à se mettre d'accord sur de nouvelles initiatives audacieuses, M. Chadha a souligné l'importance des événements survenus dans le secteur des produits de base au cours des deux dernières années, et spécialement la semaine dernière à la conférence de Dakar.

Les résolutions adoptées à Dakar vont "très loin", a dit M. Chadha, et montrent que des pays en voie de développement accordent une "importance prioritaire" au problème des matières premières. M. Chadha a appelé les délégués à franchir "une nouvelle étape dans nos efforts pour l'établissement d'un nouvel ordre économique mondial plus juste". La présente session de la CNUCED, a-t-il dit, "n'aura réussi que si elle arrive à dégager un consensus valable sur une action concrète".

Figure en bonne place à l'ordre du jour des débats de Genève une proposition du secrétaire général de la CNUCED, M. Gamani Corea (Sri Lanka) a suggéré que soient créés avec des fonds internationaux des stocks de réserve pour dix-sept matières premières, tels le blé, le riz, le sucre, la laine, le thé, le cacao, le café et le caoutchouc. Le projet, a-t-il dit, pourrait être financé par un fonds de 10,700 millions de dollars constitué par les pays producteurs et exportateurs. Il pourrait aussi rassembler de la pétromonnaie.

La trêve illimitée de l'IRA en vigueur

Un tournant dans la crise de l'Ulster

LONDRES (AFP) — Le cessez-le-feu d'une durée indéfinie décrété dimanche par l'IRA provisoire est entré en vigueur hier à 18h GMT en Grande-Bretagne et en Irlande du Nord.

Cette décision totalement inattendue des "provos" pourrait marquer un important tournant de la crise qui depuis 6 ans déchire l'Ulster. Mais pour cela, il est tout d'abord indispensable que le gouvernement de Londres joue le jeu et tienne ses deux promesses. Premièrement, suppression progressive de l'internement des quelque cinq cents suspects, catholiques dans leur quasi-totalité, enfermés à la prison de Maze, près de Belfast. Deuxièmement, réduction de l'activité des troupes britanniques dans les bastions catholiques de Belfast et de Londonderry.

Le soudain revirement de l'IRA, qui le 16 janvier, avait mis fin à la trêve unilatérale en vigueur depuis le 23 décembre dernier, s'explique par diverses raisons dont il est difficile d'apprécier l'importance respective.

Tout d'abord, il semble bien que le gouvernement britannique encore qu'il s'en défende énergiquement, ait accordé de nouvelles concessions à l'organisation clandestine au cours des dernières semaines.

De source bien informée à Belfast, on estime ainsi que les Anglais ont reconnu aux "provos" un droit tacite de port d'arme à des fins purement défensives, pendant la durée du cessez-le-feu. Les

provisoires auraient également obtenu de pouvoir entrer en communication directe avec l'armée britannique au niveau des chefs de bataillon, au moyen d'une ligne téléphonique spéciale.

Ensuite, il est indéniable que l'opinion de la communauté catholique nord-irlandaise a beaucoup pesé sur la décision de l'IRA. Les sanglants attentats à la bombe qui avaient fait une vingtaine de morts à Birmingham en novembre dernier avaient été très mal accueillis par l'ensemble de la minorité d'Ulster. L'IRA avait jugé bon de lâcher du lest, ce qui explique l'instauration de la trêve de Noël.

Mais cette trêve, en permettant à la population de mener une vie normale pour la première fois depuis 5 ans, a son tour renforcé l'aspiration générale à une paix durable. Sous peine d'être coupée de sa base, l'IRA devait composer, toutefois, en aucun cas, la déclaration du cessez-le-feu ne saurait être interprétée comme un recul des provisoires. Elle répond au contraire à un dessein politique à long terme.

L'IRA a fait le pari suivant. L'élection d'une "convention constitutionnelle" au printemps verra le triomphe des protestants les plus intransigeants et donc les plus hostiles à toute forme de partage des pouvoirs avec les catholiques, concept auquel Londres s'accroche désespérément.

Excédé d'être à nouveau dans une impasse, dont il attribue la responsabilité aux protestants, le gouvernement de Londres, découragé, sera enfin enclin à négocier avec l'IRA provisoire, et celle-ci constituera un porte-parole d'autant plus valable de la communauté catholique qu'elle aura obtenu la suppression de l'internement des suspects, honni par la minorité.

La situation, estime l'IRA, sera alors suffisamment mûre pour que Londres s'engage à procéder à un retrait militaire progressif d'Ulster, ce qui demeure l'exigence fondamentale des "provisoires". Les impondérables ne manquent pas

pour déjouer ce calcul à commencer par la réaction protestante. Déjà l'inquiétude grandit dans le camp loyaliste. D'autant de la volonté de "résistance" des politiciens traditionnels, les organisations paramilitaires orangistes s'agitent pour avoir le droit de désigner un certain nombre de candidats à la "convention constitutionnelle".

Par conséquent, rien n'autorise à prédire que 1975 verra enfin le règlement de la crise comme on l'espère à Londres. Le gouvernement de M. Wilson pourrait méditer sur cette phrase du grand homme d'état libéral du 19ème siècle Gladstone: "Chaque fois que je crois avoir trouvé la réponse à la question irlandaise, les Irlandais changent la question".

Marchais accuse le Psf de se renforcer aux dépens du partenaire communiste

PARIS (d'après AFP et Reuter) — Pour sa première conférence de presse de convalescent, M. Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste français, a condamné hier en termes extrêmement sévères l'attitude du parti socialiste.

Le PS est apparu à son congrès de Pau — qui s'est tenu la semaine dernière — "beaucoup moins préoccupé de combattre la politique de M. Giscard d'Estaing que de se renforcer en affaiblissant le parti communiste. Il y a là un problème essentiel", a déclaré M. Marchais. "A l'encontre de notre comportement, a ajouté le leader communiste, il apparaît maintenant avec netteté que la direction du parti socialiste utilise la stratégie d'union et la référence au programme commun à des fins essentiellement partisans. Elle le fait pour se renforcer et nous affaiblir, en prenant au besoin appui sur les campagnes que l'adversaire développe contre nous."

A propos de M. François Mitterrand, il a estimé: "Je retire du congrès de Pau l'impression d'une direction et d'un premier secrétaire de plus en plus sûr de lui et dominateur." M. Marchais reprenait ainsi la formule utilisée en 1966 par le gé-

néral de Gaulle à l'égard d'Israël. Le leader communiste, amaigri après son affection coronarienne mais faisant preuve de beaucoup d'allant, a ensuite affirmé: "La direction du parti socialiste rejette nos propositions d'action commune." "Je dois dire que j'ai été choqué par les propos de François Mitterrand qualifiant de "parades" les meetings que nous proposons", a-t-il ajouté.

Soulignant que maintenant le parti socialiste "avance une proposition d'action commune pour l'emploi — qui a sans doute été décidée hâtivement au lendemain du congrès de Pau", M. Marchais a estimé que le PC, "comme parti politique, ne peut se limiter à une action de type syndical en faveur de l'emploi."

A plusieurs reprises, le leader communiste s'est attaché à réfuter les arguments de François Mitterrand. Répondant au leader socialiste qui avait affirmé à Pau qu'il n'échangerait pas la démocratie interne du parti socialiste "contre la fausse monnaie du monolithisme", M. Marchais a notamment affirmé: "M. Mitterrand n'a rien à craindre, je n'échangerai pas les principes démocratiques qui sont à la base de la vie du parti communiste avec ce qui est la vie du parti socialiste."

CEE: la "renégociation" en bonne voie ?

BRUXELLES (d'après Reuter et AFP) — Les ministres des Affaires étrangères des pays du Marché commun ont étudié hier le rapport de la commission de Bruxelles sur la demande de renégociation de la Grande-Bretagne et il semble que ce premier échange de vues sur ce problème épineux se soit déroulé dans les meilleures conditions.

On indique en effet, de source informée, que les réactions aux demandes de la Grande-Bretagne ont même été parfois constructives au-delà des espérances des Britanniques.

Les ministres se sont fixés le 3 mars — leur prochain conseil à Bruxelles — comme limite pour parvenir à un accord sur un mécanisme correcteur permettant d'éviter qu'aucun des membres de la Communauté ne soit contraint à s'acquiescer d'une part injuste pour le budget communautaire. Ce problème du budget est la clé de voûte du programme de renégociation du gouvernement britannique.

On ajoute que la réaction du ministre français, M. Jean Sauvagnargues, bien que réservée sur certains points, a été plus positive que généralement prévu.

De son côté, le ministre ouest-allemand, M. Hans-Dietrich Genscher, a indiqué que les conversations avaient été positives et encourageantes, même si certains points restaient à éclaircir.

Le secrétaire au Foreign Office, M. James Callaghan, a qualifié le rapport de la commission de "très utile", il a cependant émis des réserves sur plusieurs points. Notamment sur celui du critère en fonction duquel un pays a le droit de demander un nouvel examen de sa contribution au budget.

Dans le projet de la commission, quatre éléments entrent en ligne de compte: une différence excédentaire supérieure à dix pour cent entre sa part dans le budget et sa part du produit intérieur brut communautaire, un produit national brut inférieur ou égal à 85 pour cent de la moyenne communautaire des PNB, un taux de croissance qui ne dépasse de plus de 20 pour cent le niveau moyen communautaire, et un déficit de sa balance des paiements.

M. Callaghan estime que les chiffres de 85 et 20 pour cent sont quelque peu arbitraires et pas assez élevés. Il a trouvé inacceptable l'élément sur la balance des paiements en faisant remarquer qu'un pays, même en pleine récession mais exerçant des contrôles stricts à l'intérieur pour redresser la situation économique, pouvait afficher un excédent de la balance des paiements.

Pour M. Sauvagnargues, le mécanisme correcteur ne doit pas pouvoir interférer sans n'importe quelle condition avec le système automatique de contribution au budget. M. Genscher est lui aussi de cet avis. Il estime que la position des pays qui auront une part plus importante à verser afin de compenser une diminution accordée à la Grande-Bretagne devrait être examinée avec soin. Parmi ces pays, l'Allemagne de l'Ouest.

Enfin, sous la pression du calendrier international, les Neuf avaient précisé dans la matinée la position de la Communauté dans les négociations qui s'ouvriront aujourd'hui à Genève au sein du GATT pour une nouvelle libéralisation du commerce mondial.

La Communauté y défendra une réduction des tarifs douaniers de l'ordre de 25 à 50 pour cent. Elle demandera d'autre

part que les problèmes propres aux produits agricoles soient traités par une négociation spécifique, précise-t-on de source française.

Aujourd'hui, tandis que les ministres de l'Agriculture discuteront prix, ceux des affaires

étrangères essayeront de mettre au point une position commune pour la conférence mondiale de l'énergie. Ils discuteront d'autre part la mise en place du fonds régional européen, créé au dernier sommet de Paris, en décembre.

OUI à sherbrooke

...c'est possible!

■ à 80 minutes de montréal, à 130 minutes de québec, campus moderne et humain...

■ 9 facultés, 37 départements, 110 programmes, 325 projets de recherche en cours, 6,000 étudiants...

■ régime exclusif d'enseignement coopératif (alternance de 4 mois d'étude et de 4 mois de stage rémunéré): 10 programmes, plus de 1,000 étudiants...

■ centre médical intégré: faculté et hôpital...

■ région urbaine (plus de 100,000h.): tous les services d'une grande ville...

■ l'un des trois plus importants centres de diffusion culturelle au québec...

■ logement: sur le campus et à proximité...

sciences

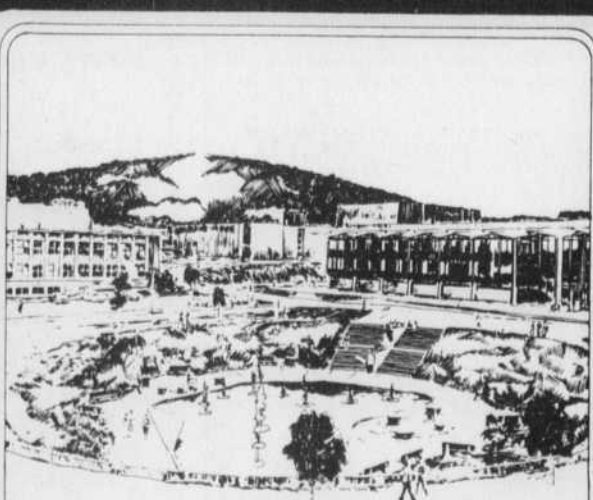
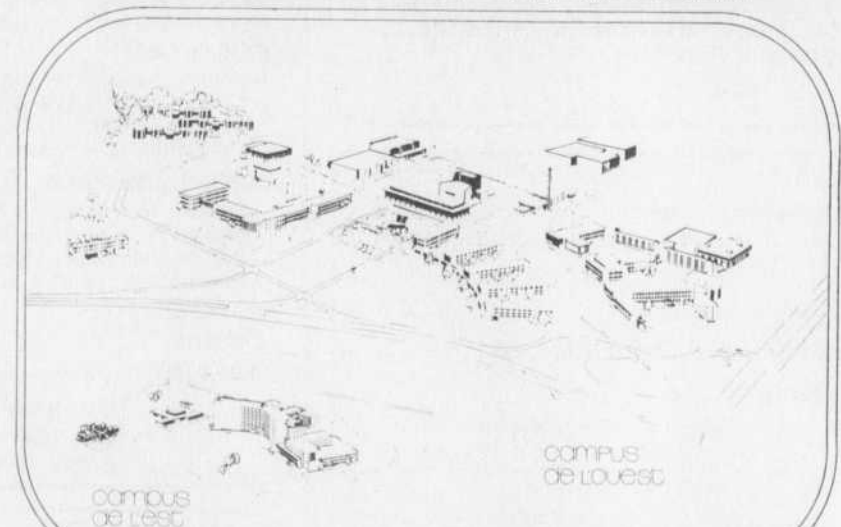
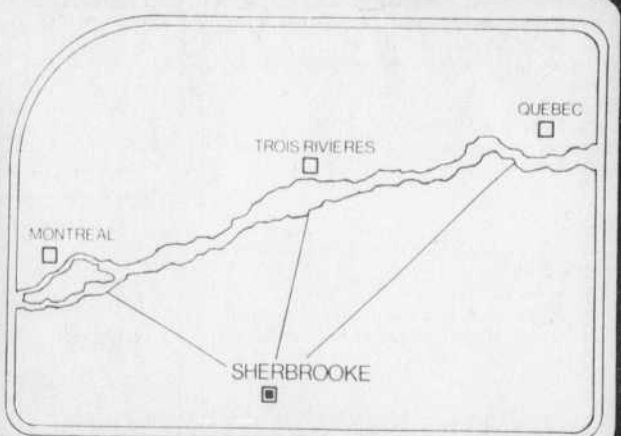
biologie
chimie
mathématiques
physique

sciences appliquées

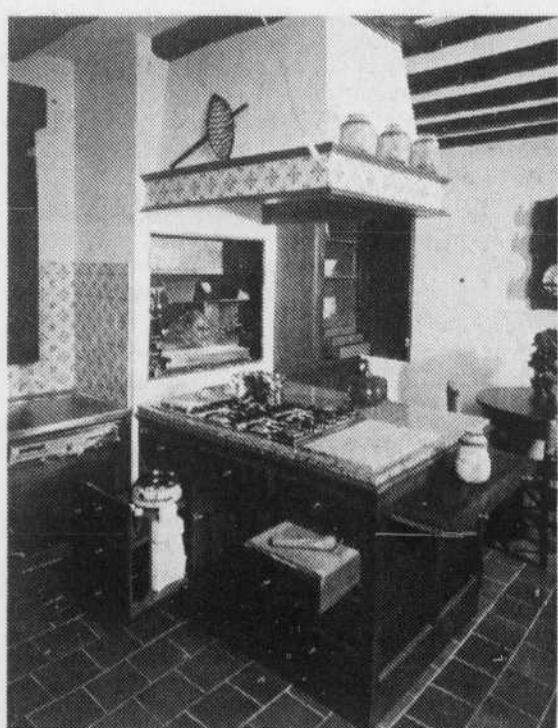
génie chimique
génie civil
génie électrique
génie mécanique

sciences de la santé

médecine



UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE



Premier fabricant de meubles modulaires au Québec d'une technique d'avant garde.

Seul un fabricant de grande expérience peut réaliser une cuisine aussi belle. Le design d'aujourd'hui avec le bon goût d'autrefois.



TECNA
Technique Internationale du Meuble

661-3931

326-9540

Un gériatre s'élève contre le gigantisme des centres d'accueil pour vieillards

par Renée Rowan

Il est temps que le gigantisme cesse au Québec, a déclaré le Dr Claude Paradis, gériatre à l'Université Laval, au terme de la première journée d'un colloque qui se termine aujourd'hui à Montréal sur la qualité de la vie dans les habitations pour personnes âgées.

Après les grosses églises, les grands hôpitaux psychiatriques, les polyvalentes, l'histoire se répète avec les foyers institutionnels. Aurait-on encore une fois fait fausse route? Ne faudrait-il pas revenir à des centres d'accueil plus petits, à des types d'habitations mixtes ou encore mettre l'accent sur le développement des ressources destinées à maintenir les personnes âgées à domicile?

Autant de questions qui ont été discutées hier en ateliers de

travail et qui le seront encore aujourd'hui à cette rencontre de deux jours organisée par le Conseil canadien de développement social auquel on a invité non seulement une trentaine d'experts — responsables gouvernementaux, gérontologues, organismes-parrains et administrateurs d'ensembles domiciliaires pour le troisième âge — mais aussi une douzaine de personnes âgées.

"Cette participation de citoyens engagés et éclairés est à nos yeux extrêmement importante puisqu'en définitive il s'agit de leur bien-être. Nous nous devons d'écouter ce qu'ils ont à dire et de noter leurs préférences", souligne la chargée de programmes, Yolande Lachapelle.

Soulignant un manque total

de planification au niveau des logements financés par la Loi nationale sur l'habitation, le Dr Paradis a noté qu'à Sainte-Foy, en banlieue de Québec où l'on trouve 1.800 personnes âgées pour une population de 65.000 habitants, soit environ 2,6%, on a construit deux HLM de 125 unités chacun, alors qu'à Saint-Roch, dans la basse-ville, où la population des personnes vieillissantes est de 12 à 13%, il n'y a aucun HLM. On attend encore, allant de promesse en promesse.

Selon cet expert, les HLM ne devraient pas contenir plus de 60 à 100 logements au maximum.

A l'heure actuelle, quelque 16.500 personnes de 65 ans et plus vivent dans les centres d'accueil du Québec. Elles

représentent 3,9% de la population totale de ce groupe d'âge. Cette proportion est certainement supérieure à celle des personnes ayant besoin de soins continus, a souligné à la séance d'ouverture M. Nicholas Zay, du Laboratoire de gérontologie sociale de l'Université Laval.

Le colloque de Montréal est le quatrième d'une série de rencontres organisées à travers le pays par le CCDS pour assurer que le rapport d'une enquête qu'il publiait en 1973, sous le titre de "Plus qu'un gîte", ne moisisse pas sur les rayons de bibliothèque de décideurs auxquels il incombe de mettre ses recommandations en exécution. L'enquête portait sur une vaste gamme de questions, y compris, outre des études de cas individuels et une analyse de la législation, une étude de la façon dont les directeurs de ces ensembles de logements conçoivent leur rôle et les opinions des résidents âgés eux-mêmes.

Pendant ces deux jours, les participants s'attarderont à étudier les rôles respectifs des centres d'accueil et des logements dits "autonomes" dans une politique globale de logement pour personnes âgées, la qualité de la vie dans ces habitats et l'inégalité d'accès aux services des résidents et enfin la gestion et le personnel de ces habitats.

En ce qui concerne la qualité

de vie dans les habitats, le problème se complique, comme l'a noté M. Zay, du fait de l'existence de deux réseaux parallèles, l'un relevant du ministère des Affaires sociales, et l'autre de celui des Affaires municipales, certains des établissements ayant à la fois des logements autonomes et des chambres de foyer, ce qui les place dans une position intermédiaire entre les deux réseaux.

En matière de logement, a poursuivi le travailleur social, il est tellement plus facile d'imaginer un bâtiment, de lancer un programme de construction que d'analyser les conditions sociales déterminant par dessus tout la qualité de la vie qu'il n'est pas étonnant que ce deuxième aspect soit généralement relégué à l'arrière plan. En matière de bien-être, par contre, il est tellement plus facile de définir ce qui est bon pour les autres que de mettre en oeuvre des mécanismes souples, permettant à chacun de trouver la niche qui lui convient le mieux, qu'il est presque normal de donner priorité à des modèles simplistes ne pouvant satisfaire les besoins divergents d'une population qui se caractérise essentiellement par son individualité et sa diversité.

Chercher la qualité de la vie, selon M. Zay, c'est mettre l'accent sur l'initiative et l'autonomie des personnes âgées; c'est

Une exposition de livres sur la "femme au Québec"

La Bibliothèque nationale du Québec située au 1700 de la rue Saint-Denis, à Montréal, tiendra une exposition de livres sur "la femme au Québec", du 18 février au 3 avril prochain, aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

Cette exposition qui sera itinérante se déplacera par la suite vers Chicoutimi, Hull, Québec, Rimouski, Sherbrooke et Trois-Rivières. Les dates précises restent à déterminer.

Les livres exposés ont été choisis à même la bibliographie réalisée par Ghislaine Houle et qui sera lancée à la même occasion, également sous le titre: "La femme au Québec".

Alors que la bibliographie s'étend aux articles de périodiques, l'exposition comporte uniquement des volumes et quelques objets d'art.

Le visiteur pourra explorer sept champs d'intérêt distincts ayant pour auteurs des

femmes québécoises, ou traitant d'elles. Il s'agit de: la femme en regard de ses droits politiques et de sa condition juridique; la femme et le travail; la femme et la sexualité (l'avortement, la contraception, la planification familiale, la maternité, la vie féminine); la femme et sa promotion et enfin la femme face à différentes situations — besoins ou mythes et biographies de femmes ayant joué un rôle historique ou ayant influencé notre société.

Cette exposition tenue dans le cadre de l'année internationale de la femme se veut un outil de travail, d'étude, de réflexion ainsi qu'une mine de renseignements autant pour les profanes que pour les chercheurs. L'exposition et la bibliographie devraient être visitée et consultée tant par les hommes que par les femmes, souhaitent les initiateurs de ce projet.

Pour stabiliser les prix agricoles

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Agriculture a déposé, hier aux Communes, un projet de loi visant à modifier la stabilisation des prix des produits agricoles.

La législation proposée permettrait notamment, de ramener de dix à cinq ans la période de calcul du prix de base de chaque produit agricole et de changer de la manière prescrite le mode de détermination du prix prescrit pour un produit dénommé et un produit désigné.

L'Office de commercialisation des produits

agricoles exercerait certains pouvoirs également afin de stabiliser le prix d'un produit agricole; il sera autorisé en outre à conclure avec les provinces ou les producteurs ou les deux à la fois des accords relevant le prix prescrit et prévoyant le paiement de toute augmentation des coûts par la province ou le producteur.

Le projet de loi permettrait au Cabinet de fixer par règlement des limites quant à la quantité ou la valeur d'un produit agricole dont le prix peut être stabilisé.

Carrières et Professions

HÔPITAL SAINTE-JUSTINE

recherche
pour son département de santé communautaire

AGENT DE RECHERCHE

Fonctions:

- Procéder à l'étude de la population à desservir et de ses besoins en santé.
- Procéder à la compilation et l'analyse des données démographiques et sanitaires du secteur.
- Établir un fichier de ces données.
- Participer à des projets de recherche épidémiologique dans le secteur, et en collaboration avec les autres établissements du réseau, dans la région de Montréal.

Exigences d'emploi:

- Détenteur d'un 2e cycle universitaire en sciences humaines - de préférence sociologie ou économie.
- Connaissance approfondie des statistiques et de l'épidémiologie.
- Expérience d'une année en recherche dans le domaine de la santé (une expérience plus longue en recherche pourrait suppléer pour le 2e cycle).
- Bilingue.
- Initiative - Dynamisme.

Salaire:

Selon l'échelle prévue par le M.A.S.

Faire parvenir curriculum vitae au:

Directeur du personnel,
3175, chemin de la Côte Ste-Catherine,
Montréal, H3T 1C5

Recherchons

Spécialiste de littérature Canadienne-Française

pour enseigner un cours sur le roman canadien-français, ainsi que deux cours de langue et littérature des première et deuxième années. Doctorat ou l'équivalent, et expérience.

S'adresser à:

Alexandre Fancy, Directeur
Section des Langues Romanes
Université Mount Allison
Sackville, Nouveau-Brunswick
E0A 3C0

Le Service Social de l'Ouest Québécois Inc.

OFFRE D'EMPLOI

CONCOURS NUMÉRO: C-2/74

POSTE: COORDONNATEUR DU PROGRAMME DE SERVICES SOCIAUX AUX INDIENS

ENDROIT: Amos

FONCTIONS:

Assurer la coordination des programmes de Services Sociaux distribués à la population indienne de la région du Nord-Ouest Québécois par le C.S.S.

EXIGENCES:

- Formation universitaire en sciences de l'homme;
- Connaissances de la population indienne;
- Expérience de travail pertinente de préférence avec la population indienne ou dans le domaine des services sociaux.

CONDITIONS D'EMPLOI:

- Échelles de salaires du Ministère des Affaires Sociales plus prime de responsabilité;
- Bénéfices sociaux en vigueur au Service Social de l'Ouest Québécois Inc. pour les cadres.

DISPONIBILITÉ:

Immédiate.

Toute demande doit être faite avant le 22 février 1975 à:

Directeur général,
282, 1ère Avenue Est,
Amos, Qué.



LE COLLÈGE DE THETFORD MINES

RECHERCHE

PROFESSEUR À TEMPS PARTIEL

(Techniques Infirmières)

COURS:

180-201-75 (Profession infirmière et maladie)

DATE:

4 mars 1975 au 22 mai inclusivement
12 périodes de stage (mardi et jeudi)

QUALIFICATIONS REQUISES

Bacc. en nursing et/ou Licence
Expérience pertinente

SALAIRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Selon le décret tenant lieu de convention collective.

LES CANDIDATS INTÉRESSÉS SONT PRIÉS DE FAIRE PARVENIR LEUR CURRICULUM VITAE À:

M. GÉRARD LEMAY
DIRECTEUR GÉNÉRAL
671 SUD BOUL. SMITH
THETFORD MINES QUÉ.

Le Service Social de l'Ouest Québécois Inc.

OFFRE D'EMPLOI

CONCOURS NUMÉRO: 15/74

TRAVAILLEUR SOCIAL OU CONSEILLER SOCIAL

ENDROIT:

Val d'Or

SERVICE:

Personnes âgées et autres adultes.

EXIGENCES:

Détenteur d'un diplôme de T.S.P. ou de T.A.S. avec de préférence une certaine expérience en Service social.

CONDITIONS:

Salaires, bénéfices sociaux et autres conditions selon la convention collective en vigueur au Service Social de l'Ouest Québécois Inc.

DISPONIBILITÉ:

Immédiate.

Toute demande doit être faite avant le 21 février 1975 au:

Directeur du Personnel,
282, 1ère Avenue Est,
Amos, Qué.

L'INSTITUT DE RECHERCHE APPLIQUÉE SUR LE TRAVAIL (IRAT) recherche un candidat apte à prendre en charge la création et le développement d'un secteur d'étude et de recherche dans le domaine du

DROIT DU TRAVAIL

Fonctions:

- Dirige, réalise ou collabore à la réalisation d'études et de travaux de recherche appliquée ayant pour objectif de répondre aux besoins d'agents de relations de travail oeuvrant à l'intérieur d'organismes syndicaux.
- Établit des objectifs à plus long terme pour le développement d'un tel secteur et travaille à la réalisation de tels objectifs.
- Contribue de diverses façons à la formation et à l'information d'agents de relations de travail.

Qualifications:

- Licence en droit (minimum).
- Au moins 4 années d'expérience dans le domaine du droit du travail.

Traitement:

L'expérience et la compétence détermineront le traitement.

Candidatures strictement confidentielles. Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 21 février 1975 à:

**Institut de recherche appliquée
sur le travail (IRAT),**
3290, rue Lacombe,
C.P. 6128,
Montréal, Qué.

Les candidats qualifiés peuvent communiquer avec le directeur de l'IRAT au numéro suivant: 739-2791



Conseil national
de recherches Canada

National Research
Council Canada

PILOTE

POSSÉDANT L'EXPÉRIENCE
DES VOLS D'ESSAI OU DE LA RECHERCHE

Un poste est actuellement vacant au Laboratoire des recherches en vol de l'Établissement aéronautique national. Le poste comporte des responsabilités importantes dans les opérations de vol du Laboratoire, qui effectue des recherches au moyen d'avions et d'hélicoptères variés, à hélices et à réacteurs.

On accordera la préférence aux candidats qui ont un diplôme universitaire en génie aéronautique ou dans des matières connexes ou qui sont diplômés d'une école de pilotage d'essai reconnue. Il est souhaitable de posséder une vaste expérience pertinente, englobant de préférence la connaissance pratique des hélicoptères.

La connaissance de la langue anglaise est essentielle pour ce poste.

Le traitement sera fonction de la formation et de l'expérience.

Prière d'adresser un curriculum complet à l'Agence d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0R6. Veuillez donner la référence NAE-375.

Le Service Social de l'Ouest Québécois Inc.

OFFRE D'EMPLOI

CONCOURS NUMÉRO: C-3/74

TITRE:

Directeur de bureau

ENDROIT:

La Sarre.

FONCTIONS:

Assurer la distribution des programmes décentralisés de Services Sociaux pour la zone de La Sarre.

EXIGENCES:

- Diplôme universitaire en Sciences Humaines de préférence en Service Social;
- Expérience d'au moins deux années de travail;
- Aptitudes à diriger une équipe.

CONDITIONS:

- Selon les échelles de salaires du Ministère des Affaires Sociales plus une prime de responsabilité;
- Bénéfices sociaux des cadres.

DISPONIBILITÉ:

Immédiate.

Faire toute demande en adressant son curriculum vitae avant le 28 février 1975 à:

Directeur général,
282, 1ère Avenue est,
Amos, Qué.

HÔPITAL SAINTE-JUSTINE

recherche

ADJOINT ADMINISTRATIF

pour son département de santé communautaire

Fonctions:

- Participation à la définition des objectifs, priorités et programmes du département.
- Rédaction des rapports, bilans d'opération et communiqués du D.S.C.
- Préparation des budgets.
- Mise en place d'un système d'information et d'évaluation.
- Participation à l'établissement des liens avec les autres établissements du réseau.
- Prise en charge de l'administration quotidienne du D.S.C.

Exigences d'emploi:

- Détenteur d'un 2e cycle universitaire en administration (hospitalière de préférence).
- Expérience dans un poste de gestion - d'au moins 2 ans - dans le secteur hospitalier et/ou public.
- Bilingue.
- Initiative - Créateur - Entregent.

Salaire:

Selon l'échelle prévue par le M.A.S.

Faire parvenir curriculum vitae au:

Directeur du personnel,
3175, chemin de la côte Ste-Catherine,
Montréal H3T 1C5



Université du Québec

Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois

DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

FONCTION

Sous la responsabilité du directeur des services administratifs, le directeur du service des finances est chargé de la gestion de toutes les ressources financières de l'institution.

Plus particulièrement,

- Élabore, révisé et recommande les procédures et systèmes comptables nécessaires au bon fonctionnement de son service.
- Coordonne la préparation des budgets, et à cet effet, fournit aux différentes unités administratives les directives requises.
- Prépare et fournit les rapports financiers de l'institution.
- Conseille la direction pour toute question de financement et de contrôle financier.
- Coordonne les opérations de trésorerie, de comptabilité et de budget.
- Accomplit toute autre tâche qui lui est confiée par le directeur des services administratifs.

EXIGENCES

- C.A. ou l'équivalent.
- Posséder un diplôme universitaire en administration ou en commerce.
- Posséder une expérience pertinente; la préférence est accordée à un candidat qui possède cette expérience à un niveau de direction.

TRAITEMENT

Selon les qualifications et l'expérience.

LIEU DE TRAVAIL

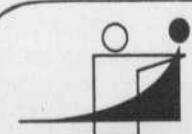
Rouyn

Les personnes intéressées peuvent faire parvenir leurs candidatures avant 17.00 heures, le 14 février 1975 à:

Pierre H. Simard
Directeur des services administratifs
Direction des études universitaires
dans l'Ouest québécois
435, rue Gagné, C. P. 700
Rouyn, (Qué)

J9X 5C6

A-75-007



LE CENTRE HOSPITALIER RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Centre de santé mentale pour enfants et adolescents
(capacité 700 lits) Affilié à l'Université de Montréal

POSTE À POURVOIR:

Directeur Général

Le poste:

diriger et coordonner l'administration de l'établissement dans le cadre de ses règlements.

Le candidat:

- 1) posséder un diplôme universitaire en administration ou l'équivalence acquise par une solide expérience dans ce domaine;
- 2) avoir fait preuve de succès dans des fonctions administratives complexes;
- 3) une expérience en milieu psychiatrique serait souhaitable.

Traitement:

Traitement et avantages sociaux selon les normes reconnues par le Ministère des Affaires Sociales.

Prière d'adresser offre de services et curriculum vitae avant le 15 mars 1975, à:

Présidente du Conseil d'Administration
Hôpital Rivière-des-Prairies
7200 est Boulevard Gouin,
Montréal, Québec.

en bref

Inscriptions pour les jardinets d'écoliers

Les jeunes de 11 à 16 ans qui désirent, au cours de l'été prochain, participer aux jardinets d'écoliers par les Services éducatifs du Service des Sports et Loisirs de Montréal, peuvent s'inscrire en se présentant en personne au Jardin Botanique (salle 135) ou au centre récréatif Saint-Isaac-Jogues (9355, avenue DeGalinée) les samedis 15 et 22 février 1975, de 9 à 12h et de 13 à 15 h. Le programme comporte des cours théoriques et pratiques de jardinage ainsi que d'autres activités connexes: visites, herbiers, laboratoires, identification des plantes, etc.

La seule obligation: venir régulièrement aux cours. Quant à ceux qui doivent s'absenter pour des vacances d'été, deux semaines sont tolérées; ce délai expiré, les jardins sont retirés aux absents, car le nombre d'inscriptions est limité et la liste d'attente est toujours longue.

Le coût d'inscription est de \$0.75 pour toute la saison.

Projet Participation de Parc Extension

Le projet Participation de Parc Extension, 7722 Champlain, offre des services d'aide familiale et de transport, accompagnement aux malades, invalides, personnes âgées ou en difficulté temporaire du quartier. D'autre part, il est à la recherche d'une trentaine d'adhérents pour la mise en place d'une coopérative alimentaire. S'adresser à Mario di Chiaro à 276-2342.

Comptoir d'échange

Le Comptoir d'échange, 5196 ouest, rue Notre-Dame, ramasse à domicile les vêtements et menus articles ménagers qui ne servent plus en vue d'en faire bénéficier d'autres personnes. Pour renseignements: 935-7802.

Paul VI met en garde contre l'indiscipline et les entreprises de démolition dans l'Église

CITE DU VATICAN (AFP) — En recevant hier les prédicateurs de carême et le clergé de Rome, Paul VI a prononcé, d'une voix ferme, une de ses plus sévères mises en garde contre l'indiscipline et les "entreprises de démolition" actuelles à l'intérieur de l'Église.

On parle de pluralisme, en insistant sur ce qui peut conduire au particularisme, au sectarisme et à la dispersion, a-t-il dit en substance.

"Il suffit d'un simple ferment pour repandre un malaise, le pessimisme, le défaitisme dans le corps tout entier, a-t-il déclaré en citant Saint Paul. Les groupes qui se réclament du principe de la communion, si souvent pour sortir de la vraie communion, portent une lourde responsabilité, une lourde res-

ponsabilité. Ils auront peut-être de merveilleuses idées, ils auront tant de raisons de critiquer, de me rendre responsable, moi ou nous, des défauts de notre organisation ecclésiastique. Mais ils savent aussi qu'ils portent une responsabilité énorme en ruissant l'union et la loi qui préside à l'Église, selon le commandement évangélique du Christ: construire l'Église et non la démolir. La critique positive n'a rien à voir avec les critiques négatives, si faciles, si à la mode et si lâches."

Auparavant, Paul VI avait défendu son autorité, qui n'a rien à voir avec le pouvoir, mais "est faite pour servir."

D'autre part, d'Ottawa, la Conférence catholique canadienne a rendu public le texte d'un message de Paul VI adressé aux catholiques du monde entier. Voici le texte de ce message:

"Les pauvres, vous les aurez toujours avec vous" (Jn 12, 8).

"Ces paroles du Christ à ses Apôtres sont chargées de sens. Elles pourraient faire croire que les efforts de la charité chrétienne et de la justice humaine sont toujours voués à l'échec. Un regard d'ensemble sur notre temps ne paraîtrait-il pas le con-

firmer? Il semble que nous disposions de tous les moyens pour combattre la pauvreté; et pourtant nous avons encore devant les yeux des spectacles de guerres, de famines et de désastres. Mais pour le chrétien, le fait que de telles situations se répètent continuellement ne signifie pas qu'elles soient inévitables. Le chrétien entend plutôt les paroles de Jésus dans le sens qu'aucun des disciples ne peut ignorer le fait que Jésus s'est identifié aux pauvres. Jusqu'à la fin des temps, les pauvres seront "avec" Jésus. Ils sont ses associés, ses compagnons, ses frères et sœurs. Le chrétien, précisément parce que chrétien, doit prendre place à côté des marginaux. Il doit se dépenser pour les assister dans leurs besoins immédiats. Il doit s'employer à les aider, de toutes les manières possibles, à bâtir un monde meilleur, un monde plus juste.

"Le Carême est un temps favorable pour exercer cette abnégation, parce qu'il rappelle aux chrétiens ce qu'ils sont. Il les met en garde contre les satisfactions d'une existence commode et contre les tentations de vivre dans l'abondance. En cette Année Sainte, consacrée à la récon-

ciliation, chacun est mis au défi par ce qu'il implique la réconciliation elle-même: donner et partager au sein de la famille humaine. Si chacun fait entrer ses frères et sœurs dans sa propre vie, s'il partage avec eux ses propres biens plus que son su-

perflu, alors il surmontera les nombreux obstacles qui s'opposent à la réconciliation et il réalisera le renouveau grâce à un véritable détachement.

"La présente Année jubilaire exige de nous un témoignage de totale solidarité vis-à-vis de

ceux avec lesquels Jésus s'est particulièrement identifié. Ce sera là une des preuves les plus significatives que nous puissions donner à nos frères et sœurs pour leur démontrer que cette Année est "Sainte" pour tous les hommes".

La Société de protection de l'enfance constate des lacunes

ment, le bureau de Montréal de la Société québécoise de protection de l'enfance et de la jeunesse.

Composé de bénévoles le bureau de Montréal de la SQPEJ, qui existe depuis le 27 novembre seulement, a déjà réussi à assurer une permanence téléphonique continue depuis son ouverture. Durant ces quelque 60 jours, plusieurs appels à l'aide ont été reçus, dont 30 cas qui ont nécessité une intervention immédiate.

Ces 60 jours ont permis à la SQPEJ de constater notamment que la nuit et les jours chômés, les services qui devraient venir en aide à ceux qui sont dans le besoin n'existent pas, exception faite de ceux fournis par la police. C'est ainsi que durant cette période, la SQPEJ a reçu entre autres l'appel d'une adolescente que la mère, en état d'ivresse, avait mise à la porte et qui ne savait où aller.

La SQPEJ a constaté en outre l'absence de possibilités de placement d'enfants ne pouvant rester dans leur foyer. Pour ces enfants il n'existe pas autre

chose que des centres pour jeunes délinquants.

Autres lacunes constatées par la SQPEJ: l'absentisme scolaire qui n'est signalé aux autorités administratives qu'après de longs délais; l'absence de services sociaux capables de répondre aux besoins réels dans les hôpitaux; le manque de pouponnières pouvant recevoir de jeunes enfants pendant les journées ouvrables.

"Un fort pourcentage, sinon 90% des jeunes entendus devant nos cours du Bien-être social sont en fait les victimes du manque de services autres que les prisons pour jeunes ou multiples lieux de détention dont seul le nom varie et parfois, aussi, la configuration des clôtures".

L'Eveil du Centre-Sud

L'Eveil du Centre-Sud est un lieu de rendez-vous pour les plus de cinquante ans. Il est ouvert du lundi au vendredi de 10 à 17 heures, au 1320 de la rue Wolfe, près de Sainte-Catherine. Pour renseignements: 521-9061.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE SPIRITUEUX

RECHERCHE

Directeur général — Canada

- Bilingue; expérimenté en administration et vente
- Siège social: Montréal

Vous êtes invité à soumettre votre "curriculum vitae" à:

Albert Robinson
1110 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1701
Montréal H3A 1G8

consultation en génie/exploitation

Nous recherchons pour notre équipe de conseillers en génie/exploitation des candidats exceptionnellement qualifiés, doués de la compétence, du dynamisme et de l'esprit d'initiative nécessaires pour assumer d'importantes responsabilités dans l'exécution de travaux de consultation d'envergure dans les secteurs public et privé.

Les candidats auront, de préférence:

- un diplôme universitaire en génie
- quelques années d'expérience dans un ou plusieurs des domaines suivants: études de rentabilité; méthodes de production, de distribution et d'entreposage; normes de rendement; gestion de l'entretien; systèmes et installa-

tions pour la protection de l'environnement; formation technique du personnel; organisation industrielle; gestion de projets

- une grande facilité de communication orale et écrite.

La rémunération dépendra uniquement des qualifications et du potentiel démontrés.

Les postulants sont priés d'envoyer un résumé complet de leur formation, expérience et évolution de leur traitement, dont la confidentialité sera respectée, dans une enveloppe portant l'inscription "Dossier no 605" et adressée à

Price
Waterhouse
et Associés
conseillers en administration

5 place ville marie, Montréal H3B 2G4
2 place québec, Québec G1R 2B6

membre de l'association canadienne des conseillers en administration

conseillers en ressources humaines

Les conseillers que nous recherchons à nos bureaux de Montréal et de Québec pourront utiliser pleinement leur formation et leur expérience dans la solution des problèmes complexes que pose la gestion des ressources humaines. Les membres de notre équipe de conseillers en ressources humaines se voient confier des défis continus dans la compréhension de problèmes complexes; ils se trouvent en situation d'aider nos clients, du secteur privé et du secteur public, à mieux comprendre l'homme au travail dans l'entreprise, comme de mener à bien des projets de développement. Nos conseillers ont aussi la possibilité de travailler à l'étranger, à court ou à long terme.

Les candidats auront, de préférence:

- une expérience pertinente de la consultation et/ou de la formation, en particulier dans l'un ou l'autre des domaines suivants:

organisation, évaluation des postes de travail, planification des effectifs, gestion du personnel, relations de travail et recrutement de cadres;

- un diplôme universitaire dans l'une ou l'autre des sciences humaines ou sociales;
- une bonne connaissance des différentes voies d'intervention pour le changement dans l'entreprise;
- des aptitudes et des attitudes au travail de groupe et à la pluridisciplinarité.

La rémunération dépendra uniquement des qualifications et du potentiel démontrés.

Les candidats sont priés d'envoyer un résumé complet de leur formation et de leur expérience, dont la confidentialité sera respectée, dans une enveloppe portant l'inscription "Dossier No 740" et adressée à:

Mineau,
Allard
et Associés
conseillers en administration

5 place ville marie, Montréal H3B 2G4
2 place québec, Québec G1R 2B6

partie intégrante de Price Waterhouse et Associés, membre de L'Association Canadienne des Conseillers en Administration

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en page 10



Fonction publique
Canada

Public Service
Canada

CONCOURS OUVERTS ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES
Occasions d'avenir pour les ingénieurs pétroliers

Direction générale des ressources naturelles
et de l'environnement du Nord
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Traitement jusqu'à \$32,500.

Le gouvernement fédéral offre aux ingénieurs pétroliers de magnifiques occasions d'avenir dans le domaine de la réglementation et du contrôle des activités de l'industrie pétrolière qui se multiplient sans cesse dans le Nord canadien, tant au large des côtes que sur la terre ferme.

Administration centrale (Ottawa)
Ingénieur pétrolier en chef

Traitement jusqu'à \$32,500.

Concours: 75-STP-12-52-1(10)

Avec l'aide d'un personnel technique et professionnel, veille aux intérêts du Ministère dans toutes les phases de l'ingénierie pétrolière, y compris le forage, l'étude des réservoirs et la production.

Chef de la sous-section des techniques pétrolières marines

Traitement jusqu'à \$28,386.

Concours: 75-STP-12-52-2(10)

(\$30, 941 en vigueur en septembre 1975)

En qualité de spécialiste du Ministère, s'occuper de toutes les phases des travaux pétroliers marins.

Ingénieur pétrolier marin

Traitement jusqu'à \$21,218.

Concours: 75-STP-12-52-3(10)

(\$23, 128 en vigueur en septembre 1975)

Juger et approuver les projets de travaux visant les régions situées au large des côtes du Nord canadien.

Ingénieur des études de réservoirs

Traitement jusqu'à \$21,218.

Concours: 75-STP-12-52-4(10)

(\$23, 128 en vigueur en septembre 1975)

Évaluer les réserves, effectuer les études de réservoirs des découvertes pétrolières dans le Nord et donner des conseils au personnel du gouvernement et de l'industrie.

Région des territoires du Nord-Ouest

Ingénieur de district

(Conservation des hydrocarbures)

Traitement jusqu'à \$24,666.

Concours: 75-STP-12-52-5(10)

(\$26, 887 en vigueur en septembre 1975)

(Plus indemnités d'importance de séjour dans le Nord)

Ce poste est situé à Yellowknife et son titulaire est responsable de tous les travaux au sein du district. Expérience souhaitable en ingénierie du pétrole sous-marin.

INGÉNIEURS

(Conservation des hydrocarbures)

Traitement jusqu'à \$21,218.

Concours: 75-STP-12-52-6(10)

(\$23, 128 en vigueur en septembre 1975)

(Plus indemnités d'importance de séjour dans le Nord)

Ces postes sont situés à Yellowknife et à Inuvik. Les fonctions consistent à approuver et surveiller tous les aspects de l'activité pétrolière, y compris le forage, la construction, la production et le traitement des hydrocarbures, et à inspecter périodiquement les travaux sur le terrain.

CONDITIONS DE CANDIDATURE POUR TOUTS LES POSTES: Diplôme universitaire en ingénierie ou admissibilité à l'exercice officielle de la profession d'ingénieur au Canada. Connaissance approfondie des principes et des théories de l'ingénierie et de leur application à l'exploration d'hydrocarbures, et des pratiques applicables aux champs pétroliers, selon les exigences de l'emploi.

EXIGENCES LINGUISTIQUES:

La connaissance de l'anglais est essentielle pour tous les postes susmentionnés, sauf les postes 75-STP-12-52-1 et 75-STP-12-52-2. Pour ces deux postes, la connaissance de l'anglais et du français est essentielle. Ces concours sont aussi ouverts aux unilingues. Ils doivent cependant, indiquer par écrit, qu'ils sont disposés à entreprendre aux frais de l'État, immédiatement après leur nomination conditionnelle, et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu. La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

MODALITÉS D'INSCRIPTION:

Faire parvenir une formule "Demande d'emploi" (CFP 367-4110) disponible dans les bureaux de poste, Centres de main-d'œuvre du Canada ou bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada (vous pouvez y joindre un résumé à la demande). Les Canadiens qui vivent à l'étranger peuvent faire acte de candidature en fournissant par lettre tous les renseignements personnels requis, et retourner à l'adresse suivante:

M. J. T. COLE
CADRES DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA, ONTARIO K1A 0M7.

Prière de mentionner le numéro de référence pertinent dans toute la correspondance au sujet de ces postes.

Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ces concours.

les MOTS CROISÉS du Devoir

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Horizontalement

- 1—Exciter au-delà des limites ordinaires.
- 2—Ligne saillante formée par l'intersection latérale de deux pans de couverture. Dire qu'une chose n'est pas vraie.
- 3—Serpent à lunettes. — Ingénuité.
- 4—Roche métamorphique. — Écroule le sol avec une binette.
- 5—Exécute. — Changer d'air. — A toi.
- 6—Jetons en l'air, avec force, les pieds de derrière. — Norm de famille de Voltaire.
- 7—Qui sait tout.
- 8—Garçon. — Insecte des eaux stagnantes.
- 9—Débarasseras le café de la caféine.
- 10—Homme joyeux et sans souci. — D'un verbe gai.
- 11—Grand propriétaire terrien. — Patriarche biblique.
- 12—Troublé. — Sire.

soutenir provisoirement une construction. — Niais.

- 5—Onze. — Condimment.
- 6—Considéré comme. — Personne de race blanche, née dans les plus anciennes colonies européennes.
- 7—Ser rendra. — Fruit de la vigne.
- 8—Qui est de l'hébie. — Magnésium.
- 9—Entourer.
- 10—Peu de chose. — Se dit des sœurs nées de la même mère mais non du même père.
- 11—Taille la tête d'un arbre. — Pascal. — Marque l'alternance.
- 12—Petite prairie. — Certifier.

Solution d'hier

1	T	A	B	E	T	I	Q	U	E	J	E
2	R	H	U	M	R	U	S	T	A	U	D
3	E	U	R	O	P	E	E	N	S	T	
4	F	R	E	N	E	S	E	C	E	T	
5	L	I	D	A	N	T	E	S	Q	U	E
6	L	J	E	U	D	I	T	E			
7	E	T	A	U							
8	R	E	T	R	E	I	N	D	R	E	F
9	S	T	P	I	N	E	T	R	E		
10	O	S	E	R	A	T	E	B	U	E	E
11	D	O	A	L	U	B	E	D	A		
12	E	N	L	I	S	E	R	A	E	L	U



AVEC LE PETIT ROBERT...
PAS DE PROBLÈME

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du
journal LE DEVOIR

à

Montréal
et
Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

télévision

"Vivre en prison", deuxième épisode

par Jean Basile

Je crois qu'il faut l'admettre: il y a entre soi-même et certains projets des incompatibilités d'humour inexplicable. Le deuxième volet de "Vivre en prison", dimanche soir au canal 2, ne m'a guère paru plus convaincant que le premier. Pourtant, il est indéniable que le réalisateur, Jean-Paul Fugère, a aimé le travail qu'il avait entrepris et qu'il l'a traité avec le plus grand soin. De même, à des nuances près, les comédiens se sont donnés de tout cœur à leur travail.

Le petit témoignage que Sophie Clément apporte, dans la cadre du "60" de mardi dernier, en amène une preuve, si cela est nécessaire. Il semble que cette émission suscite beaucoup de réactions et que Radio-Canada reçoit des témoignages favorables. Tant mieux, dans le fond, car on ne réfléchira jamais assez sur certains destins tragiques. Ma petite enquête personnelle est, je dois le dire, beaucoup moins réconfortante. Je connais quelques ex-détenus qui se sont avivement plantés devant leur poste de télévision: comme moi, tout en se félicitant de cet effort de compréhension, ils n'ont guère vibré, ils n'ont pas vraiment reconnu la prison... s'ils ont reconnu cependant cet effort d'auto-justification qui semble bien être le propre de tous les détenus du monde.

Mais qui est le maître de la vérité, et surtout en cette matière si subtile? La prison, pour ceux qui ne la connaissent pas, restera sans doute une expérience étrangère, même intellectuellement. On peut bien verser une larme ou, au contraire, déplorer avec notre cher Caouette que les prisons ne soient plus ce qu'elles étaient, si les criminels sont toujours les mêmes. Au vrai, l'on ne connaît rien, l'on ne sent rien qu'un désespoir fou et le sentiment d'une responsabilité collective.

Au moins, l'émission de Jean-Paul Fugère nous aura amené à ces questions. Nous ne sommes pas tous des Stendhal pour savoir méditer, avec Fabrice et ses colombes, sur la "prison heureuse"... car il y a aussi une prison heureuse. Qu'on le croit ou non!

Lors de cette seconde émission, on nous présente un condamné pour homicide involontaire, incarné par Marcel Sabourin dont les yeux bleus ont beaucoup de présence sur les écrans en couleurs, ainsi qu'une condamnée pour trafic de drogues à qui Michèle Rossignol prêtait son admirable visage et sa voix inimitable.

Il y a peu à dire du premier témoignage. Marcel Sabourin a rendu proprement un texte sans grand intérêt, malgré son pathétique un peu morbide. Le comédien marqua bien cependant cette difficulté dans l'élocution que certains spécialistes considèrent être le propre des Canadiens-français. Mais, sans doute, cette confession était-elle trop personnelle, trop tenue pour nous intéresser sérieusement.

Le personnage, incarné par Michèle Rossignol, avait plus de consistance. Le milieu de la drogue, est, de fait, un milieu que je connais mieux que celui du vol ou de l'assassinat et mes critères, dans ce domaine, sont plus solides et basés sur une expérience réelle. Parmi les cinq confessions que nous avons entendues à ce jour, celle-là me paraît être la plus intéressante quoique forcée. Et, plus particulièrement, par une sorte de fonction critique et descriptive qui est le fait de cette jeune femme, "speedfreak" et "sentencée" à huit ans de prison pour possession et commerce de drogues, dont l'opium, les amphétamines, la morphine, l'héroïne et autres brouillures: tout le "kit", comme on dit au Carré Saint-Louis où eurent lieu, d'ailleurs, ces exploits.

L'intérêt de cette émission réside, peut-être, dans une différence psychologique importante. Les trafiquants de drogues occasionnels ne sont pas, règle générale, des "criminels", dans le sens habituel du mot. Ils sont moins tournés vers eux-mêmes et plus ouverts à l'analyse d'une situation en tant que telle. C'est pourquoi ce témoignage nous apporte des éléments fort valables sur ce qu'est la vie dans une prison de femmes, des repas minables au lesbianisme par nécessité, du désespoir devant les barreaux à la féminité que l'on doit à tous prix conserver. Il faut admettre toutefois que cette confession

bénéficiait de la présence d'une comédienne, humainement et artistiquement, exceptionnelle. Michèle Rossignol fait partie, avec des femmes comme Dyne Mousseau, Loïselle, Pelletier, de ces gens qui considèrent leur métier comme un sacerdoce et cela, tout naturellement, se sent. Elle fut donc souvent admirable et réussit à nous émouvoir. Elle fut, avec Roger Blay, la seule à nous imposer une image qui semblait vraie.

Mais cette réussite est en elle-même un paradoxe. On a un peu peine à croire que cette resplendissante femme ait jamais pu être celle dont elle avait pris la peau. D'un autre côté, cette différence entre l'image proposée par Michèle Rossignol et une "speedfreak" classique nous apportait-elle cet élément de théâtre, de convention, dont le projet de Jean-Paul Fugère me semble manquer.

Toutefois, je trouve que là-encore le portrait offert au public est par trop spécifique. Jean-Paul Fugère a beau dire et répéter qu'il n'a pas voulu présenter des "exemples", il n'en reste pas moins que le public voit dans ces personnages particuliers comme une sorte de moyenne. Certes, il y a des "speedfreaks" de cette espèce au Carré Saint-Louis et ailleurs; ils restent l'exception. Pris par le pathétique des situations, acte de générosité louable, Jean-Paul Fugère ne semble pas se rendre compte qu'il fausse, par ce qu'il croit être la vérité, bien des images. Peut-être suscite-t-il la pitié pour tel ou tel personnage mais il en met un bien plus grand nombre dans le trou.

Reste la grande question: ces portraits représentent-ils quelque chose qui comptera dans l'analyse que l'on fera un jour du comportement québécois face au crime? Et du comportement québécois en général? Qui

le dira. J'aimerais pour terminer préciser que mes commentaires, en bonne part négatifs, ont eu le triste avantage de blesser un bon nombre de ceux qui ont participé, avec une grande foi, dans cette aventure ambitieuse. Outre le témoignage, signalé plus haut, de Sophie Clément, j'ai cru comprendre que j'avais semé, ici et là, un petit désarroi. Je tiens donc à dire que je ne mets aucunement en doute la sincérité de cette entreprise et que je crois que l'on a bien fait de la tenter. Le reste, et mes commentaires, ne sont que des commentaires marginaux qui ne doivent pas atteindre le moral des troupes.

● **AVEC LE TEMPS**, au canal 2, les vendredis à 20h30. Parmi les nouveautés de la saison, il y a ce télé-roman destiné à couvrir le segment adolescent des téléspectateurs. Rien de plus difficile que ce genre et

les auteurs. Louise Matteau et Normand Gélinas, n'y réussissent, à ce jour, guère mieux que les autres. Projets Perspective-Jeunesse, boîtes à chansons, soirées "stones" et grand'mère compréhensives... tous y est des clichés. Est-ce la faute des auteurs ou la faute de la jeunesse? ● **REVER EN COULEUR**, les vendredis à Radio-Québec, à 20h. Cette série, réalisée par l'ORTF, traite des impressionnistes sous la direction, il me semble, de Mac-Pol Fouché. L'avènement de la télévision en couleur a, naturellement, donné une essor considérable à ces livres d'art télévisés. Bien plutôt qu'une remise en question générale, ainsi que l'est la série "Civilisation" de Kenneth Clark ou que les travaux de Huyghe, il s'agit d'un survol historique de ce qu'il est convenu d'appeler la dernière grande période de la

peinture universelle. Le sujet est d'ailleurs passionnant et on regarde cette émission avec intérêt, sinon émerveillement. Une fois encore, je tiens à souligner la nécessité où l'on est, ici même, de se mettre au travail et de réaliser, pour nous, des émissions d'art où s'exprimerait notre sensibilité. Ce n'est pas être indûment nationaliste que de dire que nous avons, fatalement, une perception différente des choses: notre lumière est différente, nos espaces le sont et, peut-être, sommes nous plus près de l'immensité immobile des Nymphéas de Monet que des soleils écrasants de van Gogh.

En bref, tout ce que disait Claude Gosselin, samedi dernier dans Le Devoir, au sujet du musée des BA de Montréal est aussi valable pour la télévision. Chaque peuple a son musée imaginaire. On aimerait voir aussi le nôtre.

musique

par Gilles Potvin

Elzbieta Debek dans un court récital

Une jeune pianiste belge d'origine polonaise, Elzbieta Debek, faisait ses débuts au Canada dimanche soir, salle Claude-Champagne. Née à Varsovie, elle habite Bruxelles depuis 1960 où ses maîtres ont été notamment Jacques Genty et Stefan Askenase. Ce récital, consacré à Rameau, Mozart,

Chopin, Ravel et aux compositeurs belges Joseph Jongen et Julien Ghyorot, nous a mis en présence d'une musicienne de belle classe, qui maîtrise son clavier avec autorité et brio, sans jamais négliger les aspects du style et de la musicalité. Un programme malheureusement un peu bref et manquant vrai-

ment de substance, à l'exception de la Fantaisie en fa mineur, op. 49, de Chopin et du "Tombeau de Couperin" de Ravel, ne semble pas avoir permis à l'artiste de montrer toutes les facettes de son talent. Mais ce qu'elle a joué, elle l'a joué d'une façon hautement professionnelle.

"Les Niais de Sologne" de Rameau, par exemple, avait l'élan requis et ce côté pédant qui caractérise ce tableau plein d'ironie. Dans les Variations de Mozart sur "Ah! vous dirai-je maman", Mme Debek a fait ad-

mirer une technique brillante et un style limpide. La Fantaisie en fa mineur de Chopin n'a cependant pas démontré que la pianiste pourrait faire avec le grand répertoire romantique. Certes, il y avait beaucoup de concentration dans son jeu et l'on a senti parfois ce vent de tragédie traverser l'œuvre, mais dans son ensemble, l'exécution manquait de profondeur. C'est peut-être le "Tombeau de Couperin" qui a marqué le point culminant du récital. Parfaitement à l'aise, l'artiste a finement ciselé l'œuvre qu'elle conçoit d'une façon purement

pianistique, comme il se doit. La Toccata finale brillait comme un joyau étincelant. La "Bourrée" de Jongen s'inscrit dans le sillage ravelien et Mme Debek l'a détaillée consciencieusement. En fin de programme, elle a joué "Reflets", une suite en quatre volets de Ghyorot, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles, annoncée comme création mondiale. Très pianistique, l'œuvre affiche un modernisme modéré. Applaudie avec enthousiasme, la pianiste a ajouté une valse et une étude de Chopin.

bref

VARIETES: la grande Barbara donnera une série de récitals, les 6, 7, 8 et 9 mars au théâtre Maisonneuve. C'est la première fois depuis cinq ans que la chanteuse se produit dans une grande salle de la métropole. Après Montréal, Barbara se produira à Québec, Ottawa, Shawinigan, Montréal-nord et Sherbrooke.

VERNISSAGE: on verra, le 14 février à la galerie de Montréal des peintures de Patrick Landsley; l'exposition durera jusqu'au 4 mars. Du 20 février au 11 mars, on pourra voir des peintures de Leopold Plotek à la Weissman Gallery de l'Université Sir George Williams.

MUSIQUE: Le centre culturel de Pointe-Claire présentera, au Stewart Hall, dimanche prochain, de la musique et des danses de cour de la renaissance, le tout interprété par l'Ensemble Seigneurie. D'autre part, en la salle Louis Fréchette du Grand théâtre de Québec, l'OSQ, en collaboration avec Air France, présentera un concert "Grande musique" le 25 février prochain. Pierre Derivaux sera au pupitre et le violoniste Hidetaro Suzuki sera l'artiste invité; il jouera le concerto de Bartok.

LITTÉRATURE: une série d'ouvrages viennent d'être présentés au public à l'Université de Sherbrooke. Il s'agit de "Littératures ultramarines de langue française, genèse et jeunesse", en collaboration, d'un roman de Marthe B. Hogue, "Destination? Québec", d'un recueil de poèmes de Laurier Mercier, "Cardinal" et d'un volume de

contes et de récits du Congo, "Les Indiscrétions d'un Vagabond" par Guy Menga.

Voies de la Côte
"VOYAGE SUR LE RHIN-LES ALPES"
 en couleur
 Les coutumes, les cultures, les sports et les beautés naturelles en HOLLANDE - FRANCE - ALLEMAGNE - AUTRICHE
 "VOYAGE SUR LE RHIN-LES ALPES" votre note et votre guide en personne
 AGE D'OR & ENFANTS MOINS DE 14 ANS - \$1.00
 Demain **PAPINEAU** 277-8635
 Jeudi le 13 **VERSAILLES** 7265 Sherbrooke E. 353-7880

théâtre du rideau vert
 DU MARDI AU SAMEDI 20 H.
 DIMANCHE 19 H.
 de **J.B. Priestley**
 Mise en scène **Danièle J. Suissa**
 Yvette Brind'amour
 Françoise Faucher
 Louise Turcot
 Hubert Noel
 Claude Préfontaine
 Vincent Davy
 Lenie Scoffie
VIRAGE DANGEREUX
 Réservations: 844-1793
 Métro Laurier, sortie Gifford - 4664, rue Saint-Denis

ELLE, SON MARI, SON AMANT et leur bébé...
 TOUS PLONGÉS DANS UN DRAME DÉCHIRANT!
 LES FILMS MUTUELS présentent
L'ENFANT DE LA SOLITUDE
 un film de GEORGE BLOOMFIELD
 D'YAN CANNON - DONALD PILON
 JOSEPH CAMPANELLA - MICHELINE LANÇOT
 musique de FRANCIS LAI
 une production "MURRAY SHOSTAK et BOB BAYLIS"
Dès VENDREDI !
RIVOLI 277-8635
VERSAILLES 7265 Sherbrooke E. 353-7880
PAPINEAU 277-8635
GREENFIELD PK. 671-6129
LAVAL 380-5164
DORVAL 431-8584
 Aussi: **MASKA (St-Hyacinthe)**
REX (St-Jérôme)

Sol vous invitationne à son nouveau spectacle
"Rien détonnant!"
 du 11 Fév. au 2 Mars à 20:30 hres
 billets: \$2.50 à \$6.00
 EN VENTE À LA PLACE DES ARTS ET SAUVÉ FRÈRES
THÉÂTRE MAISONNEUVE
 PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD
D'UNE VIOLENCE INSOUTENABLE 18 ANS
 APRES "VIVA LA MUERTE"
ARRABAL
 J'IRAI COMME UN CHEVAL FOU
 LES FILMS MUTUELS présentent
 le **DAUPHIN**
 721-6060 7.15 - 9.15

LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD présentent
YVES MONTAND, MICHEL PICCOLI, SERGE REGGIANI, GERARD DEPARDIEU
 dans
Vincent, François, Paul et les autres...
 UN FILM DE CLAUDE SAUTET
CREMAZIE
 ST-DENIS, CREMAZIE 388-4210 7.20 - 9.30

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS, PIERRE DAVID et YVES ROUSSET-ROUARD présentent
UN FILM EXTRAORDINAIRE SUR LE POUVOIR ABSOLU
GENERAL IDI AMIN DADA
 UN FILM DE BARBET SCHROEDER
VILLERAY
 ST-DENIS, JARRY 388-5577 7.30 - 9.30

CANADIAN CONCERTS & ARTISTS INC.
 présente
IUDMILA ZYKINA
 CHANTE
 les plus beaux airs folkloriques de la Russie
 AVEC
L'ORCHESTRE DE BALALAIKAS DE MOSCOU
 Billets: \$7, \$6, \$5, \$4
2-3-4-5 AVRIL 8:30 P.M.

THÉÂTRE MAISONNEUVE
 Directement du **PÉROU**
LE FESTIVAL DU SOLEIL
 COSTUMES TRADITIONNELS
 MASQUES ANCIENS - FLûTE DES ANDES
 Billets: \$7, \$6, \$5, \$4, \$3
28-29-30 AVRIL 8:30 P.M.

CARNAVAL DE RIO
BRASILIANA '75
 40 DANSEURS, CHANTEURS & MUSICIENS
 Billets: \$8, \$7, \$6, \$4, \$3
18 au 24 JUIN 8:30 P.M.
 Matinée 22 JUIN 2:30 P.M.

DE PARIS
IL ETAIT UNE FOIS... L'OPÉRETTE
 30 ARTISTES
 25 DÉCORS
 100 COSTUMES
 Un siècle d'opérettes et de comédies musicales au rythme du CAN-CAN et des VALSES VIENNOISES.
Spectacle entièrement parisien
 Billets: \$10, \$8, \$6, \$4, \$3
du 25 au 30 JUIN 8:30 P.M.
 Matinée 29 JUIN 2:30 P.M.
SALLE WILFRID-PELLETIER
EN VENTE DÈS MAINTENANT !
Canadian Concerts & Artists Inc.
 1822 ouest Sherbrooke
CHARGE 932-2234 MASTER CHARGE
 Nombre limité de billets à demi-tarif: étudiants et Âge d'Or.

de DENYS ARCAND 14 ANS
UNE VIOLENCE DIGNES DE SAM PECKINPAH !
 - Montréal Matin
gina
 CELINE LOMEX CLAUDE BLANCHARD
 RÉALISATION DE DONALD LAUTREC
3e SEMAINE
PIGALLE • **CHATEAU 1** • **VERSAILLES**
GREENFIELD PK. • **LAVAL** • **PARC VERDUN**

aux quatre coins du monde

Tanaka doit \$500,000 au fisc

TOKYO (AFP) — L'ex-premier ministre japonais, M. Kakuei Tanaka, devra payer une amende d'environ 150 millions de yen (\$500.000) pour avoir dissimulé le montant exact de ses revenus au cours des trois dernières années, annonce le quotidien à grand tirage "Yomiuri". Selon les services de l'administration fiscale qui ont enquêté sur les acquisitions foncières de l'ancien ministre, ce dernier devrait avoir à verser environ 50 millions de

yen (\$166.666) sur ses revenus personnels, et les quelques compagnies qu'il dirige environ 100 millions de yen (\$333.330). L'administration fiscale avisera M. Tanaka du montant exact de sa surtaxe d'ici la fin du mois et l'invitera à déposer une déclaration corrigée de ses revenus avant le 15 mars, précise le quotidien.

Bruits sur la santé de Brel

BRUXELLES (AFP) — Jacques Brel est-il gravement malade, hospitalisé à Bruxelles? Est-il en mer, à bord de son yacht, l'Askoi? Un certain mystère entoure l'état de santé du chanteur de variétés.

Jacques Brel, selon plusieurs sources serait hospitalisé, dans un état grave, à Bruxelles, souffrant d'une grave affection pulmonaire. Il aurait subi, selon des témoignages dignes de foi, une intervention, en novembre dernier, à l'hôpital Edith-Cavell de la

capitale belge, mais son état aurait entraîné une seconde opération. Cependant, aucun hôpital bruxellois, susceptible d'avoir accueilli le chanteur, n'a confirmé hier la présence dans ses services de l'auteur du Plat Pays.

D'autres informations, recueillies dans l'entourage de Jacques Brel indiquent que le chanteur serait en mer, à bord de son voilier. Bref aurait confié à certains de ses proches que, dans l'éventualité où il serait condamné, il souhaiterait mourir en mer, sur son yacht.

A Paris, l'impresario du chanteur, M. Charly Marouani, a démenti hier, les informations sur l'état de santé de Jacques Brel. "Il est quelque part en mer sur son voilier et se porte bien", a affirmé M. Marouani.

La femme de Jacques Brel, Miche, a fait savoir à l'agence Belga que son mari se porte bien, qu'il est actuellement en mer et que les dernières nouvelles qu'elle a reçues de lui datent de samedi dernier.

\$141,000 pour un modèle 41

DUNEDIN (AFP) — Un concessionnaire du Wisconsin a acheté dimanche pour \$141.000 une Mercedes-Benz noire

ayant appartenu à Adolf Hitler. Ce véhicule, qui a notamment servi à l'occasion de parades du dictateur Nazi, a été vendu par une société de Saint-Louis (Missouri) qui l'avait acquise \$178.000 il y a un an. L'automobile, construite en 1941, figurait parmi un lot de 250 voitures proposées aux enchères à Dunedin (Floride).

Une Lincoln modèle 1936 utilisée par le président Franklin Roosevelt a atteint \$47.500. Une Rolls Royce sortie d'usine en 1910 et ancienne propriété du roi Edouard VII de Grande Bretagne n'a finalement pas été achetée. Une offre de \$171.000 avait bien été faite mais elle a été ensuite retirée.

Chrysler renonce aux poids-lourds

DETROIT (AFP) — Chrysler a décidé de se retirer du marché des poids-lourds aux États-Unis à partir du 21 février prochain en raison des trop grandes dépenses de recherches qu'impliquent les réglementations imposées sur ce type de véhicule.

Les poids-lourds ne représentent que 1,2 pour cent de la production de véhicules utilitaires de Chrysler et 2 pour cent du marché américain, avec 4.607 unités produites l'an dernier.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2	9.00 U.K. Magazine
9.10 Ouverture et horaire	9.30 Québec school telecast
9.15 Les Orléans	10.00 Canadian school telecast
9.30 Les 100 tours de Centour	10.30 Mr. Dressup
9.45 En mouvement	11.00 Sesame Street
10.00 Minute Moutarde	12.00 Elwood Glover's luncheon date
10.15 Hippolyte et ses amis	1.00 Ben Casey ■
10.30 Départ	2.00 Connors street
11.00 Les recettes de Juliette	2.30 Edge of night
11.30 Au pays de l'arc-en-ciel	3.00 Juliette and Friends
12.00 Le Prince Saphir	3.30 Take 30
12.30 Les coqueluches	4.00 Family court
1.30 Téléjournal	4.30 The fit stop
1.35 Femme d'aujourd'hui	5.00 Youth Confrontation
2.00 Cinéma	5.30 Patridge Family
"Faites donc plaisir aux amis" (comédie — français 1969)	6.00 City at six
4.30 Bobino	7.00 Reach for the top
4.30 Nic et Pic	7.30 It's musical world
5.00 Daniel Boone	8.00 Happy days
6.00 Prince noir	8.30 Police story
6.30 Actualités 24	9.30 Front page challenge
7.30 La p'tite semaine	10.00 Up Canada
8.00 Sprint	10.30 News magazine
8.30 Vedettes en direct: "Venetique"	11.00 The National
9.00 Rue des Pignons	11.22 Viewpoint
9.30 Le 60	11.30 Montreal tonight
10.30 Téléjournal	11.55 Cine-Six
10.45 Nouvelles du sport	1.30 Station closing
11.00 Appeler-moi Lisa	
12.00 Cinéma:	
"Hold-up à Londres" (policiier — britannique 1960)	
1.30 Téléjournal	

CFTM 10	6.00 University of the air
7.40 Horaire-Bienvenue	6.30 Ed Allen
7.45 Bonjour Montréal	7.00 Canada A.M.
8.45 Les bouts d'heu	8.30 Romper Room
9.15 36-26	9.00 Yoga
9.30 Pour vous mesdames	9.30 The Community
11.00 Personnalités	10.00 Dick Van Dyke ■
11.30 Pep 75	10.30 McGowan and Co
12.00 Les p'tits bonhommes	11.00 Definition
12.30 Les tanants	11.30 The art of cooking
13.00 Au jour le jour	12.00 The Flinstones
2.30 Cine-mardi	12.30 Matinee with George Balcan
"Cet âge est sans pitié" (comédie — français 1952)	1.00 "Wild women" (aventures 1970)
4.00 Potage	2.30 He knows she knows
4.30 Jany	3.00 Another word
5.00 Voyage au fond des mers	4.00 What's the good word
6.00 Parle, parle, jase, jase	4.30 Pay cards
7.00 Le 10 vous informe	5.00 Truth or Consequences
7.30 Hawaii 5-0	5.30 It's your move
8.00 Symphonie	6.00 Pulse
9.00 L'Aventurier	7.00 Cher
9.30 Mamm	8.00 Excuse my french
10.00 Les nouvelles TV	8.30 Marcus Welby M.D.
11.00 La couleur du temps	9.00 Headline Hunters
11.15 "L'aventure vient de Montréal" (aventures — britannique 1963)	10.00 Harry O
12.45 Le 10 vous informe	11.00 The TV National News

CBMT 3	19.00 Le roi Arthur
8.30 Mon ami	19.30 Poste frontiere
8.45 Friendly giant	"Boisvie les vrais problèmes"
	"C'est qui ça?"
	"La contraception"
	21.00 Télé-sources

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou 265-5960 "L'armage" 9.15 et "Sentimental voyage" 7.30

ARLÉQUIN: 1004 Ste-Catherine E. 288-2963 "Le sexe ma" 2.45, 6.05, 9.25 et "Chevalier servant à louer" 1.05, 4.25, 7.45

ATWATER: 1 Niveau metro Alexis Nihon 955-6246 "Towering inferno" 12.10, 3.10, 6.10, 9.15

ATWATER H: Niveau metro Alexis Nihon 331-3313 "Airport 1975" 7.15, 9.15

AVENUE: 224 ave. Greene, Westmont 937-2447 "Little Prince" 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 9.15

BAYVIEW: 5117 ave. du Parc 344-1932 "These pleasures condemned" 1.10, 4.40, 6.50, 9.40 et "Raguna's secrets" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30

BELLEVILLE: 1204 Ste-Catherine E. 878-2424 "M. Majesty" 2.25, 6.10, 9.40 et "Les casseurs de gang" 12.55, 4.25, 7.55

BLISS: 5030 Papineau 527-9131 "Le balade des jolies" 2.45, 6.20, 9.55 et "Une vierge pour St. Tropez" 1.20, 4.55, 8.30

CANADIEN: 1204 Ste-Catherine E. 523-5180 "Vas-y bonhomme" 12.30, 3.35, 6.40, 9.50 et "La grande troulle" 2.00, 5.05, 8.15

CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 "Deux hommes dans la ville" 12.15, 2.30, 4.55, 9.20 et "Madly" 1.50, 5.00, 8.10

CHÉVALIER: 1500 St-Denis 845-3222 "Le moulin enragé" 12.30, 2.50, 5.10, 7.30, 9.50

CINEMA 2001: 855 Decarie 277-2001 "Les desordres de l'éleve Toerless" 7.30 et "Sang reserve" 9.30

CINEMA V: 5550 Sherbrooke 489-5559 "Sillon bleu" 8.05 et "The second New York erotic film festival" 6.40, 9.45 "Sillon rouge" "Flesh Gordon" 3.30, 7.00, 8.30, 10.00

CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2996 "Les bidasses s'en vont en guerre" 12.30, 3.30, 6.35, 9.40

CINEMA DE ART: 3181 Bélanger E. 722-0102 "2001, Odyssée de l'espace" 6.15, 9.00

CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil, 677-7933 "L'oeuvre" 7.00, 9.25

CINEMA LE PARADIS: 8215 Hochelaga 353-7623 "Pousse, mais pousse égal" 6.30, 8.20, 10.05

CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7295 "Murder of the Orient" — Express 1.35, 4.05, 6.25, 8.30

CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Vincent, François, Paul et les autres" 7.20, 9.30

DAUPHIN: 2306 Beaubien 721-0660 "Lisa Renotti" "J'irai comme un cheval fou" 7.15, 9.15 (McLaren) "Toute une vie" 7.15, 9.15

ELECTRA: 114 Ste-Catherine E. 522-9177 "Prenez la queue comme tout le monde" 1.00, 3.50, 6.45, 9.40 et "Le feu aux lèvres" 2.20, 5.15, 8.10

ELYSEE: 35 Milton 842-6053 (Salle Renais) "Amarcord" 7.30, 9.30 (Salle Elzen) "Les dernières fanfales" 7.30, 9.30

FESTIVAL: 1286 Ste-Catherine E. 525-8600 "Flesh Gordon" 1.00, 2.30, 4.00, 5.30, 7.00, 8.30, 10.00

FLUX DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3303 "Les bidasses s'en vont en guerre" 12.30, 3.30, 6.35, 9.40

JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000 "La dernière maison sur la gauche" 6.50, 10.00 et "Dorothée" 8.20

KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Lieutenant Robin Crooke" 1.00, 3.30, 7.00, 9.00

LOWES: 954 Ste-Catherine O. 866-5851

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) 485-Sherbrooke O. 844-4991 du jeudi au dimanche 20h30

IN CONCERT: 2 Le Royer 861-5669 Johnny Hammond 21h30, 23h30, 1.30, Relâche lundi

NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 2130 Bleury "L'école des femmes" de Molière (choristes irréguliers)

PATRIOTE: 474 Ste-Catherine E. 523-1131 Relâche lundi et mardi

PATRIOTE EN HAUT: Relâche: lundi et mardi

RIDEAU VERT: 4664 St-Denis 844-1793 "Virage dangereux" de J.B. Priestley du mardi au sam. 20h, dimanche: 19h, lundi: Relâche

THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211 "Les hauts et les bas d'une vie d'une Diva" de J.C. Germain Tous les soirs à 20h30 Relâche: lundi

THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563 "La Barrière" de Marc F. Gelinas, du mardi au vendredi: 20h, sam 17h et 21h dim.: 19h, Relâche: lundi

THEATRE DES QUATROUS: 100 E. Ave. des Pins 445-7277 "Colette et Perseus" de R. Clagn. Tous les soirs à 20h30. Relâche: lundi

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Orchestre symphonique de Montréal au pupitre: Franz-Paul Decker 20h30 et Jean-Pierre Ferland 12h00

THEATRE MAISONNEUVE: Le clown Sol "Rim Detonnant" 20h30

THEATRE PORT-ROYAL: "Charbonneau et le chef" de J.T. McDonough 20h30

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

● Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
● Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
● L'heure de tombée est midi pour le lendemain

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067. J.N.O.

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 ou 867-0774. (J.N.O.)

ANTIQUITES À VENDRE

DEUX CAUSEUSES, coutellerie argent Birks-sterling pour 6, service Limoges pour 6, service à thé, commode galbré, commode Sheraton Tél: 733-2471. 12-2-75

EBENISTERIE DES CHENES ENRG, décoration et finition, spécialité en rénovation d'antiquités. Tél.: 658-5194 frais virés acceptés. J.N.O.

ARTICLES À VENDRE

SALLE À MANGER 6 chaises, peintures, chaises à coucher, stéréo, lampes, tables marbre, tapis 9' x 12'. Tél.: 683-4372. 11-2-75

AUTOS À VENDRE

VOLVO
Tous modèles '75
Quelques modèles '74
Appelez pour économiser
Prix battant tous nos concurrents.
LOCATION À LONG TERME
Nouveau concessionnaire
MICHAUD AUTOMOBILE
Repentigny
581-9220 14-2-75

VOLVO, Austin, MG TRIUMPH — à partir de \$2 495. Jusqu'à 40 milles au gallon. Vente — service — pièces — remorquage — débousselage. Fort Chambly Automobile, 2575 Bourgogne, Chambly, 658-6623 15-2-75

CHALETES DEMANDÉES

GROUPE ÉTUDIANTS, cherche à louer un chalet pour 15-20 personnes, situé à 50 milles de Montréal environ, du 21 février au 24 mars. Tél: Guy ou Henri 738-2655 12-2-75

CHALETES À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: Luxueux style Bavarois, face pente, 5%, chauffé, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, T.V. Location: saines-sécs. Tél.: 256-6825 ou 1-819-236-5836. 1-3-75

COURS PRIVÉS

PROFESSEURS ANGLAIS, grammaire, littérature, style d'écriture, argot. Leçons privées données dans votre maison à Montréal. Sol seulement. Tél.: 744-4128. 15-2-75

COURS

En primeur au Québec... Un cours complet sur le **TOURISME** vous est offert !! Session du printemps débutant le 31 mars 1975. 12 cours (un par semaine) Renseignements: 768-7186 **PIERRE BROUILLETTE Inc.** Conseiller en Tourisme 12-2-75

ÉDUCATION

THE NORTHUMBERLAND AND NEWCASTLE BOARD OF EDUCATION recherche pour le 1er septembre 1975 **DES PROFESSEURS DE FRANÇAIS ORAL** (2, au niveau de la maternelle) (1, au niveau de la 1ère année)

Le Conwell a instauré des programmes pilotes dans le français oral au niveau de la maternelle (immersion) et a prolongé le programme d'immersion au niveau de la 1ère année dans une école élémentaire.

Les candidats choisis devront être bilingues (français-anglais) détenir un certificat d'enseignement au niveau de l'élémentaire, posséder un certificat pour l'enseignement du français aux élèves de l'élémentaire et avoir un certificat des méthodes au primaire.

Faire parvenir, immédiatement par écrit, votre demande, en mentionnant l'expérience, les qualifications, références et numéro de téléphone, à:

M. D.W. Patterson, Surintendant de la Planification, The Northumberland and Newcastle Board of Education C.P. 470, Cobourg, Ontario K9A 4L2

E.M. Creighton, Président du Conseil

W.F. Thom, Directeur

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.

Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soumise immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf. Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137. 669-2547. J.N.O.

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉES

CORRECTEUR (TRICE) D'ÉPREUVES
Bilingue, excellent français, dactylo utile mais non requise. Si ce poste vous intéresse, veuillez adresser votre curriculum vitae à: **Margot LaSalle, Sélection du Reader's Digest, 215, avenue Redfern, Montréal H3Z 2V9** 12-2-75

GALERIE D'ART: cherche assistant(e) bilingue. Tél.: 279-2188. 18-2-75

LOGEMENTS DEMANDÉS

COUPLE CHERCHE duplex, bas ou haut, 4-5 pièces, quartiers Côte-des-Neiges — Outremont. Libre avril ou mai. Tél.: 256-0193. 12-2-75

JEUNE COUPLE travaillant, un enfant d'âge scolaire, cherche haut ou bas duplex à Outremont, 5 ou 6 pièces. Tél: après 6 p.m. 761-3043 13-2-75

COUPLE UNIVERSITAIRE recherche un 6 ou 7 pièces dans duplex ou autre, avec foyer, garage. Secteurs Outremont — N.D.G. Pour mai. Tél: jour 875-5650, soir: 735-6962. 14-2-75

LOGEMENTS À LOUER

HAUT-DUPLEX 5 pièces, chauffé, garage si possible. Nouveau-Bordeaux. Ahuntsic, Cartierville, nord de Ville St-Laurent, 2 adultes. Excellente références. Tél.: 688-3930 ou 688-1881. 12-2-75

MAISONS À LOUER

COTTAGE DETACHE, Beloeil, bord Richelieu, 3 grandes chambres, salon 25' x 15' pin noueux, foyer, grenier, garage double, terrain 100' x 100', potager, \$350/chauffé. Tél.: 677-1684 ou 467-1196 13-2-75

ON DEMANDE

ALLONS CHERCHER tout ce dont vous voulez vous débarrasser: poêles, réfrigérateurs, meubles, etc. gratuitement. Tél.: 667-1939 ou 669-3911. 1-3-75

MAISONS À LOUER

MONT ST-HILAIRE: 4 chambres à coucher, salle à dîner, salle familiale, foyer, garage double. Libre 1er avril. \$325 par mois. Tél: 467-4755

PROPRIÉTÉS À REVENUS À-VENDRE

ST-JEAN: Quartier St-Eugène — un 6 logis bien situé, près école, collège militaire. Première hypothèque à 8 1/4% balance de vente à 10%, Comptant requis: \$10.000, rendement 18% annuel (photo MLS) Robert Tétrault, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers. 12-2-75

PERSONNEL

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest, Ste-Catherine, suite 108, Montréal. Tél: 282-0058, lundi-vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O.

RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUTADE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke suite 5. Marthe Gaudette, b.a. b. p.d. b. ph. L. es lettres. Tél.: 524-3852. J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

ROY-MARCHAND INDUSTRIEL LIMITÉE est à la recherche d'une **SECRÉTAIRE DE DIRECTION**

Cette personne devra posséder:
● une expérience du secrétariat exécutif d'au moins 2 ans;
● bilinguisme, dactylographie et sténographie nécessaires;
● belle personnalité, initiative et discrétion sont les qualités essentielles à sa fonction.

Salaires et bénéfices marginaux très avantageux. Prendre rendez-vous en téléphonant à:

341-7711, poste 215. 12-2-75

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

● Chaque parution coûte \$4.20 la poutce
● L'heure de tombée est midi pour le lendemain
● Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-JÉRÔME
Maison pierre naturelle, située centre-ville, idéal pour professionnel ou bureau, boutique ou galerie d'art.
Inf. Jeanne Tremblay
Laval 667-5261 (jour)
St-Jérôme 438-4754 (soir) frais virés.

ROYAL TRUST

courtiers 12-2-75

AHUNTSIC OUEST

Idéal pour professionnel. Beau split-level détaché "construit sur spécifications". État impeccable. 2 1/2 salles de bains, salon combiné avec salle à manger, cuisine moderne, 3 chambres à l'étage. Sous-sol luxueux, immense foyer naturel, salle de TV avec bibliothèque. Grand jardin. Garage niveau de la rue. Prix demandé: \$70.000.
Tél: 731-3158 ou 731-5761 12-2-75

STE-JÉRÔME: Bungalow, 7 pièces, 4

chambres, 2 salles bains, salle familiale, abri d'auto, entrée sous-sol séparée. Exclusif \$43.500. Normand Bujold, 653-2496 ou 653-4444. Immeubles Westgate, courtiers. 12-2-75

LISEZ

ET FAITES LIRE

LE DEVOIR

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

● TECHNICIENS (NES) EN LABO-RATOIRE ET RADIOLOGIE

● INHALOTHÉRAPEUTES

● PHYSIOTHÉRAPEUTES

● ERGOTHÉRAPEUTES

Occasion

Ken Singleton, le joueur de hockey !

par Marc Thibeault

Peu de gens le savent: Ken Singleton, l'excellent frappeur et voltigeur que les Expos de Montréal ont cédé aux Orioles de Baltimore avec le lanceur Mike Torrez en retour du voltigeur Rich Coggins et du lanceur gaucher Dave McNally il y a quelques semaines, est un joueur de hockey déposé.

Il a des billets de saison pour les joutes du Canadien au Forum (on l'a encore entrevu à la TV samedi après-midi lors du match contre les Rangers de New York) et, pas plus tard que dimanche après-midi à Repentigny, il jouait à l'aile droite pour une équipe du poste CKAC à l'occasion d'une partie hors (de tout) concours. Cet après-midi à l'amphithéâtre de Lachine, il reprendra ce poste d'aile droite pour une équipe d'une autre ligue amicale. Et c'est au restaurant "La Mise au Jeu" du Forum qu'il a rencontré, il y a un peu plus d'un an, Colette Saint-Jacques, de Vercheres, aujourd'hui sa femme.

"J'ai toujours aimé le hockey et j'ai commencé à patiner à l'âge de 14 ans sur un lac glacé près de la maison paternelle à Mount-Vernon, N.Y. Je crois que le bâton de hockey que j'avais dans le temps est encore dans la maison de mes parents. Malheureusement, le lac ne gela qu'une semaine par hiver et inutile de vous dire que mon coup de patin laissa à désirer. Au début de cet hiver, j'ai compté 7 buts à mes quatre premières parties. Je n'en ai pas eu un seul depuis sur en 8 autres matches. C'est que je suis passé d'une petite ligue faible à une autre un peu trop forte pour moi. Mon premier club avait été organisé par George Szykyn le préposé aux bâtons des Expos qui, s'est fait tuer dans un accident d'automobile il y a quelques semaines. L'équipe pour laquelle je joue en ce moment est dirigée par Bob Scott, un préposé au vestiaire des Expos l'été et qui travaille à l'aéroport de Dorval. Je lui ai promis que Tim Folli jouerait pour nous demain" nous déclare-t-il en riant avant d'ajouter: "Inutile de vous dire qu'il n'y a pas de mises en échec sérieuses et que j'ai donné ordre aux gars de me passer le disque seulement lorsque je suis devant le filet pour la bonne raison que je ne peux pas le manier. Je lance fort par exemple!"

Singleton est à ce point fou du hockey qu'il vous dira les yeux brillants qu'il a déjà fait aiguiller ses patins trois fois cet hiver (un vétérinaire, ma foi!), qu'il a acheté tout l'équipement qu'il lui faut et qu'il a récemment joué une partie ayant commencé à minuit!

Parlons baseball: "J'ai vraiment aimé les trois saisons vécues ici. Les amateurs ont été formidables et nous avons apprécié, Tim Folli, Mike Jorgensen et moi, qu'ils nous aient encouragés depuis notre arrivée. Après tout, nous leur avions enlevé leur idole Rusty Staub, pour ainsi dire. Mais je suis néanmoins heureux d'aller à Baltimore. Vous ne pouvez être malheureux lorsque vous allez rejoindre une équipe qui a remporté 5 championnats au cours des 6 dernières années et qui peut gagner 100 parties par saison. Torrez et moi faisons déjà bien partie des Orioles, même si nous n'avons pas encore signé nos contrats. Ainsi, je peux vous dire que nous espérons que Catfish Hunter aille à une autre équipe que les Yankees car c'est évidemment ce club que Baltimore devra vaincre l'été prochain pour remporter un autre championnat... et peut-être la Série Mondiale."

N'aurait-il pas dû reposter son poignet droit endolori une couple de semaines l'été dernier plutôt que de persister à jouer?

"Je ne sais pas... les gars comptent sur vous... et puis je n'aime pas m'asseoir et regarder du baseball!"

Croit-il avoir une augmentation de salaire à Baltimore? "Oui... et si je n'ai pas encore signé c'est que j'attends pour savoir si l'équipe va déménager à Washington (le maire de Baltimore et le gouverneur du Maryland, hier, ont dit qu'ils feraient tout pour empêcher les Orioles de déménager). De nouveaux propriétaires, voyez-vous, sont portés à être plus généreux! En fait, nous ne sommes qu'à quelques milliers de dollars près d'une entente", répond Singleton en souriant malicieusement. Puis il veut repartir de Montréal: "Non, mais voyez-vous les Orioles ici? On serait obligé de vendre des places dans l'abri des jours! Les gens de Montréal sont d'un enthousiasme extraordinaire, très humains aussi et je l'ai beaucoup apprécié... comme Jackie Robinson l'a déjà fait, n'est-ce pas? Les gens ont un flair européen ici qui on ne trouve pas aux États-Unis et les joueurs des clubs qui visitent Montréal seront les premiers à vous le dire. Ils adorent venir ici. Mon français? Je le comprends assez bien, même si je trouve qu'on parle trop vite. Mais je peux m'exprimer lorsque je vais dans un garage ou au restaurant. Bref, j'ai un petit vocabulaire, que ma femme améliorera je l'espère, mais qui n'est pas encore aussi vaste que celui que j'ai en espagnol. C'est que le français est plus fluide, moins dur que l'espagnol je crois."

C'est à l'école et à Porto-Rico, où il a joué au baseball, que Singleton a appris son espagnol. Son plus grand désappointement comme Expos?

"La saison 1973 évidemment. Nous étions à une demi-partie de la tète lorsque nous avons subi cinq défaites d'affilée. Mon Dieu que nous aurions aimé remporter ce championnat... voyez Montréal avec une équipe championne? Moi, je vois la ville... à l'envers!"

Gene Mauch

Que pense-t-il, après trois saisons sous sa direction, de Gene Mauch?

"Il est un des gérants les plus rusés du baseball mais je crois qu'il devrait changer d'attitude vis-à-vis des joueurs, tout au moins un peu. Il vit de la façon qu'il jouait. Les temps ont changé et 25 joueurs ont 25 personnalités différentes. On ne peut n'en faire qu'une et, une fois qu'une discipline élémentaire a été établie, il ne faut pas ignorer totalement ce fait. Avec Mauch, un joueur fait mieux de ne pas lui déplaire car ce joueur est alors frappé d'ostracisme. Remarque que nous n'avons jamais eu de dispute grave. Oh! Il m'a déjà fait des remontrances, que je méritais d'ailleurs, mais en particulier. Ceci dit, je dois avoir la franchise de déclarer que Mauch s'occupe particulièrement des gars qui peuvent le faire gagner... les autres comptent beaucoup moins..."

Et Ken Singleton laisse planer sa pensée...

Sur le plan pragmatique, son séjour ici a-t-il été profitable? "Ma première saison, en 1972, j'avais déjà signé mon contrat avec les Mets de New York et les Expos l'ont simplement honoré. Depuis, donc en deux saisons, j'ai triple mon salaire. Je suis satisfait, même si je dois préciser que transiger avec le directeur général Jim Fanning n'est pas facile. En affaires, il est dur de faire. Heureusement, mon gérant personnel est Me Cookie Lazarus et il se défend bien. Ceci dit, j'espère faire passablement monter mon salaire avec Baltimore", ajoute-t-il en souriant encore malicieusement. De joyeuses anecdotes à raconter sur son séjour avec les Expos?

"Quelques-uns, mais je ne suis pas le genre à inventer les blagues ou à en faire, vous savez. Je crois que c'est l'esprit d'équipe, même par temps froid, que j'ai connu chez les Expos qui demeure mon meilleur souvenir. Il y a évidemment les fantaisies de Pepe Frias, qui est un boute-en-train fantastique. Il a donné des surnoms à toute l'équipe et ils étaient tellement bons que nous ne nous appelions plus par nos prénoms, uniquement par ces surnoms que Pepe nous avait distribués."

Ainsi, pour Frias, son ami Singleton s'appelait "Sleeping Beauty". Et Ken veut bien nous donner la raison: "C'est qu'il me demandait toujours, en voyage, d'aller voir un film ou d'aller magasiner avec lui, bref de bouger. Je m'échappais en lui disant que j'avais besoin de dormir, ce qui n'était évidemment pas toujours le cas. Et je l'éloignais définitivement en lui lançant: Toi, tu n'as pas à jouer avant la 7e manche!"

D'autres surnoms créés par Frias: Mauch, "The General"; Willie Davis, "No 1"; Ron Hunt, "Lumpy"; Mike Torrez, "Taco"; Tim Folli, "Crazy Horse" ou "Loco"; Ron Fairly, "Matilla"; Mike Jorgensen, "Hoggin" (parce qu'il ramassait toutes les balles qu'on lui lançait au 1er but); Larry Lintz, "Raton" (parce que Frias, lorsque Lintz était au 1er but, lui criait: "Il y a du fromage sur le 2e but", histoire de l'inciter à voler un autre but); Cal McLish, "Clemish" (alliance du prénom avec le nom); Dave Bristol, "Candella" (par rapport à son ancien numéro 1 d'uniforme, une chandelle se tenant droite comme le chiffre 1), etc....

Ken "Sleeping Beauty" Singleton... les Orioles de Baltimore, les chanceux, vont s'apercevoir qu'il ne dort certainement pas toujours car son coup de bâton est loin d'être dormant!

voile

La FVQ navigue sur plusieurs eaux

par André Tardif

Villégiatures qui avez à vous plaindre de la pollution sonore et autre provoquée par les embarcations hors-bord sur votre lac de prédilection, la solution finale est à votre portée: achetez-vous un voilier, et incitez vos voisins à faire de même.

C'est la suggestion amusante que vous fait Robert Yule, directeur technique de la Fédération de voile du Québec, un organisme en pleine expansion qui se veut l'autorité en matière d'éducation et de compétition, tant de la voile récréative que sportive.

"En effet, dit-il, la Loi maritime internationale stipule qu'un voilier, de quelque dimension qu'il soit, a toujours préséance sur un bateau propulsé par un moteur".

Et Yule de relater l'expérience des villégiatures du lac Lovering, près de Sherbrooke, où une couple de centaines de voiliers ont complètement chassé les hors-bords polluants.

Il cite aussi le cas d'un lac près de London (Ontario), qui alimente la ville en eau potable et où la seule embarcation motorisée qu'on y retrouve parmi les voiliers est celle qui assure la sécurité de ces derniers.

Yule, ainsi que les 200 bénévoles qui oeuvrent au sein de la FVQ et les quelque 3,000 personnes qui en sont membres (une augmentation de 20% depuis un an), pourraient peut-être, aux yeux du profane, se sentir délaissés à l'approche des Jeux olympiques l'an prochain.

On sait, en effet, que la compétition de voile, l'une des plus importantes des Jeux, n'aura pas lieu à Montréal, ni dans la région avoisinante, mais plutôt à Kingston, à quelque 200 milles d'ici en amont du fleuve Saint-Laurent, dans la province voisine.

Le choix de Kingston "Je ne suis pas tellement au courant des raisons qui ont incité le Comité organisateur des

Jeux à choisir Kingston de préférence à la région du lac Saint-Jean, qui avait également soumis sa candidature", dit Yule, qui n'est en fonctions que depuis un mois à peine, après avoir quitté son poste de cinéaste responsable au sein du département audiovisuel à l'Université de Sherbrooke.

"Mais chose certaine, les compétiteurs et plaisanciers québécois ne se sentent nullement frustrés, parce qu'ils forment une grande famille avec leurs confrères et consœurs tertiaires avec qui ils ont depuis longtemps des liens étroits."

Kingston, à son avis, a obtenu de présenter la compétition de voile à cause surtout de son emplacement à proximité du lac Ontario, un des plus beaux plans d'eau au monde par son étendue, la régularité de ses vents et la température clémente de son eau.

"Je me sens mal à l'idée de dessaler (chavirer) dans une eau aussi froide que celle du lac Saint-Jean, dit-il. J'aime bien cette région, mais il faut aussi reconnaître que Kingston est beaucoup plus centrale et plus rapprochée de la métropole."

Yule explique aussi ce choix par la tradition olympique qui régit dans la ville ontarienne, un centre international de compétitions depuis 1964 et, depuis 1967, site des régates nationales CORK.

"L'expérience de l'organisation de régates a certainement favorisé Kingston", ajoute-t-il. En 1972, à l'occasion des Jeux de Munich, la compétition de

voile avait eu lieu quelque 700 kilomètres au nord, plus précisément à Kiel, sur la mer du Nord.

Aussi bien équipée soit-elle, Kingston n'avait pas les effectifs humains nécessaires pour présenter des régates de cette envergure. Aussi, a-t-elle fait appel à la FVQ. Celle-ci, par l'entremise de la Fédération canadienne de yachting, a donc accepté d'organiser le triangle Alpha, l'un des trois qui servira à la compétition et qui sera réservé aux bateaux de classes Tornado (catamaran), Tempest et Soling.

Deux autres triangles, qui mesurent chacun deux milles de diamètre environ et qui doivent être à au moins deux milles du rivage, selon les exigences olympiques, serviront aux classes Finn, Flying Dutchman et 470, un bateau d'origine française qui fait sa première apparition aux Jeux.

Rôle des fabricants

Pour qui n'est pas initié aux subtilités de la discipline, le grand nombre de classes de voiliers est assez déconcertant.

"En effet, dit Yule, on compte un grand total de 55 associations reconnues au Canada, chacune représentant une catégorie de voiliers. Et ce nombre va sans cesse croissant."

Mais n'oublions pas que derrière chaque classe, il y a un fabricant qui a intérêt à promouvoir son voilier. Et une organisation comme la nôtre, dont l'un des buts principaux est de propager la voi-

le récréative comme sport culturel et enrichissant, a intérêt à appuyer l'entreprise privée.

Selon lui, il n'y a aucun conflit dans le fait que son prédécesseur, Stéfano Marshall, soit aujourd'hui directeur de l'école internationale de la société Performance Sailcraft, qui fabrique le Laser, un voilier d'origine québécoise.

Il se réjouit également et appuie les efforts de la société Bombardier de Valcourt, qui est à fonder une association dite Invention, du nom du voilier qu'elle a récemment mis sur le marché.

La FVQ sera également présente au prochain Salon nautique annuel de la place Bonaventure. Elle y aura d'abord un

kiosque d'information, et elle sera responsable, à l'aide d'un petit bateau, de cours de voile dans la piscine du Salon.

Et pour compléter un programme plus que rempli, Yule, qui reçoit ses visiteurs entre deux voyages-éclair et à travers des caisses non encore déballées à son nouveau bureau de la Centrale administrative des sports québécois (coins Jarry et Rousselot, dans le nord de la ville) doit mettre au point un programme élaboré de stages pour entraîneurs et moniteurs, à partir de la Cité des jeunes de Vaudreuil, et toute une série de compétitions prévues pour le lac des Deux-Montagnes.

Partons, la mer est belle!

Tennis de table

La Chine rafle tout

CALCUTTA (d'après AFP et Reuters) — La Chine populaire a complètement dominé les 33e championnats du monde de tennis de table, hier à Calcutta, en remportant la reconquête de deux titres.

Les pongistes chinois, d'une part, ont eu raison de ceux de la Yougoslavie 5-3 en finale, après que les Chinois leur eurent tracé la voie en s'imposant peu à peu 3-2 devant la Corée du Sud, tenant du titre. Ils ont respectivement remporté les coupes Swaythling et Corbillion. Chez les hommes, la Suède a

pris la 3e place grâce à une victoire de 5-4 face à la Tchécoslovaquie, la Hongrie a terminé en 5e en battant le Japon 5-1, l'URSS a pris le 7e rang au classement final grâce à une victoire de 5-0 sur l'Allemagne de l'Ouest, et la France a terminé en 9e en battant la Corée du Sud 5-2.

Côté féminin, le Japon a terminé 3e en battant la Hongrie 3-2, la Grande-Bretagne a disposé de l'URSS 3-1 pour prendre la 5e place, la Yougoslavie a terminé en 7e en battant la Tchécoslovaquie 3-2.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS
DE QUÉBEC

— Établi en 1880 —
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagacétière — Tél.: 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE

Comptables Agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C. C.A.
Jacques Boivin, C.A.
240, rue St-Jacques, 8e étage
Montréal 126 — 849-1693

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C. C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C. C.A.
Robert Morin, M.S.C. C.A.
Carol Robitaille, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie,
Suite 700
Montréal 331 — 362-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A. Yvon Normandin, C.A.
R. Bastien, C.A. O.R. Normandin, C.A.
G. Barrière, C.A. J.G. Barrière, C.A.
J. Marcel Dabouis, C.A.
P. Dumont, C.A. J.L. Richard, C.A.
G. Rochard, C.A. F. St-Aubin, C.A.
R. Landry, C.A. L. Lemay, C.A.
225 ouest, Notre-Dame
Montréal, Qué., H2Y 1T4
(514) 844-4445

BENOIT, DIRRY, BERTRAND, PAQUETTE & ASSOCIÉS

3500, rue du Parc Lafontaine,
Bureau 506,
Montréal, Québec H2L 3M2
527-9221
Lionel H. Benoit, C.A. Marcel Lagarde, C.A.
René Bertrand, C.A. André Loubser, C.A.
P.Y. Dirry, C.A. André Paquette, C.A.
Robert Crevier, C.A. Pierre D. Poisson, C.A.
Jean-Paul Dirry, C.A. Raymond Vermette, C.A.
Jean Grignon, C.A. Yves Lussier, C.A.
Jean Levesque, C.A. Richard Testa, C.A.
François Laplante, C.A.

BERGERON, SOUTHEREAU HOTTE, TETREAU & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Maurice Bergeron, C.A.
C. Raymond Southerneau, C.A.
Georges H. Hotté, C.A.
André Tetreau, C.A.
René Lemire, C.A.
614 St-Jacques, Suite 400
Montréal H3C 1E2
842-9433
Bernier & Bisson
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

"CAZELAS, LAYOIE & ASSOCIÉS"

Comptables Agréés
Rogée Gauthier, C.A.
Bernard Gauthier, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-René Chavette, C.A.
Montréal-Nord
3737 rue Monselet
321-3832
ST-DONAT
Poste Lussier, C.P. 30
424-5443

DECARUFEL, DECARUFEL & L'ESPERANCE

Comptables Agréés
423 est, boul. Henri-Bourassa
Montréal 357 — 384-1890
FORTIER, THIBAUT,
MARCHAND ET ASSOCIÉS.
110 Place Crémazie,
Suite 600
Montréal, Québec.
GAUVIN, PRENOVOST,
DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Rogée Gauthier, C.A.
Bernard Gauthier, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-René Chavette, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 — 384-1430

PIERCE GOULD & CIE

Comptables Agréés
Chambre 914,
Édifice Sun Life,
Montréal, P.Q.
866-4375

CLARKSON, GORDON & CIE

Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A. A.V. Barnett, C.A.
C.W. Bissinger, C.A. J.C. Bonnyman, C.A.
T.R. Burpee, C.A. M. Camrond, C.A.
H.M. Caron, C.A. L.J. Carrière, C.A.
G. Chamberland, C.A. J.P. Dennis, C.A.
A.R. Gernard, C.A. J.B. Gick, C.A.
A.W. Gilmore, C.A. G. Gingras, C.A.
R.E. Lavoie, C.A. G. Lingard, C.A.
D.G. Lindsay, C.A. M.A. Mackenzie, C.A.
J.D. Morrison, C.A. J.P. Peacock, C.A.
R. Pearl, C.A. W.J. Smith, C.A.

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Montréal — Québec
St-Jean T.N. Halifax, Saint-Jean N.B.
Québec, Montréal, Ottawa, Toronto,
Hamilton, Kitchener, London, Windsor,
Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary,
Edmonton, Vancouver, Victoria

COOPERS & LYBRAND

Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
514-875-5140
à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE

Comptables Agréés
F. Courtois, C.A. Guy Charette, C.A.
Roger Piquart, C.A. Martin Laperrière, C.A.
Michel Mercier, C.A. Jean-Paul Bérubé, C.A.
Raymond A. Poirier, C.A.
1 Place Ville-Marie
Suite 2220
Montréal H3B-3M4
514-866-9911

DELOITTE, HASKINS & SELLS

Comptables Agréés
1 Place Ville-Marie 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureaux au Canada et
cabinets associés à travers le monde

DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés
J.P. Denis, B.A. S.S.A. L.S.C. C.A.
Roger Houle, B.A. L.S.C. C.A.
Gervais Desmarais, C.A.
Désiré J. Mooney, C.A.
Olivier Savareille, B.A. L.S.C. C.A.
Jean Guy Lussier, B.A. M.S.C. C.A.
René Goulet, C.A.
1100, rue St-Jacques
Montréal H3B-3M4
514-866-9911

MESSIER, BOURGEOIS & CIE

Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C. C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C. C.A.
Robert Houle, B.A. C.A.
Guy Dumont, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C. C.A.
André Montgrain, L.S.C. C.A.
Yvon Maréchal, C.A.
Gilles Boudin, C.A.
René Goulet, C.A.
50 Place Crémazie
Montréal 351 — 384-1020

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BEDARD, LUSSIER, SENECAL & ASSOCIÉS

Incorporant
André Rochette & Cie
Georges Audet & Cie
Comptables Agréés
Membres de
THE MANN JUDG
INTERNATIONAL GROUP
avec bureaux à Toronto, Winnipeg,
Calgary, Vancouver,
Edmonton, Grande-Bretagne,
Belgique et autres pays.
Édifice B.C.N., Bureau 2000
500 Place d'Armes,
Montréal 126 — 849-7791

PRICE WATERHOUSE & CIE

Comptables Agréés
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa,
Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kitchener,
Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton,
Vancouver, Victoria

PETRIE, RAYMOND & CIE

Comptables Agréés
Suite 1225
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
820, Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal H4Z 1G9, Québec
514-878-2691
Société nationale affiliée
Raymond Campbell & Cie
Montréal - Rouyn, Toronto, Ottawa

THORNE, RIDDELL & CIE

Comptables agréés
BUREAU:
Terrebonne - Nouvelle-Écosse - Nou-
veau-Brunswick - Québec - Ontario -
Manitoba - Saskatchewan - Alberta -
Colombie-Britannique - Région des
Caraïbes
Représentation dans le monde entier
800, PLACE VICTORIA - 878-3011
2500-430, BOUL. DORCHESTER D. - 866-7351

ROBERT SAINT-DENIS & CIE

Comptables Agréés
7000 Avenue du Parc,
Suite 301
Montréal 15 — 274-2797

SAMSON, BELAIR, COTE, LACROIX ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Montréal - Québec
Bureau: 1100, rue St-Jacques
Suite 1100, 1100, rue St-Jacques
Montréal H3B 1W6
Tél.: 861-8241
SUCCURSALE ST-JÉRÔME

TOUCHE ROSS & CIE

Comptables Agréés
Sylvie Touche, Saint-John, Québec,
Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton,
Kitchener, London, Windsor, Winnipeg,
Regina, Saskatoon, North Battleford,
Calgary, Edmonton, New Westminster,
Burnaby, Vancouver, Victoria,
Burlington, Niagara, et Freeport,
Bahamas, Grand Cayman,
Eilat, Israël, Grande-Bretagne et
autres pays du monde
1 Place Ville-Marie
861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS

Comptables Agréés
Charles A. Gosselin, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
Robert Roy, C.A.
Pierre Doray, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251
VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waghu Boudas, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques Jovai, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4925 ave. Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Edouard-Lafite, H4P 1T8
55A, Blainville Est,
St. Thérèse J7E 1L4
768-3871 - 434-4881

hockey

Ligue Nationale

Dimanche
Montréal 4, Buffalo 4
Kansas City 2, California 1
Rangers NY 7, Washington 3
Detroit 5, Toronto 3
Minnesota 3, Atlanta 2
Boston 5, Islanders NY 1
Los Angeles 2, Chicago 1

Soir

Rangers NY à Washington
Pittsburgh à Islanders NY
Philadelphie à St-Louis
Kansas City à Vancouver

Les pointeurs

	b	p	pts
Esposito, Bos.	52	52	104
Or, Bos.	33	64	97
Lafleur, Mtl.	44	51	95
Mahovich, Mtl.	27	54	81
Dionne, Dét.	30	49	79
Robert, Buf.	29	44	73
Gilbert, NY.	30	40	70
Clarke, Pha.	14	53	67
Perreault, Buf.	27	37	64

Association Mondiale

Dimanche
Vancouver 5, N.-Angleterre 1
Toronto 7, Indianapolis 5
Houston 4, Cleveland 1
Winnipeg 3, Chicago 2
Phoenix 6, Edmonton 4

Le financement public d'une petite entreprise minière fausse le jeu du marché boursier - Demers

par Jacques Forget

"Je n'ai pas de commentaires spécifiques à faire sur le départ vers Vancouver du promoteur montréalais Charlie Robbins", a confié au DEVOIR Me Robert Demers, président de la Commission des valeurs mobilières du Québec. "Je dois cependant admettre que le départ de ce promoteur qui fut sur le marché montréalais l'un des plus importants au cours des dernières années reflète bien le problème qu'il existe des difficultés réelles de financement de la petite entreprise minière d'exploration. Quels que soient ses mérites, quel qu'ait été le nombre de gisements découverts, un fait demeure: elle n'est pas à sa place sur le marché boursier ou sur tout marché financier ouvert au public".

Vendredi, M. Charlie Robbins, président des compagnies minières Silver Stack, Royal Agassiz et Gold Hawk, annonçait dans une interview exclusive au DEVOIR qu'il laissait la présidence de Silver Stack et de Royal Agassiz et qu'il quittait la rue St-Jacques pour Howe Street, où la Commission des valeurs mobilières de Colombie-Britannique voit d'un meilleur oeil les entreprises minières d'exploration. Les trois compagnies, jusqu'à la semaine dernière dirigée par M. Robbins, sont toutes principalement orientées vers la recherche aurifère.

Entre autres propriétés, Royal Agassiz possède un gisement d'or et d'argent à Lynn Lake au nord du Manitoba recelant 1.500.000 tonnes de minerai titrant 0,32 once d'or et 1,20 once d'argent à la tonne. Bulora Corporation de Toronto mène au coût de \$1 million des travaux qui permettront de réhabiliter cette ancienne mine. La mine réouverte, Royal Agassiz détendra un intérêt de 50% dans la nouvelle compagnie. Ces derniers mois, Silver Stack a retenu l'attention des investisseurs en découvrant avec la So-

hausse de 73 cents! Gold Hawk suit au palmarès des plus gros vendeurs: 5.950.649 actions transigées et une baisse de 29 cents à 18 cents par rapport à la fin décembre 1973. Royal Agassiz, contrairement à ce qui s'est passé en 1973, n'est pas en tête du peloton. Le titre se retrouve quand même au sixième rang: 4.106.987 actions transigées sur la Bourse de Montréal pour une diminution de 74 cents au cours de l'année, le titre clôturant à 56 cents.

"Je sais tout cela, a affirmé Me Demers, et je sais aussi qu'il est très difficile pour la petite entreprise d'exploration minière de se financer, mais à l'analyse il ne fait aucun doute que le financement public n'est pas le mode de financement propice à la petite entreprise, surtout lorsqu'elle revêt un caractère spéculatif et même lorsqu'elle est minière! Car le financement public de ces petites entreprises comporte deux inconvénients majeurs qui faussent les règles

du marché boursier. Premièrement, le financement public n'amène pas suffisamment d'investisseurs et empêche une diversité dans l'évaluation du titre, ce qui est le fait d'un honnête marché aux enchères. De plus, il permet à un petit nombre d'investisseurs de dominer le titre, ce qui crée un marché artificiel propice à des manipulations frauduleuses. Voilà pourquoi je suis convaincu que le financement public ne constitue pas le meilleur moyen de canaliser l'épargne vers les petites entreprises, industrielles, minières ou pétrolières."

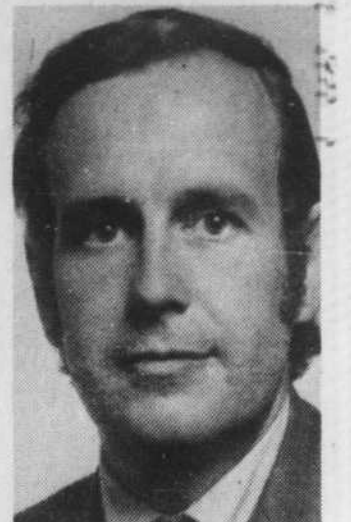
● Mais alors, quelle forme de financement la Commission des valeurs mobilières du Québec suggère-t-elle pour la petite entreprise minière? "Permettez-moi d'abord de reconnaître une fois de plus les mérites de la petite entreprise minière. En concurrence avec la grande entreprise, elle est un stimulant certain pour tout le

secteur minier, de la même façon que son caractère de petite taille on fait une source d'emplois appréciables et que sans elle, bon nombre de gisements importants n'auraient pas été découverts et mis en production.

"Il faut donc que la petite entreprise puisse se financer adéquatement, tout en canalisant le plus rationnellement l'épargne. A cela, je vois deux solutions. Une première, prévue dans la Loi des valeurs mobilières, consiste en la création d'entreprises privées comptant un maximum de 50 actionnaires. Le financement de l'exploration et éventuellement de la mise en production seraient ainsi assurés, tandis que les restrictions sur le transfert des actions de compagnies privées empêcheraient la naissance de tout marché public secondaire qui pourrait prendre la forme d'un marché hors-cote. Une deuxième solution serait le placement privé auprès d'institutions spécialisées, qu'il s'agisse d'entreprises déjà bien établies, de banques ou de trusts.

"Je ne nie pas que ces deux modes de financement emportent des difficultés considérables, mais elles m'apparaissent préférables au marché secondaire qui suit invariablement l'émission d'actions de petites entreprises à caractère spéculatif comme l'entreprise minière. Il se développe alors une spéculation qui ne profite qu'aux individus qui maîtrisent le marché: promoteurs ou syndicats de vente à découvert."

● Ne serait-il pas possible de mettre sur pied des mécanismes



M. Robert Demers, président de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

Les banques centrales veulent rendre plus réalistes les rapports entre les devises

par Jean-Marc Mondel

BALE (AFP) — Le problème d'un retour à une cohérence plus grande entre les cours des monnaies des pays industrialisés a été le point essentiel de l'ordre du jour de la réunion mensuelle des gouverneurs des banques centrales qui s'est tenue hier à Bâle au siège de la Banque des règlements internationaux, dit-on dans les milieux financiers internationaux.

En l'absence de toute information précise, on pense dans ces milieux que, sans remettre en cause le flottement monétaire généralisé, les gouverneurs ont étudié les moyens dont ils pourraient éventuellement disposer pour rendre plus réalistes les rapports mutuels des principales devises. On souligne que plusieurs monnaies, en hausse ou en

baisse, ont atteint des niveaux qui paraissent tout à fait éloignés de la réalité, compte tenu de la situation respective des économies dont elles sont l'expression. On cite à ce sujet l'exemple du dollar qui paraît franchement sous-évalué par rapport à la puissance que conserve l'économie américaine.

Par contre, pour des motifs différents, le mark allemand et surtout le franc suisse paraissent nettement surévalués. Les gouverneurs, dit-on dans les milieux financiers internationaux, ont débattu des techniques qu'ils pourraient utiliser pour corriger ces excès. Mais, ajoute-t-on, leurs entretiens en sont restés au stade des études. Rien hier soir, ne permet d'accorder quelque crédit que ce soit aux

rumeurs qui avaient circulé avant la réunion, selon lesquelles les gouverneurs pourraient mettre au point l'ébauche d'un retour à des parités fixes, ou plus simplement, s'entendre sur l'extension à d'autres partenaires de l'action concertée entreprise la semaine dernière par les Etats-Unis, la Suisse et l'Allemagne fédérale pour soutenir et régulariser le cours du dollar.

Dans les milieux financiers internationaux, ou le scepticisme vis-à-vis de ces rumeurs était apparent dès la fin de la semaine dernière, on met en évidence au contraire le fait qu'hier le dollar a reculé sur toutes les places. Ce fait, aux yeux des spécialistes, montre à lui seul les limites de l'action concertée des banques centrales, quelles qu'en soient l'étendue et les modalités, à partir du moment où l'administration du président Gerald Ford a choisi d'adopter une politique de relance fondée sur un déficit budgétaire considérable et sur une baisse non négligeable des taux d'intérêt américains.

Toutefois dans les milieux financiers internationaux, on insiste sur le caractère d'urgence d'une remise en ordre du système monétaire international dont la baisse du dollar, au cours des dernières semaines, a montré le trouble profond. On prête une attention particulière aux revendications présentées à Dakar par les pays du tiers-monde producteurs de matières premières — et pas seulement

Woods, Gordon & Cie
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

630 OUEST, BOUL. DORCHESTER, MONTRÉAL H3B 1T9

ASSOCIÉS RÉSIDENTS

H. M. CARON	G. E. M. CUMMINGS	M. L. DAIGNAULT
G. A. GAGNON	J. M. A. LACHANCE	C. LEMIEUX
QUÉBEC	OTTAWA	TORONTO
LONDON	WINNIPEG	CALGARY
		EDMONTON
		VANCOUVER

Membres de l'Association Canadienne des Conseillers en Administration

Guide du Prince Hotel pour l'homme d'affaires

5 restaurants de classe internationale
Boutiques
Banque
Agence de voyages
Location de voiture Avis
Table d'hôte le midi
Cinéma récent sur télécouleurs
Équipement audio-visuel
Suites de luxe étagées
Putting green
15 salles de réunion
Service d'interprétation simultanée
6 chambres insonorisées
Court de tennis
Piscine et saunas toute l'année
Garage gratuit

Un monde à part

Jetez un coup d'oeil à l'illustration ci-dessus et vous constaterez que le Prince Hotel a été pensé en fonction des besoins d'un homme d'affaires. Pour tenir des réunions dans une ambiance de confort et d'efficacité; pour recevoir vos collègues d'une façon princière; pour vous relaxer après une dure journée, vous serez heureux d'avoir choisi le Prince Hotel.

Adressez-vous au directeur régional des ventes:
(514) 284-1044, ou écrivez à 1117, rue Sainte-Catherine ouest, bureau 600, Montréal H3B 1H9

The Prince Hotel Toronto

900 York Mills Road, Don Mills, Ontario, Canada M3B 3H2
Tel: (416) 444-2511 Telex: 06966725 Câble-Adresse: Princetor

PRINCE HOTELS INTERNATIONAL

NOMINATION

Banque Canadienne Nationale

M. Bruno Guilbert

La Banque Canadienne Nationale est heureuse d'annoncer la nomination de M. Bruno Guilbert au poste de directeur du service du Développement de systèmes.

Charité bien ordonnée commence par soi-même. Suis-je en forme?

PARTICIPATION
Le mouvement canadien du bien-être physique.
En forme... la seule vraie façon de vivre.

Experts comptables

Le Bureau des services de vérification, l'un des plus importants organismes du genre au pays, requiert les services de vérificateurs disposés à travailler, sous sa direction, dans diverses régions du Canada.

Les sociétés d'experts-comptables désireuses de détacher des vérificateurs sous contrat, à compter d'avril 1975, sont priées de s'adresser immédiatement au:

Bureau des services de vérification/101
Approvisionnement et Services Canada
110, rue O'Connor, Ottawa, Ontario K1A 0T5

	Approvisionnement et Services Canada	Supply and Services Canada
Jean-Pierre Goyer, ministre		Jean-Pierre Goyer, ministre

DINERS D'AFFAIRES

La Saulaie

Restaurant des gourmets Boucherville
sur les rives du Saint-Laurent

Reservations 655-0434 655-5664

LES MEILLEURS FRUITS DE MER HOMARDS VIVANTS DES MARITIMES

Moby Dick's Bar Lounge

POUR LE LUNCH TOUTS LES JOURS ET LE 5 A 7 H

MAINTENANT EN SAISON LES HUITRES MALPÈQUES

Ouvert tous les jours à midi
Dimanche 6 h p.m.

Le Pavillon de l'Atlantique
1454A, rue PEEL En face du Sheraton Mont-Royal 849-1368

Économisez Chez FUTURIC

Voici une de nos nombreuses salles de conseil ou salles de montre...

DES STYLES POUR CHAQUE BUDGET

Ainsi qu'une gamme complète de nombreux articles de bureau, lampes et accessoires à **PRIX TRÈS RÉDUITS**

LIVRAISON IMMÉDIATE

Notre nouveau catalogue est disponible. Téléphonez pour en recevoir un exemplaire.

GRAND STATIONNEMENT GRATUIT
Ouvert le samedi jusqu'à midi

FUTURIC
DISTRIBUTEURS D'AMEUBLEMENT DE BUREAU FUTURIC LTÉE
1401 OUEST RUE LEGENDRE, MONTRÉAL, QUÉ. TÉL.: 381-8861

ameublement de qualité à prix modique

La conquête de l'espace

L'espace géographique. Le Complexe Desjardins ouvre de nouvelles perspectives d'affaires en s'installant au coeur du nouveau centre-ville.

L'espace vital. Le Complexe Desjardins crée dans ses murs un environnement inédit de détente et de beauté où l'homme peut fuir le stress et retrouver le goût du travail.

L'espace physique. Le Complexe Desjardins innove en offrant, par exemple, une surface de location d'environ 20.000 pieds carrés par plancher où l'absence de colonnes permet une utilisation maximale à un prix particulièrement bas.

Il y a de l'espace pour vous au Complexe Desjardins. Venez le conquérir!

Renseignez-vous sur les avantages exceptionnels d'une location au Complexe Desjardins en composant (514) 871-1551 ou en consultant votre courtier.

le complexe Desjardins
montréal, au coeur du nouveau centre-ville

Turner favorable à l'indexation des salaires au taux d'inflation

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral des Finances, M. John Turner, a fortement favorisé, hier, l'ajustement des salaires au coût de la vie devant les représentants canadiens de l'industrie de la construction qui n'ont pas montré beaucoup d'enthousiasme pour une telle formule.

Prononçant une allocution devant les délégués à une réunion de l'Association canadienne des constructeurs, M. Turner a ajouté que, tout en appuyant personnellement une telle formule d'ajustement, il admettait l'existence d'un danger. Il craint que certaines personnes désirent s'assurer que leurs revenus

soient haussés bien au-delà des niveaux inflationnistes.

Plus tôt, le président de l'Association des constructeurs, M. R.A. Bird, avait réitéré l'opposition de l'organisme à l'indexation des salaires au coût de la vie qui, selon lui, ne serait pas dans le meilleur intérêt des travailleurs.

Il croit que les salaires pourraient alors atteindre des niveaux inflationnistes ce qui interdirait aux entrepreneurs de maintenir des prix compétitifs.

M. Bird a plutôt proposé une certaine forme de "contrat social" entre les entrepreneurs et les ouvriers, afin de trouver une

solution aux problèmes de la main-d'œuvre et des arrêts croissants de travail.

Il croit qu'un tel contrat social, qui tracerait les modalités des objectifs communs des employeurs, des ouvriers et du gouvernement, pourrait être mis au point par un organisme gouvernemental indépendant groupant les représentants des employeurs et des syndiqués.

M. Bird a signalé qu'en 1974, le nombre de jours-hommes perdus sur les chantiers de construction, à cause des différends syndicaux, était deux fois et demie plus élevé que dans les autres industries. Il est d'avis

que le manque de respect à l'endroit des conventions collectives menace "notre système de négociation contractuelle et, en définitive, le mode de vie canadien."

Par ailleurs, la Société centrale d'hypothèques et de logement annonçait que la mise en chantier d'habitations s'était accrue modérément au mois de décembre alors que le taux de saisonnalité a atteint 168,300 logements comparativement à 164,000 le mois précédent.

Pour l'ensemble de 1974, les mises en chantier dans toutes les régions ont totalisé 222,123 logements, soit 17% de moins

qu'en 1973.

Cette diminution s'est en grande partie produite dans le cas des logements multifamiliaux.

Par ailleurs, les mises en chantier des maisons individuelles ont accusé une baisse de sept % sur 1973 mais elles étaient encore supérieures aux taux enregistrés en 1972 et 1971, rapporte la Société centrale d'hypothèques et de logement.

La construction d'habitations dans les centres urbains a subi un recul dans toutes les provinces, à l'exception de Terre-Neuve et la Saskatchewan.

Au Québec, 39,374 maisons ont été construites en 1974, soit une diminution de près de 20% sur l'année précédente où 49,169 habitations ont été érigées.

D'autre part, les parachevements d'habitations ont atteint un nouveau sommet l'an dernier avec 257,243 logements.

Le taux d'intérêt sur les prêts aux termes de la loi nationale sur l'habitation, à l'intention de ceux qui désirent devenir propriétaires, a légèrement baissé pour passer de 11,6% qu'il était en novembre à 11,75%.

La Banque Royale a décidé de réduire de ¼ à 1% son taux sur les prêts hypothécaires. Dans le cas des prêts conventionnels, le taux s'établit à 10% alors que l'intérêt sur les prêts consentis en vertu de la Loi nationale de l'habitation sera dorénavant fixé à 10,4%.

A Toronto, la Chambre d'Immeuble du Canada rapportait hier que le prix de vente des maisons inscrites à un Service d'inscriptions multiples (Multiple Listing Service) a été en moyenne de \$41,133 en 1974, une hausse de 27% par rapport à l'année précédente.

Les profits d'Abitibi et de Donohue ont augmenté de plus de 50% en 1974

par Michel Nadeau

Les fabricants canadiens de papier journal viennent de clore leur exercice financier et les premiers résultats indiquent une augmentation des bénéfices supérieure à 50% par rapport à 1973. Les gains de la Compagnie

Donohue ont fait un bond de 64% en 1974 pour atteindre \$5 millions. Par ailleurs, le groupe Abitibi a vu ses profits nets s'accroître de 54% au cours de l'an dernier alors qu'il s'est porté acquéreur de 50,7% des actions ordinaires de la firme Price de Québec.

Dans les deux cas, la rentabilité a été améliorée puisque la croissance des bénéfices a été plus rapide que celle du chiffre des ventes. Les ventes de l'entreprise charlevoisienne, moins les frais d'expédition, sont passées de \$32,7 millions en 1973 à \$51,6 millions l'an dernier, soit une hausse de 58%.

Le coût de fabrication du papier-journal et de la préparation du bois de sciage pour la Compagnie Donohue a augmenté de 63% tandis que les frais de vente et d'administration marquaient une hausse de 51%.

Cette performance exceptionnelle apportera une bouffée d'air frais dans les bureaux de la Société Générale de Financement qui détient 43% du capital-actions de cette entreprise. On se souvient que les investissements de la SGF dans l'exploitation forestière (Donohue et Sogefor) ont été les seuls centres de profits de la société d'Etat l'an dernier mis à part un gain modeste dans le secteur de l'édition. Récemment, la SGF amenuisait ses intérêts dans ce secteur en cédant 50% de Sogefor au groupe McLaren de Buckingham.

La société de gestion dirigée par M. Yvon Simard a pour partenaire dans Donohue le géant français du papier: Cellulose du Pin.

La Compagnie Donohue possède deux filiales papetières, Charlevoix Paper (55,4% des actions) et Malbaie Paper (65%) en plus d'une scierie à Roberval acquise au début de l'an dernier: Produits Forestiers M.P. Les résultats financiers de cette nouvelle firme contrôlée à 100% ont été consolidés dans le bilan de la compagnie.

Lors d'une séance du conseil d'administration, il a été décidé de verser un dividende trimestriel de \$0,20 par action ordinaire.

Par ailleurs, à Toronto, la compagnie Abitibi a annoncé un bénéfice par action de \$2,50 par rapport à \$1,62 en 1973. Cette hausse provient en bonne partie d'une augmentation de 34% du chiffre d'affaires du groupe du

papier journal. Les ventes de celui-ci ont en effet grimpé de \$187 millions à \$251 millions. Le secteur des papiers fins a connu également une hausse appréciable, malgré un resserrement de la demande au dernier trimestre.

Par contre, les entreprises fabricant des matériaux de construction n'ont que faiblement augmenté leurs ventes au Canada alors qu'ils enregistraient une baisse de leur chiffre d'affaires aux USA. Le ralentissement marqué dans le nombre de mises en chantier est en grande partie responsable de cette situation. La division des matériaux de construction a donc subi une perte dans son ensemble.

La firme torontoise fournit quelques explications sur le financement de l'opération: Price dont elle a acquis le contrôle au prix de \$125,5 millions.

La société a obtenu un financement bancaire intérimaire de \$111,5 millions. D'autre part, elle a consenti à vendre sous la forme de placements privés, des debentures, avec fonds d'amortissement, en date du 1er mars 1975. Cette vente devrait rapporter environ \$56 millions qui serviront à réduire d'autant les emprunts bancaires. On ajoute que d'autres financements à long terme sont prévus au cours de l'année pour faire fondre les obligations bancaires.

Par ailleurs, la compagnie a touché des bénéfices de l'ordre de \$2 millions à la suite des dividendes déclarés de Mattabi Mines. Abitibi participe à 40% au capital-actions de Mattabi Mines qui a réalisé un profit net de \$10 millions l'an dernier. Au cours de l'année, la Mattabi a remboursé le solde de sa dette et a versé son premier dividende.

Investors

INVESTORS MUTUAL OF CANADA LTD.

Dividende No. 99

Avis est par la présente donné qu'un dividende de 5¢ par action sur le capital-actions de la Compagnie a été déclaré payable le 31 janvier 1975 aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 30 janvier 1975.

Par ordre du Conseil,
P.M. D'Almeida
Secrétaire

Le 17 janvier, 1975
Winnipeg, Manitoba.

ROBERT MORSE CORPORATION LIMITED

AVIS DE DIVIDENDES SUR ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Le Conseil d'Administration de Robert Morse Corporation Limited a déclaré aujourd'hui des dividendes réguliers trimestriels de 68¼¢ par action sur les actions privilégiées de Série A et B, payables le 28 février 1975, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 21 février 1975.

Aucun dividende sur les actions de Classe A et B, n'a été déclaré sans valeur au pair.

Montréal, P.Q.
7 février 1975.

WR

Entre avoir une propriété et savoir l'administrer... quelle différence!

En tant que spécialistes en administration de propriétés, nous vous protégerons contre l'inflation, verrons à l'extension de la vie économique de votre propriété et en assurons un retour profitable.

Appelez GILLES PARADIS C.P.M., DIRECTEUR, DIVISION DE LOCATION ET D'ADMINISTRATION DE PROPRIÉTÉS

526-0461

IMMEUBLES WESTGATE INC. COURTIER SERVICE IMMOBILIER COMPLET PAR ORDINATEUR LOCATION - ANALYSE D'INVESTISSEMENTS - ADMINISTRATION DE PROPRIÉTÉS

Les cibles d'assurance étrangères gagnent du terrain au Québec

QUÉBEC (PC) — Les compagnies et sociétés d'assurances exerçant au Québec ont eu un chiffre d'affaires total de \$1,810,752,835 en 1973, une augmentation de 12,2% par rapport à 1972, a annoncé hier le ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives en rendant public le rapport annuel du Service des Assurances.

Le volume des primes des compagnies ayant un siège social ou un bureau principal pour le Canada au Québec a augmenté de 11,4%, comparativement à une augmenta-

tion de 13% pour les autres entreprises d'assurances.

Ce document contient les états financiers des fonds indépendants dans lesquels sont investies les sommes perçues par les plans de rentes des compagnies d'assurance-vie provinciales.

Le volumineux document de 760 pages renferme aussi des directives du surintendant du service et des renseignements sur l'évolution du Service des Assurances du Québec.

■ l'assurance-vie

Les primes totales d'assurance-vie perçues en 1973 par les compagnies et sociétés d'assurance-vie ayant leur siège social ou un bureau principal pour le Canada au Québec se sont élevées à \$828,13 millions, soit une augmentation de 12,77 pour cent comparativement aux \$734,3 millions en 1972.

Les prestations et dividendes de toutes valeurs payables aux bénéficiaires des polices d'assurance vie émises par les compagnies et sociétés faisant affaires au Québec ont augmenté de 35,4 p.c. au cours des cinq dernières années, passant de \$318,5 millions en 1968 à \$424,6 en 1972 et à \$431,2 en 1973.

Le rapport entre le montant total des primes et la somme des prestations versées aux assurés en 1973 s'est établi en moyenne à 52,7 p.c. comparativement à 58,5 p.c. en 1972.

Les compagnies et sociétés ont émis pour \$6,0 milliards de nouvelles polices d'assurance-vie, comparativement à \$5,9 milliards en 1972, soit une hausse de 2,5 p.c.

Au 31 décembre 1973, le capital d'assurance-vie s'élevait à \$48,5 milliards comparativement à \$43,3 milliards à la même date de 1972, soit une augmentation de 12,1 p.c.

■ l'assurance générale

Les primes souscrites en 1973 auprès des compagnies et sociétés d'assurances générales faisant affaires au Québec se sont élevées à \$991,6 millions, soit une augmentation de 11,78 pour cent comparativement aux \$887,2 millions de 1972.

Dans ce domaine d'assurances, l'assurance accident maladie a connu la plus forte hausse en volume de primes, augmentant de 16 p.c. par rapport à l'année précédente. Le total des primes est passé de \$178,0 millions en 1972 à \$206,5 millions en 1973.

Le chiffre d'affaires en matière d'assurance automobile des compagnies ayant au Québec leur siège social ou un bureau principal pour le Canada représente 67,8 p.c. de toutes les primes d'assurance automobile perçues au Québec.

Les détracteurs et les partisans du rapport Gauvin sur l'assurance automobile ne manqueront de scruter à la loupe le document qui souligne que les automobilistes québécois ont touché 71% des primes versées à leurs assureurs.

Première baisse de l'indice des prix de gros depuis 1973

Pour la première fois depuis 1973, l'indice des prix de gros a enregistré une baisse alors qu'il a diminué de deux dixièmes de un pour cent au mois de décembre dernier.

Les prix moyens payés dans l'industrie des aliments et des boissons ont reculé de 1,6% en raison principalement d'une diminution de 20,1% du prix du sucre raffiné.

Il y a eu également une chute de six dixièmes de un pour cent dans les prix moyens payés par l'industrie du bois.

Le prix des matériaux de construction a également baissé en décembre avec une diminution de 2,1% de l'indice général. Tous les produits, à l'exception du béton, ont vu leur prix tomber à un niveau inférieur à celui du mois précédent.

"C'EST L'AFFAIRE D'UNE MINUTE"

— LOCATION —

Automobiles et Camions

688-9200 Gaby Colpron 332-9756

LOCATION À LONG TERME



Crédit Foncier

Fondé en 1880

Points saillants du 94^{ème} exercice

Sur une base consolidée

Résultats de l'année	1974	1973
Revenus	\$ 56 485 000	\$ 43 828 000
Dépenses	47 013 000	32 765 000
Bénéfice avant impôts	\$ 9 472 000	\$ 11 063 000
Impôts sur le revenu	4 433 000	4 961 000
Part des actionnaires minoritaires	221 000	388 000
Bénéfice net d'exploitation	\$ 4 818 000	\$ 5 714 000
Gain extraordinaire net	802 000	1 171 000
Bénéfice net de l'année	\$ 5 620 000	\$ 6 885 000
Par action		
Bénéfice net d'exploitation	\$ 5.59	\$ 6.63
Gain extraordinaire net	0.93	1.36
Bénéfice net de l'année	\$ 6.52	\$ 7.99
Dividende		\$ 3.75
Dividende proposé	\$ 4.00	
Situation à la fin de l'année		
Total de l'actif	\$664 975 000	\$516 564 000
Prêts hypothécaires	\$570 873 000	\$449 909 000
Obligations et billets	\$579 304 000	\$438 514 000
Part des actionnaires	\$ 62 987 000	\$ 60 799 000

En 1974, l'actif total a augmenté de 29% et le portefeuille hypothécaire de 27%. La Société a vendu \$167 millions d'obligations à moyen terme à travers le Canada, portant ainsi la dette totale à \$579 millions. L'évolution des taux d'intérêts a été la principale cause de la baisse de 15,7% du bénéfice net d'exploitation consolidé.

Halifax Montréal Québec Toronto Ottawa London Winnipeg Regina
Saskatoon Edmonton Calgary Vancouver Victoria White Rock Vernon

Un télé-avertissement sûr est ici



Si vous êtes constamment loin de votre bureau et si vous avez besoin d'être en contact avec votre firme, nous pouvons vous aider, n'importe où que vous soyez. Notre petit télé-avertisseur (solid state pager) LE MESSENGER vous alertera dès que quelqu'un cherchera à vous atteindre — Téléphonez-nous pour savoir comment notre nouveau système de télé-avertissement peut vous aider.

Calling All People
871-9967

une division des PRODUITS NATIONAL LASER LTEE

Nous offrons ces obligations pour notre compte, sous réserve de vente préalable et de changement de prix, sous les réserves d'usage quant à leur émission et livraison et sous réserve de l'attestation de leur validité par les conseillers juridiques.

Nouvelle émission

\$30,000,000

CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

\$ 6,000,000 — Obligations 8¼ %, non rachetables, échéant du 3 mars 1976 au 3 mars 1981

8,000,000 — Obligations 9½ %, non rachetables, échéant le 3 mars 1985

16,000,000 — Obligations 9¾ %, à fonds d'amortissement, échéant le 3 mars 1995 (Rachetables au pair à compter du 3 mars 1991)

Date d'émission: le 3 mars 1975

Consultation juridique: Mes Beaupré, Trudeau, Sylvestre & Taillefer

Prix: 100.00 pour les échéances 1976 à 1981 et 1985

97.50 pour l'échéance 1995 (rendement 10.04%)

Une copie de la circulaire sera fournie sur demande

Lévesque, Beaubien Inc.

A. E. Ames & Cie Limitée

Tassé & Associés, Ltée

Greenshields Incorporée

Cliche et Associés Ltée

Nesbitt Thomson Valeurs Limitée

Crang & Ostiguy Inc.

Dominion Securities Harris (Québec) Limitée

Geoffrion, Robert & Gélinas Ltée

Wood Gundy Limitée

Grenier, Ruel & Cie Inc.

McLeod, Young, Weir & Company Limited

Raymond Camus Inc.

Banque Canadienne Nationale

La Banque Provinciale du Canada

Banque de Montréal

La Banque Royale du Canada

La Banque de Nouvelle-Ecosse